



Portrait du territoire et analyses



Portrait du territoire et analyses

23 octobre 2013
Modifié le 18 novembre 2015
Modifié le 26 octobre 2016
Modifié le 15 mai 2019

Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est
LA SARRE QC J9Z 1K7
Téléphone : 819 339-5671
Télécopieur : 819 339-5400
Courriel : mrcao@mrcao.qc.ca

Liste des acronymes et sigles

CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRÉAT	Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LPTAAQ	<i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i>
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Antérieurement connue sous le nom du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - MAMOT)
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Antérieurement connue sous le nom du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - MDDELCC)
MRC	Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest ou Municipalité régionale de comté, selon le contexte
MRCOA	Territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MTQ	Ministère des Transports du Québec (Antérieurement connue sous le nom du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec - MTMDET)
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest
TNO	Territoire non organisé
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Table des matières

	Pages
1	Portrait du territoire..... 4
1.1	Localisation géographique et note historique 4
1.2	Caractéristiques générales du territoire 7
1.2.1	<i>Caractéristiques biophysiques</i> 7
1.2.2	<i>Caractéristiques administratives</i> 11
1.3	Caractéristiques socioéconomiques 13
1.3.1	<i>Démographie</i> 13
1.3.2	<i>Économie et emploi</i> 18
1.3.3	<i>Le contexte socioéconomique</i> 20
1.4	Occupation du territoire 21
1.4.1	<i>Les permis délivrés pour nouvelle construction résidentielle</i> 21
1.4.2	<i>Les périmètres d'urbanisation</i> 24
1.4.3	<i>La villégiature</i> 25
1.4.4	<i>Le milieu rural</i> 28
1.4.5	<i>Synthèse sur le développement urbain et résidentiel</i> 29
1.5	L'agriculture et les ressources naturelles 31
1.5.1	<i>L'utilisation du sol</i> 31
1.5.2	<i>L'agriculture</i> 32
1.5.3	<i>Le secteur forestier</i> 40
1.5.4	<i>Le secteur minier et le potentiel minéral</i> 42
1.6	L'organisation du transport 44
1.6.1	<i>Réseau routier</i> 44
1.6.2	<i>Transport collectif de personnes</i> 51
1.6.3	<i>Le transport scolaire</i> 51
1.6.4	<i>Le transport adapté</i> 51
1.6.5	<i>Le transport par taxi</i> 52
1.6.6	<i>Le transport interurbain</i> 52
1.6.7	<i>Le transport collectif rural</i> 53
1.6.8	<i>Le réseau ferroviaire</i> 54
1.6.9	<i>Les infrastructures de transport aérien</i> 54
1.6.10	<i>Les réseaux récréatifs et utilitaires</i> 55
1.7	Infrastructures et équipements importants 59
1.7.1	<i>Équipements liés à la santé et aux services sociaux</i> 59
1.7.2	<i>Équipements liés à l'éducation, à la petite enfance et à la recherche</i> 60
1.7.3	<i>Équipements et infrastructures liés à la culture, au loisir et au sport</i> 62
1.7.4	<i>infrastructures, équipements et services gouvernementaux et municipaux</i> 64
1.7.5	<i>Infrastructures et équipements industriels et liés à l'énergie</i> 65
1.7.6	<i>Infrastructures de télécommunication</i> 66
1.7.7	<i>Infrastructures et équipements à caractère environnemental et sanitaire</i> 67
1.8	Territoires et sites d'intérêt 68
1.8.1	<i>Les territoires et sites d'intérêt à caractère écologique</i> 68
1.8.2	<i>Les territoires et sites d'intérêt du patrimoine culturel</i> 77
1.8.3	<i>Paysages d'intérêt</i> 87
1.8.4	<i>Forêt d'enseignement et de recherche du Lac Duparquet</i> 90
1.9	Zones de contraintes..... 90
1.9.1	<i>Zones de contraintes naturelles</i> 90
1.9.2	<i>Zones de contraintes d'origine humaine</i> 92
2	Fiches sur le développement urbain et résidentiel 99
2.1	Authier 99
2.2	Authier-Nord 101
2.3	Chazel..... 103
2.4	Clermont 105

2.5	Clerval.....	107
2.6	Duparquet	109
2.7	Dupuy	111
2.8	Gallichan	113
2.9	La Reine	115
2.10	La Sarre	117
2.11	Macamic	120
2.12	Normétal	122
2.13	Palmarolle.....	124
2.14	Poularies	126
2.15	Rapide-Danseur	128
2.16	Rivière-Ojima (TNO de Languedoc et de St-Eugène-de-Chazel).....	130
2.17	Roquemaure.....	132
2.18	Sainte-Germaine-Boulé	134
2.19	Sainte-Hélène-de-Mancebourg	136
2.20	Saint-Lambert	138
2.21	Taschereau	140
2.22	Val-Saint-Gilles.....	142
3	Concept d'organisation spatiale	144

Liste des cartes

Carte 1.	Localisation géographique	4
Carte 2.	Délimitation des bassins versants.....	10
Carte 3.	Municipalités locales et secteurs administratifs.....	12
Carte 4.	La zone agricole permanente et les tenures.....	35
Carte 5.	Réseau des véhicules hors route (VHR)	57
Carte 6.	Formation de surface des eskers	76
Carte 7.	Concept d'organisation spatiale	148

Liste des tableaux

Tableau 1.	Données climatiques (1981–2010) enregistrées par MRC	7
Tableau 2.	Distance routière (km) entre les périmètres d'urbanisation, MRC d'Abitibi-Ouest	11
Tableau 3.	Population des municipalités selon la taille, 2018.....	13
Tableau 4.	Évolution de la population des municipalités – 1981 à 2018	14
Tableau 5.	Évolution de la population des municipalités – 1981 à 2018 (Suite).....	15
Tableau 6.	Densité de population des municipalités	16
Tableau 7.	Perspective démographique 2011-2036, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue	18
Tableau 8.	Nombre d'employés par taille d'entreprises, MRC d'Abitibi-Ouest, 2018	18
Tableau 9.	Lieu de travail de la population active occupée, 2016	19
Tableau 10.	Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) 2016-2017.....	20
Tableau 11.	Évaluation foncière moyenne des résidences unifamiliales, 2018	21
Tableau 12.	Permis pour de nouvelles constructions résidentielles, 1996-2014	22
Tableau 13.	Permis de nouvelles constructions résidentielles, par secteurs, 1996-2014.....	23
Tableau 14.	Usages des bâtiments à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, 2011	24
Tableau 15.	Résidences en zone de villégiature, par municipalité, 2010.....	26
Tableau 16.	Îles privées et îles publiques avec baux du MERN	27
Tableau 17.	Usages des bâtiments en milieu rural, MRC d'Abitibi-Ouest, 2012.....	29
Tableau 18.	Nombre de permis pour de nouvelles constructions résidentielles, 1996-2014.....	29
Tableau 19.	Catégories de terrains du territoire de la MRC, 2010.....	31
Tableau 20.	Part du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue en zone agricole, 2018	33
Tableau 21.	Mode d'occupation des terres agricoles, 2016	34
Tableau 22.	Utilisation des terres agricoles, 2016	34

Tableau 23.	Répartition des entreprises de production agricole, 2014.....	36
Tableau 24.	Répartition des fermes selon leurs revenus agricoles bruts, en 2015	37
Tableau 25.	Fermes ayant déclaré des produits vendus directement aux consommateurs en 2015	38
Tableau 26.	Routes sous la gestion du MTQ.....	45
Tableau 27.	Évolution des débits journaliers annuels (DJMA) de 1982 à 2012 et le débit journalier moyen estival 2015 (DJME)	46
Tableau 28.	Zones de niveau de bruit moyen ($60 < L_{EQ} < 65$ DBA)	48
Tableau 29.	Routes du réseau local résultant du transfert aux municipalités par le MTQ.....	49
Tableau 30.	Routes d'accès aux ressources	50
Tableau 31.	Évolution de l'effectif scolaire transporté.....	51
Tableau 32.	Utilisation du transport adapté.....	52
Tableau 33.	Achalandage du transport interurbain du tronçon La Sarre / Rouyn-Noranda	53
Tableau 34.	Utilisation du transport collectif rural.....	53
Tableau 35.	Nombre de motoneiges et de quads en circulation, 2017	55
Tableau 36.	Liste des écoles et pavillons	61
Tableau 37.	Les services municipaux, 2012	64
Tableau 38.	Les ouvrages d'assainissement des eaux usées en 2012	67
Tableau 39.	Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées	71
Tableau 40.	Habitats fauniques	73
Tableau 41.	Peuplements comprenant des érables selon le 3 ^e inventaire forestier décennal	74
Tableau 42.	Patrimoine immobilier reconnu en vertu de la loi	80
Tableau 43.	Ponts couverts.....	81
Tableau 44.	Immeubles patrimoniaux inventoriés de La Sarre	83
Tableau 45.	Immeuble religieux patrimoniaux inventorié.....	86
Tableau 46.	Les sommets de la plaine argileuse.....	87
Tableau 47.	Sources municipales d'approvisionnement en eau potable	92
Tableau 48.	Autres prises d'eau potable alimentant plus de 20 personnes.....	93
Tableau 49.	Anciens sites de disposition des matières résiduelles	93
Tableau 50.	Liste des terrains contaminés	94
Tableau 51.	Sites et lieux d'entreposage de résidus miniers.....	96
Tableau 52.	Liste partielle des aires d'accumulation des résidus forestiers.....	96
Tableau 53.	Liste des dépôts de neiges usées actifs.....	97
Tableau 54.	Liste des barrages.....	98
Tableau 55.	Nombre de constructions résidentielles à Authier	99
Tableau 56.	Nombre de constructions résidentielles à Authier-Nord	101
Tableau 57.	Nombre de constructions résidentielles à Chazel	103
Tableau 58.	Nombre de constructions résidentielles à Clermont	105
Tableau 59.	Nombre de constructions résidentielles à Clerval	107
Tableau 60.	Nombre de constructions résidentielles à Duparquet	109
Tableau 61.	Nombre de constructions résidentielles à Dupuy	111
Tableau 62.	Nombre de constructions résidentielles à Gallichan.....	113
Tableau 63.	Nombre de constructions résidentielles à La Reine	115
Tableau 64.	Nombre de constructions résidentielles à La Sarre	117
Tableau 65.	Nombre de constructions résidentielles à Macamic.....	120
Tableau 66.	Nombre de constructions résidentielles à Normétal	122
Tableau 67.	Nombre de constructions résidentielles à Palmarolle	124
Tableau 68.	Nombre de constructions résidentielles à Poularies.....	126
Tableau 69.	Nombre de constructions résidentielles à Rapide-Danseur.....	128
Tableau 70.	Nombre de constructions résidentielles au TNO de Rivière-Ojima	130
Tableau 71.	Nombre de constructions résidentielles à Roquemaure	132
Tableau 72.	Nombre de constructions résidentielles à Sainte-Germaine-Boulé.....	134
Tableau 73.	Nombre de constructions résidentielles à Sainte-Hélène-de-Mancebourg.....	136
Tableau 74.	Nombre de constructions résidentielles à Saint-Lambert.....	138
Tableau 75.	Nombre de constructions résidentielles à Taschereau	140
Tableau 76.	Nombre de constructions résidentielles à Val-Saint-Gilles	142

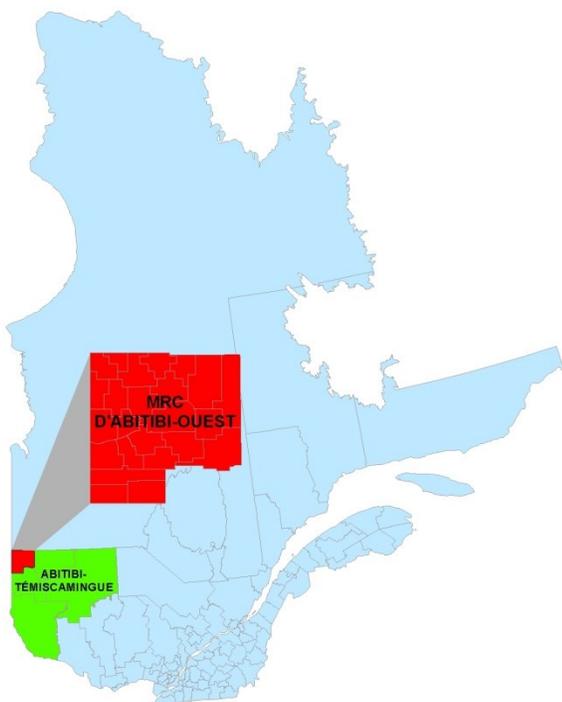
1 Portrait du territoire

Le contenu de ce chapitre est à titre informatif. Il dresse un aperçu du milieu naturel, social et économique du territoire en vue de mettre en évidence des particularités qui sont en lien, d'une manière ou d'une autre, avec l'aménagement du territoire.

1.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET NOTE HISTORIQUE

La MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) est l'une des cinq municipalités régionales de comté de la vaste région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Son territoire est compris entre les latitudes 48°25'49''N et 49°00'34''N et entre les longitudes 78°38'34''O et 79°31'04''O. Les distances nord-sud et est-ouest sont pratiquement identiques, à environ 63,3 km. Ce territoire occupe une position périphérique par rapport au Québec habité, formant la partie nord-ouest du territoire québécois érigé en MRC (carte 1). Il est bordé par deux limites intrarégionales, celle de la MRC d'Abitibi à l'est et celle de la Ville de Rouyn-Noranda à l'ouest. Au nord, la limite est interrégionale, avec le Nord-du-Québec, plus précisément avec le territoire sous la juridiction du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. À l'ouest, la MRCAO partage une limite interprovinciale avec l'Ontario.

Carte 1. Localisation géographique



La MRCAO couvre une superficie de 3 563 km² selon les données du MAMH. Statistique Canada donne une superficie de la terre ferme de 3 338 km² et l'ISQ, de 3 323 km².

Des recherches archéologiques réalisées en bordure du lac Robertson à Taschereau, nous apprennent que les humains fréquentaient déjà le territoire de la MRC d’Abitibi-Ouest depuis 7 000 à 8 000 ans. Au cours du dernier millénaire, selon Archéo-08, la présence humaine se composait, selon toute probabilité, principalement d’ancêtres des Anichinabek qui habitent aujourd’hui l’Abitibi-Témiscamingue et le Nord-Est ontarien, de même que de Cris d’Eeyou Istchee.

La colonisation par des Eurocanadiens a débuté dans les années 1910 avec la construction du chemin de fer Transcontinental. Elle s’est faite à des fins agricoles et forestières, puis minières. Elle s’est poursuivie dans le cadre des plans de colonisation des années 1930, et ce, jusque dans les années 1950. Au total, ce sont 25 communautés qui ont été créées entre 1914 et 1949.

Cantons, rangs et lots originaires

Au début du XXe siècle, la colonisation de ce qui est devenu la MRCAO a été précédée par la constitution d’un cadastre originaire. Le territoire a été divisé en 14 cantons de 10 x 10 milles (16 x 16 km): Desmeloizes, Clermont, Chazel, Disson, La Reine, La Sarre, Royal-Roussillon, Languedoc, Roquemaure, Palmarolle, Poularies, Privat, Hébécourt et Duparquet, auxquels s’ajoute la partie nord du canton d’Aiguebelle et quelques lots du canton de Destor. Chaque canton a été divisé en 10 rangs d’un mille par 10 milles (1,6 x 16 km), d’orientation ouest-est, le rang 1 étant au sud et le rang 10, au nord. Chaque rang a été découpé en 62 lots originaires, le lot 1 étant à l’ouest et le lot 62, à l’est. Ces lots sont étroits et profonds, d’environ 860 pieds par un mille (260 x 1 600 m), d’orientation nord-sud et d’une superficie d’environ 100 acres (40 ha). Les lots 1 et 62 sont plus étroits que les autres. À Gallichan, Rapide-Danseur, Macamic et Poularies, l’orientation des rangs et des lots est inversée en fonction de la présence des rivières Duparquet et Loïs. Pour les cantons de Duparquet et d’Hébécourt, seuls les rangs 7 à 10 ont été divisés en lots, considérant qu’aucun projet de colonisation n’était considéré pour les rangs 1 à 6. Au total, plus de 7 000 lots originaires ont ainsi été créés, dont environ 4 500 sont à l’intérieur de l’actuelle zone agricole permanente.

La plupart des cantons de l’Abitibi furent nommés d’après les régiments et les officiers des armées de Montcalm. C’est en 1908 que le ministre des Terres et Forêts, Adélar Turgeon, prit cette initiative. Les noms de régiments se retrouvent d’ouest en est le long de la ligne de chemin de fer du Transcontinental à partir de la frontière ontarienne, rangés en ordre de bataille, comme ils l’avaient été sur les Plaines d’Abraham en 1759. Pour les cantons au sud, les noms ont été choisis parmi la liste des officiers et soldats recommandés pour promotion, décoration ou services signalés au roi de France par le Chevalier de Lévis et ceux des officiers attachés à ces corps¹.

¹ SAUCIER, Pierre, Gérard Saucier : sur les traces d’un bâtisseur en Abitibi, Presse de l’Université du Québec, 1996, p. 99.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

La plupart des chemins de rang ont été construits aux extrémités des lots. Ils sont d'orientation ouest-est et sont distants de deux milles (3,2 km). Les chemins de rang sont en ligne droite, modulés au décor par endroit, selon la présence de collines, de cours d'eau, de lacs ou de zones humides. La plupart des chemins de rang sont désignés comme des « rangs doubles ». Les maisons et bâtiments de ferme y sont implantés de part et d'autre du chemin, aux extrémités des lots. Il existe également des « rangs simples », qui sont situés à un mille du chemin de rang voisin, à cause de conditions particulières du terrain. Les maisons en bordure d'un rang simple sont construites sur un seul côté du chemin. Les chemins de rang sont reliés entre eux par des « chemins de traverse » (ou montées) le long desquels il y a peu ou pas de résidences et de bâtiments de ferme.

Les lots sont amputés des superficies requises pour les chemins. Jusque dans les années 1960, il était courant que des maisons et des bâtiments de ferme soient implantés sur chacun des lots originaires, de chaque côté d'un rang double. Cette particularité aura contribué à la mise en place de plus de 1 700 fermes familiales.

Plusieurs éléments du cadastre originaire apparaissent sur le plan des grandes affectations du territoire annexé au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

1.2 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU TERRITOIRE

1.2.1 CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

1.2.1.1 LE CLIMAT

Le climat est de type tempéré continental à hiver froid. De façon générale, l'air y est plus sec que dans le sud du Québec et les hivers plus ensoleillés. Le climat est caractérisé par une variabilité et instabilité du temps dues aux masses d'air de natures différentes qui se succèdent, provoquant une alternance de périodes ensoleillées et de précipitations dont les durées sont très variables. En hiver, les vents dominants proviennent du nord-ouest tandis qu'en été, ils soufflent du sud-ouest. Le tableau suivant présente quelques données climatiques.

Tableau 1. Données climatiques (1981–2010) enregistrées par MRC

Donnée	Abitibi	Abitibi-Ouest	Témiscamingue	Rouyn-Noranda	Montréal	Québec
Lieu de station	Lac-Berry	Taschereau	Rémigny	Mont-Brun	Sainte-Geneviève	Charlesbourg-Parc-Orléans
TEMPERATURE						
... maximale janvier (°C)	-11,3	-11,3	-9,3	-11,4	-5,9	-7,6
... moyenne janvier (°C)	-18,1	-17,7	-15,5	-17,8	-10,0	-12,1
... minimale janvier (°C)	-24,9	-24,2	-21,8	-24,3	-14,0	-16,6
... maximale juillet (°C)	23,5	23,4	23,7	23,2	25,4	25,1
... moyenne juillet (°C)	16,3	17,0	17,5	16,7	21,3	19,6
... minimale juillet (°C)	9,0	10,7	11,3	10,3	17,1	14,0
Jours avec température maximale > 25°C	32	28	30	28	46	39
Jours sans gel	75	83	94	89	173	139
Début de l'hiver	3 nov.	6 nov.	8 nov.	6 nov.	30 nov.	17 nov.
Début du printemps	6 avril	6 avril	1 avril	6 avril	20 mars	22 mars
PRECIPITATIONS						
... annuelles totales (mm)	880,2	906,0	909,3	988,7	1 026,4	1 287,6
... annuelles sous forme de pluie (mm)	670,4	683,8	693,6	707,7	840,9	982,8
... annuelles sous forme de neige (cm)	212,5	220,4	217,7	281,2	185,4	304,8
Jours de précipitation en pluie	109	93	97	121	126	124
Jours de précipitation en neige	62	52	55	72	51	62
Première neige automnale	13 oct.	20 oct.	23 oct.	15 oct.	10 nov.	30 oct.
Dernière neige printanière	27 avril	24 avril	23 avril	26 avril	10 avril	15 avril

Source : ISQ. Le Québec statistique, 2014. [en ligne], consulté le 25 août 2016.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Selon les données du tableau précédant (données de Taschereau), les écarts de température entre l'hiver et l'été sont élevés, avec une différence de 34,7°C entre les moyennes de janvier et de juillet. Les températures sont inférieures à celles des villes situées plus au sud, alors que les précipitations annuelles totales y sont inférieures.

1.2.1.2 LA TOPOGRAPHIE

Le territoire se caractérise par un relief relativement plat, plus ou moins vallonné, parsemé de quelques collines. L'altitude moyenne est d'environ 290 mètres au dessus du niveau de la mer. Les sommets les plus élevés sont les collines Oditan (460 m) et Nissing (450 m), la chaîne de collines des 1er et 2e rangs du canton Poularies (430 m) ainsi que la chaîne de collines du lac Monsabrais (420 m).

1.2.1.3 LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

On dénombre, sur le territoire, 169 lacs occupant une superficie totale de 256 km². Les plus importants sont les lacs Abitibi (878 km², dont 145 km² dans la province de Québec), Macamic (46 km²), Duparquet (44 km²), Lois (11 km²) et Hébécourt (8 km²). Ces lacs couvrent environ 7 % du territoire et 96 % de sa superficie en eau. Les lacs Abitibi et Macamic sont des réservoirs dont le niveau d'eau est contrôlé par des barrages hydroélectriques. Le barrage de Twin Falls, en Ontario, contrôle le niveau d'eau du lac Abitibi tandis que le barrage La Sarre-1 contrôle celui du lac Macamic.

Plusieurs centaines de kilomètres de rivières parcourent le territoire, les plus importantes étant les rivières Duparquet, La Sarre, Dagenais et Duparquet.

Presque toute la MRCAO fait partie du bassin versant de la baie James. La majeure partie du territoire se draine vers le lac Abitibi, en direction de l'Ontario. Du côté nord, les rivières Turgeon, Perdrix et Authier s'écoulent vers l'Harricana. Une petite partie du territoire de Duparquet se draine dans le lac Destor, dont les eaux s'écoulent vers le fleuve Saint-Laurent. La carte qui suit délimite les bassins versants de la MRCAO.

En lien direct ou non au réseau hydrographique de surface, les milieux humides se caractérisent par la présence, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, d'eau stagnante ou courante. Ils incluent notamment les eaux peu profondes (< 2 m), marais, marécages et tourbières. Ces milieux recouvrent 32.8 % du territoire de la MRC. Ceci place la MRCAO au 3e rang des MRC (ou territoires équivalents) au Québec en terme de proportion du territoire occupé par ces milieux, Eeyou Istchee et la MRC Abitibi occupant les premières places².

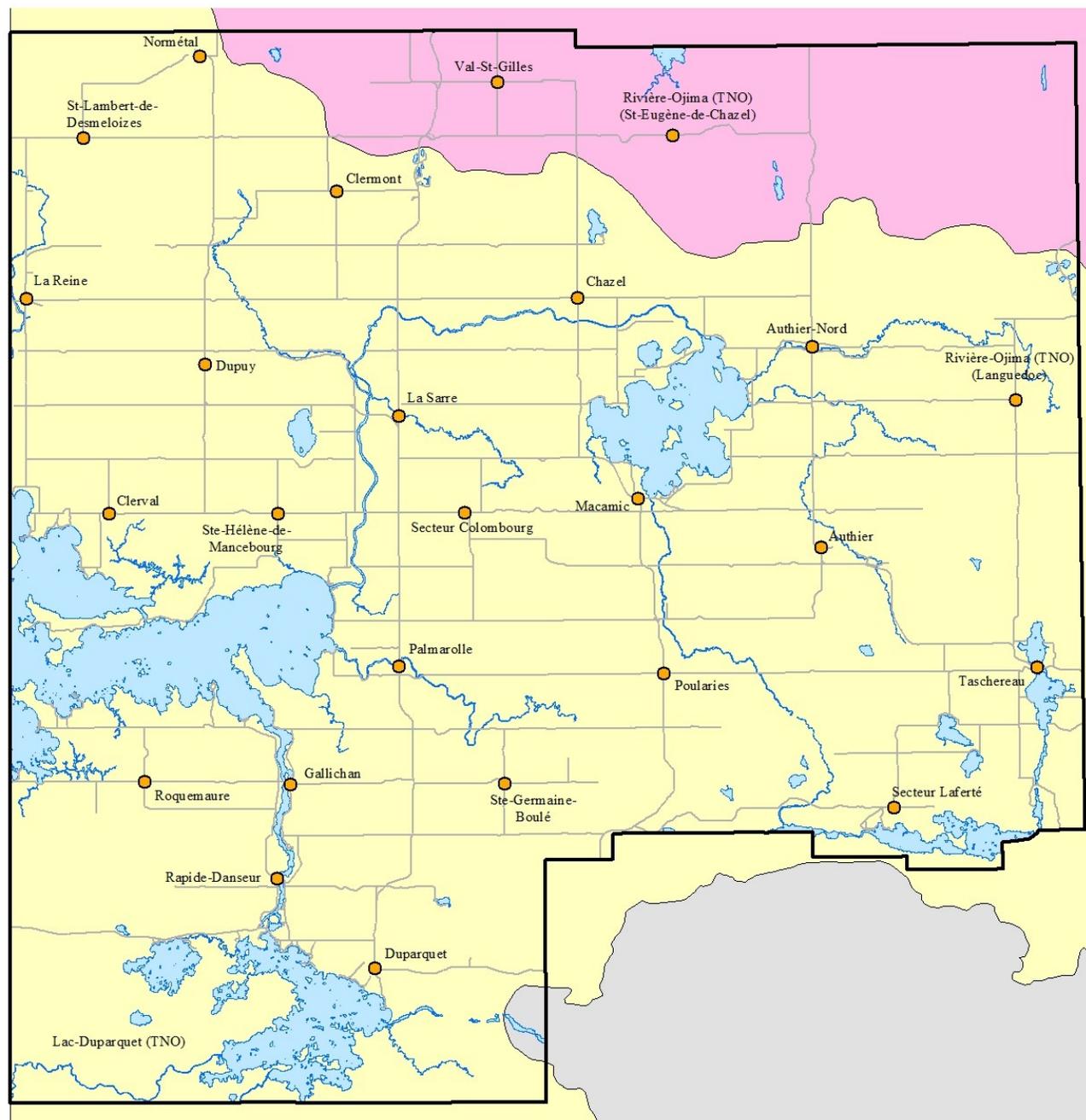
² Stéphanie Pellerin et Monique Poulin, Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable, pour Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, avril 2013.

1.2.1.4 LES SOLS

Le territoire qui forme aujourd’hui celui de la MRC était recouvert par le lac proglaciaire Ojibway-Barlow il y a moins de 10 000 ans. Des argiles se sont accumulées au fond de ce lac, pouvant atteindre des dizaines de mètres d’épaisseur et recouvrant presque partout les dépôts glaciaires et fluvioglaciaires (notamment des eskers) sous-jacents. La majorité des sols actuels sont issus de ces dépôts argileux.

Quelques eskers sont également présents. Il s’agit de longues buttes de sables et de graviers d’origine fluvioglaciaire mis en place lors du retrait du dernier glacier. La majeure partie de ces dépôts est enfouie sous les argiles. Les matériaux prélevés dans les sablières sont presque tous des matériaux d’eskers. L’esker de La Sarre, qui apparaît notamment dans le secteur de l’aéroport, fait partie des plus visibles. Il en est de même de celui de Launay, qui est présent au nord-est, sur le territoire non organisé de Rivière-Ojima. Des tronçons d’eskers émergent ponctuellement des dépôts argileux à plusieurs endroits, notamment à Dupuy, Gallichan, Colombourg et Taschereau.

Carte 2. Délimitation des bassins versants

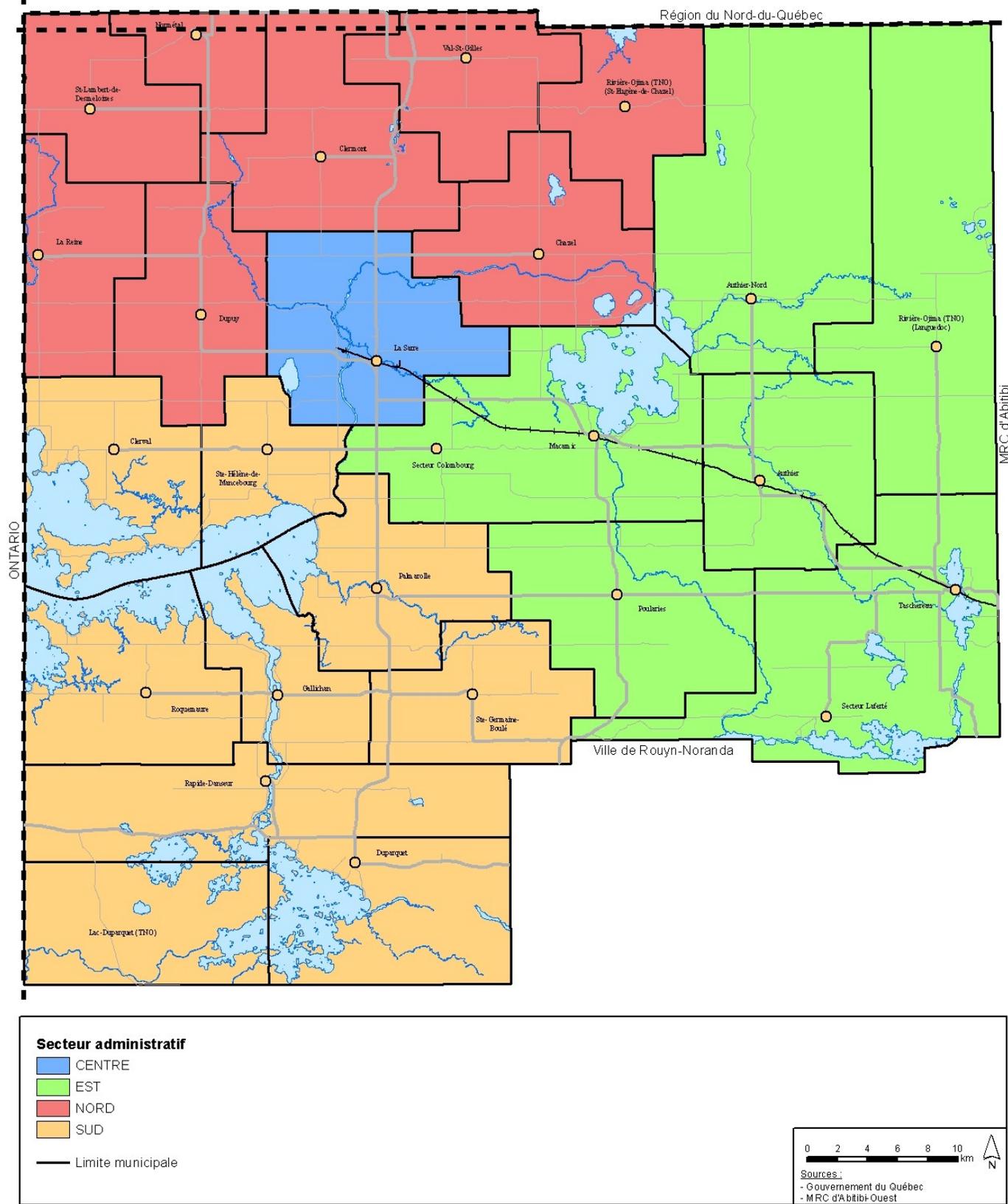


Bassin versant d'Abitibi-Jamésie	
	Bassin versant de la rivière Abitibi
	Bassin versant de la rivière Harricana
Bassin versant du Témiscamingue	
	Bassin versant du Lac Desor
	Limite MRC
	Route
	Lac / Rivière

0 5 10 km

Sources :
 - Gouvernement du Québec
 - MRC d'Abitibi-Ouest

Carte 3. Municipalités locales et secteurs administratifs



En 2018, 19 des 22 municipalités (21 municipalités + 1 TNO) comptent moins de 1 000 habitants et regroupent 44,5 % de la population du territoire (tableaux 3 et 4). Les municipalités comptent en moyenne 936 habitants. Ces données reflètent le caractère rural du milieu, confirmé par le recensement de Statistique Canada : la population rurale représentait 62,2 % de la population totale en 2006, en comparaison à 19,8 % pour la province de Québec.

La municipalité de Palmarolle est la seule à avoir une population comprise entre 1 000 et 2 499 habitants (1 414). Les villes de Macamic et La Sarre se distinguent par leur caractère plus urbain et une population plus nombreuse, respectivement de 2 733 et 7 287 habitants.

Tableau 3. Population des municipalités selon la taille, 2018

Strate de population (nb d'habitants)	Nombre de territoires	Population (2018)	Proportion de la population de la MRCOA
Moins de 500	13	4 129	20,1%
500 à 999	6	5 026	24,4%
Moins de 1000	19	9 155	44,5%
1000 à 2 499	1	1 414	6,9%
2 500 à 4 999	1	2 733	13,3%
Plus de 5 000	1	7 287	35,4%
MRC d'Abitibi-Ouest	22	20 589	100%

Source : Institut de la statistique du Québec et Gazette officielle du QC, 28 mars 2019.

1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES

1.3.1 DÉMOGRAPHIE

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, entre 1981 et 2018, la population du territoire diminue de 17,4%, passant de 24 921 à 20 589 habitants. La décroissance est constante, mais la période critique culmine de 1991 à 2011, alors que la MRC enregistre une perte de 12,2% en 20 ans. Pendant cette période, le Québec affiche une croissance continue de sa population et connaît une augmentation de 28.2%.

Les quatre secteurs connaissent alors un recul démographique (tableau suivant). La Ville de La Sarre (secteur Centre) reflète la tendance territoriale avec une diminution de 17,8 %. La baisse est nettement moins importante dans le secteur Sud (-2,8 %) où Rapide-Danseur connaît même une croissance de 37,4 %; un phénomène explicable par la construction résidentielle fort prisée en zone de villégiature. La proximité relative de certaines municipalités avec la ville de Rouyn-Noranda, pôle économique et administratif régional, influence aussi le choix des citoyens à s'établir au sud de la MRCAO. Cependant, au cours de cette même période, quelques municipalités du secteur accusent une décroissance démographique importante: Roquemaure (26,9 %), Ste-Hélène-de-Mancebourg (15,9 %) et Ste-Germaine-Boulé (7,8 %).

Tableau 4. Évolution de la population des municipalités – 1981 à 2018

Territoire	1981	1991	2001	2011	2016	2018	Variation 2016-2018 (%)	Variation 1981- 2018 (%)
SECTEUR CENTRE	8 861	8 350	7 829	7 745	7 528	7 287	-3,2	-17,8
La Sarre	8 861	8 350	7 829	7 745	7 528	7 287	-3,2	-17,8
SECTEUR SUD	5 172	5 325	5 222	4 974	4 987	5 058	1,4	-2,2
Clerval	380	405	357	366	368	371	0,8	-2,4
Duparquet	581	680	660	660	616	688	11,7	18,4
Gallichan	454	530	485	486	494	484	-2,0	6,6
Lac-Duparquet (TNO)	0	0	0	0	0	0	0	0
Palmarolle	1 445	1 505	1 547	1 473	1 433	1 414	-1,3	-2,1
Rapide-Danseur	246	200	270	315	344	338	-1,7	37,4
Roquemaure	554	450	458	418	431	405	-6	-26,9
Ste-Germaine-Boulé	1 058	1 120	1 023	898	949	976	2,8	-7,8
Ste-Hélène-de-Mancebourg	454	435	393	358	352	382	8,5	-15,9
SECTEUR NORD	4 500	4320	3 788	3 305	3 322	3 206	-3,5	-28,8
Chazel	371	415	337	291	304	291	-4,3	-21,6
Clermont	450	540	556	486	492	496	0,8	10,2
Dupuy	1 133	1 155	1 029	935	970	920	-5,2	-18,8
La Reine	551	480	393	342	351	343	-2,3	-37,7
Normétal	1 393	1 190	1 035	858	824	796	-3,4	-42,9
St-Lambert	381	335	255	213	207	195	-5,8	-48,8
Val-Saint-Gilles	221	205	173	213	174	165	-5,2	-25,3
SECTEUR EST	6 388	6 062	5 488	5 099	5 052	5 038	-0,3	-21,1
Authier	389	360	322	283	270	279	3,3	-28,3
Authier-Nord	356	385	344	274	274	291	6,2	-18,3
Macamic	3 192	3 217	2 875	2 763	2 797	2 733	-2,3	-14,4
Poularies	903	820	765	684	664	700	5,4	-22,5
Rivière Ojima (TNO)	226	140	112	105	99	89	-10,1	-60,6
Taschereau	1 322	1 140	1 070	990	948	946	-0,2	-28,4
MRC d'Abitibi-Ouest	24 921	24 057	22 327	21 123	20 889	20 589	-1,4	-17,4
Abitibi-Témiscamingue	145 187	155 506	148 565	146 741	147 282	147 508	0,2	1,6
Québec	6 547	7 067	7 396	8 005	8 225	8 390	2,0	28,2
	207	396	456	090	950	499		

Source: Institut de la statistique du Québec et Gazette officielle du QC, 28 mars 2019.

Tableau 5. Évolution de la population des municipalités – 1981 à 2018 (Suite)

Territoire	Variation 1981- 1991 (%)	Variation 1991- 2001 (%)	Variation 2001- 2011 (%)	Variation 2011- 2016 (%)	Variation 1991- 2011 (%)	Variation 1981- 2011 (%)	Variation 2011- 2018 (%)	Variation 2001- 2018 (%)
SECTEUR CENTRE	-5,8	-6,2	-1,1	-2,8	-7,2	-6,8	-5,9	-6,9
La Sarre	-5,8	-6,2	-1,1	-2,8	-7,2	-6,8	-5,9	-6,9
SECTEUR SUD	3,0	-1,9	-4,7	0,3	-6,6	-6,8	1,7	-3,1
Clerval	6,6	-11,9	2,5	0,5	-9,6	-10,3	1,4	3,9
Duparquet	17,0	1,2	-4,1	-6,7	-2,9	-3,4	4,2	0,0
Gallichan	16,7	-8,5	0,2	1,6	-8,3	-9,7	-0,4	-0,2
Lac-Duparquet (TNO)	0	0	0	0	0	0	0	0
Palmarolle	4,2	2,9	-4,8	-2,7	-2,1	-2,2	-4,0	-8,7
Rapide-Danseur	-18,7	35,0	16,7	9,2	57,5	46,7	7,3	25,2
Roquemaure	-18,8	1,8	-8,7	3,1	-7,1	-5,8	-3,1	-11,6
Ste-Germaine- Boulé	5,9	-8,7	-12,2	5,7	-19,8	-21,0	8,7	-4,6
Ste-Hélène-de- Mancebourg	-4,2	-9,7	-8,9	-1,7	-17,7	-17,0	6,7	-2,8
SECTEUR NORD	-4,0	-12,3	-12,8	0,5	-23,5	-22,6	-3,0	-15,4
Chazel	11,9	-18,8	-13,6	4,5	-29,9	-33,4	0,0	-13,6
Clermont	20,0	4,8	-14,1	1,2	-10,0	-12,0	2,1	-12,4
Dupuy	1,9	-10,9	-9,1	3,7	-19,0	-19,4	-1,6	-10,6
La Reine	-12,9	-18,1	-13,0	2,6	-28,8	-25,0	0,3	-12,7
Normétal	-14,6	-13,0	-17,1	-4,0	-27,9	-23,8	-7,2	-23,1
St-Lambert	-12,1	-23,9	-16,5	-2,8	-36,4	-32,0	-8,5	-23,5
Val-Saint-Gilles	-7,2	-15,6	4,0	-3,3	-12,2	-11,3	-8,3	-4,6
SECTEUR EST	-5,1	-9,5	-7,1	-0,9	-15,9	-15,1	-1,2	-8,2
Authier	-7,5	-10,6	-12,1	-4,6	-21,4	-19,8	-1,4	-13,4
Authier-Nord	8,1	-10,6	-20,3	0,0	-28,8	-31,2	6,2	-15,4
Macamic	0,8	-10,6	-3,9	1,2	-14,1	-14,2	-1,1	-4,9
Pouliaries	-9,2	-6,7	-10,6	-2,9	-16,6	-15,1	2,3	-8,5
Rivière Ojima (TNO)	-38,1	-20,0	-6,3	-5,7	-25,0	-15,5	-15,2	-20,5
Taschereau	-13,8	-6,1	-7,5	-4,2	-13,2	-11,3	-4,4	-11,6
MRC d'Abitibi-Ouest	-3,5	-7,2	-5,4	-1,1	-12,2	-11,8	-2,5	-7,8
Abitibi- Témiscamingue	7,1	-4,5	-1,2	0,4	-5,6	-6,0	0,5	-0,7
Québec	7,9	4,7	8,2	2,8	13,3	14,3	4,8	13,4

Source: Institut de la statistique du Québec et Gazette officielle du QC, 28 mars 2019.

Les secteurs Nord et Est sont particulièrement affectés par le déclin démographique. En 37 ans, le Nord perd plus de 28,8 % de sa population. Clermont est la seule municipalité à connaître une hausse (10,2 %), explicable en partie par la villégiature. Dans le secteur Est, le recul s'élève à 21,1 % et elle affecte les six municipalités, chacune ayant subi une perte supérieure à 14 %; la population du TNO Rivière-Ojima périclète de 60,6 %.

La baisse de population touche davantage les petites municipalités, surtout celles de moins de 500 habitants et les plus éloignées de La Sarre. Cette réalité n'est pas exclusive à la MRCAO. Elle affecte un grand nombre de petites municipalités ailleurs au Québec.

Les densités

En 2018, la densité de population de la MRC atteint 5,8 habitants au kilomètre carré (Tableau 5). Cette moyenne est inférieure à la densité provinciale (6,4 h/km²), mais supérieure à celle de l’Abitibi-Témiscamingue (2,3 h/km²). Elle est évidemment plus élevée à La Sarre (47,9 h/km²). Pour les secteurs Sud, Nord et Est, la densité se situe entre 3,6 et 4,3 h/km². Il est important de préciser que ces trois secteurs comptent d’importantes superficies en territoire public non habité, ce qui explique leur densité peu élevée.

Tableau 6. Densité de population des municipalités

Territoire	Population 2018	Superficie (km ²)	Densité moyenne / km ²
SECTEUR CENTRE	7 287	152	47,9
La Sarre	7 287	152	47,9
SECTEUR SUD	5 058	1 166	4,3
Clerval	371	130	2,9
Duparquet	688	155	4,4
Gallichan	484	97	5,0
Lac-Duparquet (TNO)	0	133	0,0
Palmarolle	1 414	134	10,6
Rapide-Danseur	338	184	1,8
Roquemaure	405	154	2,6
Ste-Germaine-Boulé	976	111	8,8
Ste-Hélène-de-Mancebourg	382	68	5,6
SECTEUR NORD	3 206	877	3,7
Chazel	291	139	2,1
Clermont	496	157	3,2
Dupuy	920	122	7,5
La Reine	343	98	3,5
Normétal	796	55	14,5
St-Lambert	195	100	2,0
Val-Saint-Gilles	165	108	1,5
SECTEUR EST	5 038	1 381	3,6
Authier	279	142	2,0
Authier-Nord	291	294	1,0
Macamic	2 733	238	11,5
Pouliaries	700	168	4,2
Rivière-Ojima (TNO)	89	365	0,2
Taschereau	946	270	3,5
MRC d’Abitibi-Ouest	20 589	3 576	5,8
Abitibi-Témiscamingue	147 508	65 000	2,3
Québec	8 390 499	1 300 59	6,4

Source : Institut de la statistique du Québec et Gazette officielle du QC, 28 mars 2019.

Les âges

En 2018, l'âge moyen de la population territoriale se situe à 43,8 ans. Après Témiscamingue (44,5), c'est la deuxième plus élevée parmi les MRC de la région. Bien qu'on y retrouve une proportion légèrement supérieure de jeunes de moins de 15 ans (16,2% comparé à 15,8 % au Québec), le pourcentage d'aînés y est un peu plus élevé (21,4 % des gens de 65 ans et + contre 18,8 % au Québec). Le vieillissement de la population se poursuit; il se traduit par une baisse de la proportion des gens âgés de moins de 45 ans et par une hausse du taux des 45 ans et plus³.

Il faut toutefois noter une certaine reprise de la natalité, ici, comme de façon générale en province. En effet, de 2007 à 2011, il y a eu, en moyenne, 226 naissances par année sur le territoire, alors que la moyenne était de 211 pour la période de 2002 à 2006. De 2012 à 2014, on a enregistré en moyenne 219 naissances par année.⁴ La MRC d'Abitibi-Ouest se démarque du Québec et de plusieurs MRC de la région avec une fécondité plus élevée. L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer) atteint 2,03 en moyenne par femme, alors qu'il s'établit à 1,63 au Québec pour les années 2011 à 2015².

Voici quelques données sur les âges selon les municipalités :

- Les enfants de 0 à 14 ans forment 16,2 % de la population en 2018;
- Ils sont plus nombreux en proportion à Roquemaure, Poularies, Ste-Germaine, Authier;
- Ils sont peu nombreux à Clerval, Duparquet et Chazel;
- Les personnes de 65 ans et plus forment 21,4 % de la population en 2018;
- En proportion, elles sont plus nombreuses à La Sarre, Duparquet et Macamic;
- Elles sont moins présentes à Poularies, Authier-Nord et Clermont.

La perspective d'ici 2036

Les plus récentes projections de l'ISQ laissent entrevoir une très légère décroissance de la population pour les années à venir. Ainsi, de 2011 à 2036 elle diminuera de 1,7% pour atteindre 20 800 personnes. Le vieillissement de la population se poursuivra; les personnes âgées de 65 ans et plus en représenteront alors le tiers (31 %) en 2036⁵.

³ Statistique Canada, Division de la démographie. Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, 2019.

⁴ Portrait de santé de la population – MRC d'Abitibi-Ouest, mise à jour avril 2016.

⁵ ISQ. Population des municipalités régionales de comté et des territoire équivalents (TE)- 2006- 2036.

Tableau 7. Perspective démographique 2011-2036, MRC de l’Abitibi-Témiscamingue

Territoire	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation projetée 2011-2036
MRC Abitibi	24 502	24 328	24 180	23 981	23 666	26 022	6,0
MRC d’Abitibi-Ouest	20 430	19 924	19 503	19 062	18 581	20 777	-1,7
Ville de Rouyn-Noranda	40 708	40 570	40 141	40 248	39 951	44 533	7,5
MRC de Témiscamingue	16 524	16 323	16 195	16 073	15 910	15 770	-3.146
MRC la Vallée-de-l’Or	42 875	43 031	43 163	43 138	42 891	46 577	7,6
Abitibi-Témiscamingue	145 039	144 176	143 182	142 502	140 999	153 679	9.4

Source : ISQ. Perspective démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.

L’identité et la langue

La population est presque exclusivement francophone. Selon le recensement de 2016, 1% de la population déclare l’anglais comme langue maternelle et 80 personnes possèdent une langue maternelle autre que le français, l’anglais ou une langue autochtone. Selon ce recensement, 485 personnes possèdent une identité autochtone (2,4 % de la population).

1.3.2 ÉCONOMIE ET EMPLOI

L’économie du territoire est orientée principalement vers le secteur primaire, surtout l’agriculture et l’exploitation forestière. Malgré cela, plus du deux tiers des emplois sont liés au secteur tertiaire (commerces et services), alors que le secteur secondaire (usines de transformation et construction) est le moins important.

Tableau 8. Nombre d’employés par taille d’entreprises, MRC d’Abitibi-Ouest, 2018

Nom de l’entreprise	Nombre d’employés
Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue (La Sarre)	500-999
Commission scolaire du Lac-Abitibi (La Sarre)	200-499
D.M.C. Soudure inc. (Macamic)	100-199
IGA Alimentation Sylvain Boyer (La Sarre)	100-199
Les Industries Norbord inc. (usine de panneaux gaufrés, La Sarre)	100-199
L.J.L. Mécanique inc. (Ste-Germaine-Boulé)	100-199
Rayonier Advanced Materials (groupe de produits forestiers), Usine A-O (La Sarre)	100-199
Transport Clément Bégin Inc. (Ste-Germaine-Boulé)	100-199
Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny & Stéphanie Galarneau inc.(La Sarre)	100-199

Source : Centre de recherche industrielle du Québec, Portail d’information sur les établissements (PILE), 2019.

En 2018, deux des principaux employeurs sur le territoire dépassent la barre des 200 employés, soit le Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue et la Commission scolaire du Lac-Abitibi, ils sont tous deux des services publics. Sur les 9 plus grandes entreprises, 6 se retrouve à La Sarre, dont les 2 premières.

La compagnie Rayonier Advanced Materials exploite une usine de sciage. Les autres entreprises d'importance comprennent une usine de production de panneaux gauffrés, des entreprises de fabrication et de transformation, une entreprise de transport de personnes et des commerces franchisés. Le recensement agricole fédéral de 2016 identifie 225 exploitants, auxquels s'ajoutent 177 salariés agricoles, dont 30 sur une base annuelle.

Bien qu'aucune mine ne soit en exploitation sur le territoire, plusieurs citoyens travaillent dans ce secteur d'activités, soit en Abitibi-Témiscamingue, en Ontario, dans le Nord-du-Québec ou même ailleurs dans le monde. Toutefois, depuis 2010, des travaux d'exploration minière sont réalisés à Duparquet et Normétal donnant des indices de la présence de gisements prometteurs.

Depuis la fermeture de l'usine de sciage de Taschereau, l'industrie lourde de transformation du bois est établie uniquement à La Sarre. Plusieurs entreprises de transformation de plus petite taille se répartissent à différents endroits. Presque toutes les usines d'une certaine importance sont à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

La MRCAO se distingue du reste de la région et du Québec quant au lieu de travail de ses citoyens. Comme le démontre le tableau suivant, elle possède la plus forte proportion (22,7 %) des transports pour le travail, à l'extérieur de la MRC de résidence. En effet, près du tiers (36,3%) des travailleurs se déplace vers une autre municipalité du territoire, alors qu'à peine 39,1 % travaillent dans leur municipalité; la moyenne régionale, quant à elle, s'établit à 68,7 %. Non comptabilisé dans le tableau : 10,2% de la population active n'a pas d'adresse de travail fixe, et 6,3% travaille à domicile.

Tableau 9. Lieu de travail de la population active occupée, 2016

Territoire	Municipalité de résidence	Autre municipalité de la MRC	Autre MRC	Autre Région/Province
MRC d'Abitibi	52,2 %	30,8 %	16,6 %	0,5 %
MRC d'Abitibi-Ouest	39,1 %	36,3 %	22,7 %	2,0 %
Ville de Rouyn-Noranda	90,1 %	0,0 %	9,1 %	0,8 %
MRC de Témiscamingue	41,4 %	48,7 %	6,9 %	3,1 %
MRC de La Vallée-de-l'Or	77,1 %	13,3 %	9,0 %	0,6 %
Abitibi-Témiscamingue	68,7 %	18,5 %	11,8 %	1 %
Québec	52,2 %	14,6 %	31,2 %	2,0 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

1.3.3 LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

Le territoire de la MRC, comparé au reste de l’Abitibi-Témiscamingue et à l’ensemble du Québec, apparaît aujourd’hui relativement défavorisé. La baisse démographique notée précédemment en est un indice. Plusieurs autres indicateurs pointent en ce sens: scolarité relativement faible et revenu des ménages assez bas.

Scolarité

L’éducation, base du développement personnel, social et économique, s’avère le talon d’Achille de l’Abitibi-Ouest. Les statistiques sont éloquentes : le territoire affiche un net retard sur le plan de la scolarisation par rapport à la région et à l’ensemble du Québec.

Le quart de la population âgée de 25 à 64 ans, soit 25,1%, n’a pas de diplôme d’études secondaires (DES). En Abitibi-Témiscamingue, le taux s’établit à 20,9 %, alors qu’il diminue à 13,3 % à l’échelle provinciale. Ainsi, les 25-64 ans d’Abitibi-Ouest présentent un écart substantiel de 12 points en pourcentage par rapport au même groupe d’âge au Québec.

Le décrochage scolaire est l’autre maillon faible du territoire. L’Abitibi-Ouest (17,9%) affiche le plus haut taux de décrochage en région, dépassant de 2,8 points celui de Québec (15,1%).

Tableau 10. Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) 2016-2017

TERRITOIRE	TOTAL	GARÇONS	FILLES
MRC d’Abitibi-Ouest	17,9 %	30,1%	6,4%
Abitibi-Témiscamingue	15,9%	20,7%	11,4%
Québec	15,1%	18,8%	11,5%

Source : Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), 2018.

Il existe des disparités d’une municipalité à l’autre. La population de La Sarre est un peu plus scolarisée et compte une plus grande proportion de diplômés universitaires. Certaines municipalités rurales ont aussi un niveau de scolarité élevé, soit La Reine et Rapide-Danseur; cette dernière bénéficie de la présence, dans sa population, de chercheurs en foresterie de l’UQAT.

Revenu

Selon les données provisoires de 2017, le revenu disponible par habitant progresse dans l’ensemble des MRC, bien qu’à des degrés divers. Entre 2016 et 2017, les MRC de l’Abitibi-Témiscamingue montrent une croissance du revenu disponible supérieure à celle de la province. L’Abitibi-Ouest se démarque par sa forte progression (+ 6,4 %). Cependant, les inégalités de revenu entre les hommes et les femmes demeurent importantes. En fait, l’écart se creuse en défaveur des femmes, particulièrement en Abitibi-Ouest⁶.

⁶ Institut de la statistique du Québec, Revenu disponible – Bulletin Flash, mai 2019

En 2017, le revenu moyen des particuliers était de 42 967 \$, ce qui situe le territoire à l'avant-dernier rang des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue mais au dessus de la moyenne du Québec (41 125 \$)⁷.

Logement

Selon le recensement de 2016, le territoire se démarque par la proportion élevée de logements dont les occupants sont propriétaires (76 %). C'est un résultat supérieur à la province (61%) qui s'explique possiblement par l'importance de la population vivant en milieu rural.

Bien que les données sur la valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales en 2018 démontrent une augmentation de l'évaluation, elles reflètent aussi la situation difficile du territoire (tableau suivant). La valeur moyenne de 134 748\$, pour les résidences unifamiliales du territoire, représente 70 % de celle de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 11. Évaluation foncière moyenne des résidences unifamiliales, 2018

Territoire	Évaluation foncière moyenne des résidences unifamiliales
MRC d'Abitibi	185 113 \$
MRC d'Abitibi-Ouest	134 748 \$
Ville de Rouyn-Noranda	234 157 \$
MRC de Témiscamingue	140 864 \$
MRC de La Vallée-de-l'Or	218 181 \$
Abitibi-Témiscamingue	192 573 \$

Source : Nombre d'unités d'évaluation et valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, 2018.

Municipalités à revitaliser

En 2013, des 152 municipalités à revitaliser (ou dévitalisées) au Québec, 6 d'entre elles sont identifiées sur le territoire de la MRCAO par le gouvernement du Québec (MAMH). Ce sont Chazel, Normétal, Roquemaure, Saint-Lambert, Taschereau et Val-Saint-Gilles . Elles ont été identifiées sur la base d'indicateurs de développement comme le taux de chômage relativement élevé et le faible revenu des ménages. Elles sont susceptibles de subir un exode, surtout des jeunes, et un vieillissement de leur population. Cette situation peut résulter d'une déstructuration économique à la suite de l'effritement des bases économiques traditionnelles.

1.4 OCCUPATION DU TERRITOIRE

Le territoire habité peut être classé en trois types de milieu : les périmètres d'urbanisation, le milieu rural et les zones de villégiature. La proportion de résidences dans les différents milieux varie selon le contexte de chaque municipalité. Les lignes suivantes présentent un aperçu des particularités de chacun de ces types de milieux. En 2016, l'indice de vitalité économique de la MRC est négatif (-2,7629)⁸.

⁷ Institut de la statistique du Québec, Revenu d'emploi médian, 25-64 ans, MRC et ensemble du Québec, 2007-2017

⁸ Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014 et 2016.

1.4.1 LES PERMIS DÉLIVRÉS POUR NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

De 1996 à 2014, les municipalités ont délivré 703 permis pour la construction de nouvelles résidences, pour une moyenne de 37 permis par année (tableau qui suit). Ces constructions ont été plus nombreuses à La Sarre (173), Macamic (83), Palmarolle (73), et Taschereau (57), qui, toutes les quatre comptent plus de 1 000 habitants, de même qu’à Duparquet (44), Rapide-Danseur (43) et Clerval (39). Ce sont des municipalités parmi les plus peuplées du territoire ou qui connaissent un développement relativement important de la villégiature.

Tableau 12. Permis pour de nouvelles constructions résidentielles, 1996-2014

Territoire	Périmètre d'urbanisation				Milieu rural				Zones de villégiature				Total
	1999	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011	1996	2001	2006	2011	1996
	2000	2005	2010	2014	2000	2005	2010	2014	2000	2005	2010	2014	2014
Authier	1	0	0	0	0	0	0	1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2
Authier-Nord	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	7	2	12
Chazel	3	1	0	1	0	0	1	1	0	2	0	0	9
Clermont	0	0	1	1	2	0	3	2	3	0	1	1	14
Clerval	2	0	0	0	0	0	1	0	9	9	11	7	39
Duparquet	3	1	1	4	0	0	0	0	10	9	12	4	44
Dupuy	6	1	3	5	8	3	3	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	29
Gallichan	1	0	3	1	1	2	1	2	2	10	1	7	31
La Reine	0	0	1	1	0	2	1	0	0.	0	0.	0	5
La Sarre	55	17	28	48	0	2	10	13	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	173
Lac-Duparquet (TNO)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0
Macamic (1)	6	5	13	25	7	3	3	4	8	4	4	1	83
Normétal	3	1	0	1	0	0	0	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	5
Palmarolle	14	4	5	10	4	3	2	1	7	10	8	5	73
Poularies	2	2	1	1	4	0	0	0	0.	0.	0.	0	10
Rapide-Danseur	0	0	0	0	0	5	4	10	10	2	5	7	43
Rivière-Ojima, Languedoc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rivière-Ojima, St-Eugène de Chazel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Roquemaure	1	1	1	2	2	2	2	0	4	5	3	1	24
Ste-Germaine-Boulé	5	0	2	11	1	3	2	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	24
Ste-Hélène-de-Mancebourg	0	0	0	1	2	2	0	0	2	4	4	4	19
St-Lambert	0	0	0	1	0	0	0	0	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1
Taschereau	3	1	3	7	6	9	2	4	3	4	5	10	57
Val-St-Gilles	1	1	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	6
MRCAO	106	33	57	120	40	38	36	38	58	61	67	49	703

Source : Compilation de la MRC d'Abitibi-Ouest à partir du rôle d'évaluation des municipalités.

C'est dans le secteur Sud qu'on a délivré le plus de permis (42 %), suivi du Centre (25 %) et de l'Est (23 %). Seulement 10 % des permis ont été délivrés dans le Nord (tableau qui suit).

Tableau 13. Permis de nouvelles constructions résidentielles, par secteurs, 1996-2014

Secteur	Périmètre d'urbanisation	Rural	Villégiature	Total	%
Centre	148	25	0	173	25%
Est	63	46	55	164	23%
Nord	32	29	8	69	10%
Sud	73	52	172	297	42%
Total	316	152	235	703	100%
% du total	45%	21,6%	33,4%	100%	

Source : Compilation de la MRC d'Abitibi-Ouest à partir du rôle d'évaluation des municipalités.

Pour ce qui est des périmètres d'urbanisation, voici quelques données sur les permis pour de nouvelles constructions résidentielles délivrés de 1996 à 2014 :

- en 19 ans, 316 permis résidentiels ont été délivrés, pour une moyenne de 16,6 par année;
- près de la moitié (148) des permis ont été émis par la Ville de La Sarre;
- Macamic vient en second avec 41 permis;
- le nombre de permis a été plus élevé pour la période 1996 à 2000 (106), relativement bas entre 2001 et 2005 (33), avec une reprise de 2006 à 2010 (57) et suivi d'une croissance significative pour la période 2011-2014 (120);
- il n'y a eu que peu ou pas de permis pour de nouvelles constructions résidentielles dans plusieurs périmètres d'urbanisation; trois d'entre eux n'en ont accueilli aucune et huit en ont accueilli seulement une ou deux, tandis que six autres en ont accueilli au plus neuf.

Dans les zones de villégiature, des permis ont été délivrés pour 235 nouvelles résidences en 19 ans, pour une moyenne de 12,4 par année. Cela représente la majorité des nouvelles résidences entre 1996 et 2014 pour la plupart des municipalités qui ont des secteurs de villégiature, comme Clerval (92 % des permis émis), Duparquet (80 %), Ste-Hélène-de-Mancebourg (73 %), Gallichan (65 %), Rapide-Danseur (56 %) et Roquemaure (54 %). Toutes ces municipalités font partie du secteur Sud. Il ne fait aucun doute que les lacs Abitibi, Duparquet et Hébécourt sont des plans d'eau fort prisés pour l'implantation de résidences.

Le milieu rural a accueilli 152 nouvelles résidences de 1996 à 2014, pour une moyenne de 8 permis par année. Ces permis sont plus nombreux à La Sarre (25), Taschereau (21), Rapide-Danseur (19), Macamic (18), Dupuy (14), et Palmarolle (10). Le nombre de permis en milieu rural a été plus élevé que celui en milieu urbain à Rapide-Danseur, Roquemaure, Ste-Hélène-de-Mancebourg et Taschereau.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

La plupart des 152 permis émis pour nouvelles résidences en milieu rural l'ont été en zone agricole permanente, malgré la difficulté à obtenir les autorisations nécessaires de la CPTAQ. Cela reflète l'attrait qu'exerce ce milieu sur un grand nombre de résidents qui sont à la recherche de vastes espaces extérieurs, d'un certain éloignement des voisins et souvent d'une terre à bois.

1.4.2 LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

Les périmètres d'urbanisation des municipalités locales comprennent (en 2011) un total de 4 365 bâtiments à usage strictement résidentiel, 216 bâtiments commerciaux ou de services et 28 bâtiments industriels (tableau qui suit).

La Ville de La Sarre compte à elle seule 46 % des bâtiments résidentiels à l'intérieur des périmètres urbains. Les municipalités de Macamic, Normétal et Palmarolle viennent ensuite dans l'ordre. À l'opposé, on dénombre très peu de résidences dans les périmètres urbains de Rapide-Danseur, de Rivière-Ojima, de Val-St-Gilles et de Clerval.

Tableau 14. Usages des bâtiments à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, 2011

Territoire	Usage strictement résidentiel	Bâtiments à usage commercial ou de service	Bâtiments à usage industriel	Immeubles reliés aux sports, aux loisirs ou à la culture
Authier	40	2	0	0
Authier-Nord	47	5	0	0
Chazel	34	3	0	0
Clermont	22	1	0	0
Clerval	13	2	0	2
Duparquet	196	8	0	5
Dupuy	204	7	2	3
Gallichan	38	6	1	0
La Reine	93	6	1	1
La Sarre	2002	85	14	9
Macamic	458	24	1	4
Normétal	310	10	1	4
Palmarolle	270	13	1	4
Poularies	84	9	0	1
Rapide-Danseur	4	1	0	1
Roquemaure	66	4	0	0
St-Lambert	53	2	0	0
Ste-Germaine-Boulé	143	7	1	2
Ste-Hélène-de-Mancebourg	42	1	0	0
Taschereau	223	11	2	3
Val-St-Gilles	11	1	0	0
Rivière-Ojima, Languedoc	10	0	0	0
Rivière-Ojima, St-Eugène-de-Chazel	2	0	0	0
MRC d'Abitibi-Ouest	4 365	208	24	39

Source : Rôles d'évaluation, 2011

N.D : Non disponible

1.4.3 LA VILLÉGIATURE

Les zones de villégiature sont des couloirs riverains en bordure de lacs ou de cours d'eau, qui étaient voués principalement à l'implantation de résidences saisonnières (chalets), mais qui deviennent de plus en plus des lieux de résidences permanentes. Plusieurs zones de villégiature comprennent également des activités et services commerciaux : camping, pourvoirie, restaurant (communautaire ou privé) et marina.

La villégiature est un mode d'occupation du territoire qui a beaucoup gagné en importance en Abitibi-Ouest, comme partout ailleurs en Abitibi-Témiscamingue. Un total de 13 municipalités, en plus du TNO de Rivière-Ojima, comptent au moins une zone de villégiature en bordure des 22 plans ou cours d'eau désignés à cet effet (tableau 14). On y retrouve 578 chalets et 435 résidences permanentes, pour un total de 1 012 résidences.

Le lac Abitibi est le plan d'eau ayant le plus grand nombre de résidences (381). Les lacs Macamic, Duparquet, Hébécourt ainsi que la rivière Duparquet comptent chacun plus de 50 résidences. Les autres zones de villégiature occupant une certaine importance sont situées sur le territoire des municipalités de Clermont (lacs Cricri, Castor, Sauvage, à la Truite, St-François et des Frères), Rapide-Danseur (Hébécourt), Taschereau (Loïs) et Val-St-Gilles (Canard).

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Tableau 15. Résidences en zone de villégiature, par municipalité, 2010

Municipalité	Plan d'eau	Plage ou zone	Nb résidences saisonnières	Nb résidences permanentes	Nb total résidences
Authier-Nord	Lac Langy		8	-	8
	Lac Macamic		32	10	42
Chazel	Lac Chazel		4	-	4
	Lac De Courval		1	1	2
	Lac Macamic		-	-	-
	Lac Piton		-	-	-
Clermont	Lac à la Truite		-	3	3
	Lac Cri-Cri		1	3	4
	Lac des Frères		-	1	1
	Lac du Castor		7	11	18
	Lac Perron		-	-	-
	Lac Sauvage		8	16	24
	Lac St-François		-	1	1
Clerval	Lac Abitibi	Chemin de l'île Nepawa	4	3	7
	Lac Abitibi	Plage Caouette	21	14	35
	Lac Abitibi	Plage Delisle	40	21	61
	Lac Abitibi	Plage Petit-Clerc	29	21	50
	Lac Abitibi	Plage Trudel	22	-	22
Duparquet	Lac Duparquet		57	81	138
Gallichan	Lac Abitibi	Plage Doucet	25	15	40
	Rivière Duparquet	Chemin de la Rivière Ouest	2	4	6
	Rivière Duparquet	Plage Gendron	37	19	56
	Rivière Duparquet	Plage Lirette	28	8	36
Macamic	Lac Macamic	Macamic	31	47	78
Palmarolle	Lac Abitibi	Chemin de la Sauvagine	8	9	17
	Lac Abitibi	Chemin des Linaigrettes	2	8	10
	Lac Abitibi	Chemin du Quai	-	3	3
	Lac Abitibi	Plage du Rang 7	36	14	50
	Lac Abitibi	Plage Rotary	1	2	3
Rapide-Danseur	Lac Daiguaisiers		4	1	5
	Lac Duparquet		24	27	51
	Lac Hébécourt		42	15	57
	Rivière Duparquet	Secteur rivière Est	5	13	18
	Rivière Duparquet	Secteur Rivière Ouest	5	15	20
Rivière-Ojima	Lac Disson		7	2	9
Roquemaure	Lac Abitibi	Plage Garneau	5	5	10
	Lac Abitibi	Plage Lepage	7	7	14
	Lac Abitibi	Plage Mainville	13	6	19
	Lac Abitibi	Plage municipale	6	-	6
	Lac Abitibi	2 et 3 Rang Ouest	3	1	4
Ste-Hélène-de-M.	Lac Abitibi	Plage Perreault	35	15	50
Taschereau	Lac Duchat		-	-	-
	Lac Loïs		7	8	15
	Lac Taschereau		2	-	2
Val-St-Gilles	Lac Canard		6	4	10
	Lac Perron		3	-	3
MRCAO Total			578	434	1 012

Source : Rôles d'évaluation, 2011.

Villégiature sur des îles

Des usages de villégiature sont implantés ou autorisés sur plusieurs îles, dont voici la liste.

Tableau 16. Îles privées et îles publiques avec baux du MERN

Plan d'eau	Municipalité	Nom ou no. de l'île	Privée ou publique	Nature du bail
Lac Abitibi	Clerval	Île Nepawa	Privée	
	Clerval	Île 29 (île Désiré)	Privée	
	Clerval	Île 30	Privée	
		Kenosha Obyama A	Publique	1 chalet
		Île 143	Publique	1 chalet
		Île 130	Publique	1 chalet
		Île 33	Publique	1 chalet
		Île 11	Publique	1 chalet
Lac Duparquet		Île 13	Publique	2 chalets
	Duparquet	Île 100 (île Amik)	Privée	
	Duparquet	Île 99 (île Leblanc)	Privée	
	Duparquet	Île 39	Privée	
	Duparquet	Île 41 (île Moukmouk)	Privée	
	Duparquet	Île 113 (île Beattie)	Publique	1 chalet
	Duparquet	Île 98 (île aux Cochons)	Publique	1 chalet
	Duparquet	Île 96 (île Demil)	Publique	1 chalet
	Duparquet	Île 133 (île Nisha)	Publique	1 chalet
	Duparquet	Île 125 (île Morissette)	Publique	1 chalet
Duparquet	Île 126 (île Dry Bone)	Publique	1 chalet	
Lac Macamic	Duparquet	Île 42 (île Sangster)	Publique	2 chalets
	Macamic	Île 3 (île à Parent)	Privée	
	Macamic	Île 5 (île à Fortin)	Privée	
	Macamic	Île 7	Privée	
	Macamic	Île 10 (île à Lépine)	Privée	
Lac Hébecourt	Macamic	Île 11 (île à Babineau)	Privée	
	Lac-Duparquet	Île 18	Publique	1 abri sommaire

Source : MERN.

Villégiature dispersée et abris sommaires

En 2006, le MERN dénombrait 91 chalets et 314 abris sommaires sur des terres du domaine de l'État dans la MRCAO. Bon nombre d'abris sommaires ont été agrandis et sont devenus des chalets. Aucun inventaire n'a été fait de cette situation, mais il apparaît qu'elle est importante à plusieurs endroits. Il s'agit d'un état de fait qui doit être pris en considération dans la gestion à venir de l'occupation du territoire forestier. Les municipalités qui comptent le plus grand nombre d'abris sommaires sont les suivantes : Duparquet (52), TNO de Lac-Duparquet (52), Authier-Nord (51), TNO de Rivière-Ojima, secteur Languedoc (41), Rapide-Danseur (40).

1.4.4 LE MILIEU RURAL

Le milieu « rural » fait ici référence aux espaces surtout agricoles et agroforestiers desservis par un réseau routier et dont la tenure des terres est principalement privée. Ce type de milieu exclut la grande forêt publique, les périmètres d'urbanisation et les zones de villégiature.

La transformation du modèle d'exploitation agricole au cours des dernières décennies (de fermes familiales à entreprises agricoles) a fait diminuer de façon importante le nombre d'agriculteurs et le nombre de résidences qu'ils occupent. Des années 1950 aux années 1970, il y a eu un abandon rural massif. Puis, dans les années 1980, les restrictions à l'implantation de résidences imposées par la Loi sur la protection du territoire agricole ont contribué à accentuer la dévitalisation du milieu rural. En contrepartie, le milieu rural est devenu un cadre de vie qui intéresse un grand nombre de résidents qui ne pratiquent ni agriculture, ni exploitation forestière.

Il existe environ 2 400 résidences en milieu rural (tableau qui suit). Pour les municipalités suivantes, c'est dans ce type de milieu que l'on retrouve le plus de résidences : Authier, Chazel, Clermont, Poularies, Roquemaure, Ste-Germaine-Boulé, Ste-Hélène-de-Mancebourg et Val-St-Gilles. La Ville de La Sarre compte pour sa part le plus grand nombre de résidences en milieu rural (315). Cependant, la proportion est faible en comparaison aux résidences localisées à l'intérieur du périmètre urbain.

Outre les résidences, le milieu rural compte 162 entreprises agricoles en 2011, selon des données du MAPAQ, qui sont présentées dans la section qui suit.

Le milieu rural comprend également 32 unités d'évaluation à usage commercial et industriel, concentrées principalement à La Sarre et Macamic.

Tableau 17. Usages des bâtiments en milieu rural, MRC d’Abitibi-Ouest, 2012

Territoire	Nb. de bâtiments résidentiels	Nb. d'unités d'évaluation à usage commercial ou industriel
Authier	61	0
Authier-Nord	45	0
Chazel	73	1
Clermont	130	0
Clerval	85	1
Duparquet	22	0
Dupuy	130	0
Gallichan	100	1
La Reine	49	1
La Sarre	315	10
Lac-Duparquet (TNO)	0	0
Macamic	359	7
Normétal	14	0
Palmarolle	265	3
Poularies	126	0
Rapide-Danseur	72	2
Rivière Ojima (TNO)	34	0
Roquemaure	80	0
St-Lambert	36	0
Ste-Germaine-Boulé	143	1
Ste-Hélène-de-Mancebourg	66	1
Taschereau	141	3
Val-St-Gilles	52	1
MRC d’Abitibi-Ouest	2 398	32

Source : Service d'évaluation de la MRC, juin 2012.

1.4.5 SYNTHÈSE SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET RÉSIDENTIEL

Entre 1996 et 2014, 703 permis ont été délivrés pour de nouvelles constructions résidentielles sur le territoire de la MRC, pour une moyenne de 37 par année. Quelques cas sont des reconstructions après un feu et plusieurs correspondent à la conversion de chalets en résidences permanentes. Les périmètres d’urbanisation arrivent en premier pour le nombre de permis (316), suivi des secteurs de villégiature (235) et du milieu rural (152), comme l’indique le tableau qui suit.

Tableau 18. Nombre de permis pour de nouvelles constructions résidentielles, 1996-2014

MUNICIPALITE	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014	TOTAL	%
Périmètre d’urbanisation	106	33	57	120	316	45 %
Milieu rural	40	38	36	38	152	21,6 %
Secteurs de villégiature	58	61	67	49	235	33,4 %
MRC d’Abitibi-Ouest	204	132	160	207	703	100 %

Source : MRC d’Abitibi-Ouest, compilation à partir des rôles d’évaluation.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

L'importance relative des secteurs de villégiature est nettement plus marquée pour la période 2001 à 2010, alors qu'ils accaparent 45 % des permis pour de nouvelles constructions résidentielles, traduisant ainsi un fort intérêt pour les abords des lacs. Par ailleurs, entre 2006 et 2010, 27 des 36 permis pour de nouvelles résidences en milieu rural ont été émis en zone agricole permanente. Il existe d'ailleurs assez peu d'endroits en milieu rural où il y a un intérêt à construire des résidences en dehors de la zone agricole permanente.

La période 2011 à juin 2014 marque une augmentation assez importante des nouvelles constructions résidentielles (207 en quatre ans), dont 58 % (120) à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Une analyse des données de construction par secteur administratif de la MRC permet quelques constats :

- Pour le nombre total de permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles, c'est le secteur Sud qui a été le plus actif avec 42 % des permis;
- Pour les périmètres d'urbanisation, La Sarre (secteur Centre) est de loin le secteur le plus actif, avec 148 permis ou 46,8 % du total de ces périmètres;
- En milieu rural, les permis se répartissent dans tous les secteurs, avec un plus grand nombre dans le Sud (52) et dans l'Est (46), qui sont suivis du Nord (29) et de La Sarre (25). La plupart de ces permis ont été délivrés à l'intérieur de la zone agricole permanente;
- Pour la villégiature, le Sud se démarque avec 73 % du total (172 permis), suivi de l'Est avec 55 permis, tandis que le Nord en compte 8 seulement et La Sarre, aucun. C'est aux abords des lacs suivants que la construction a été la plus active : Abitibi, Macamic, Duparquet et Hébécourt.

Une analyse des données par municipalité permet quelques autres constats :

- La Sarre vient en tête pour le nombre de permis de 1996 à 2014, avec 173 ou 24 % du total du territoire de la MRC. La moyenne est de 9,11 résidences par année;
- 10 municipalités ont délivré entre 24 et 83 permis en 19 ans (entre 1,3 et 4,4 par année) : Macamic (83), Palmarolle (73), Taschereau (57), Duparquet (44), Rapide-Danseur (43), Clerval (39), Gallichan (31), Dupuy (29), Roquemaure (24) et Ste-Germaine-Boulé (24);
- La construction résidentielle a été relativement limitée dans huit municipalités, qui ont accueilli entre 5 et 19 nouvelles résidences (moins d'un permis par année). Ce sont, du plus grand nombre au plus petit : Ste-Hélène-de-Mancebourg, Clermont, Authier-Nord, Poularies, Chazel, Val-St-Gilles, La Reine et Normétal;
- Un permis a été émis à Authier, un à St-Lambert et aucun à Rivière-Ojima (TNO).

1.5 L'AGRICULTURE ET LES RESSOURCES NATURELLES

1.5.1 L'UTILISATION DU SOL

Le territoire de la MRC est constitué de terrains forestiers à 73 %, dont 85 % est considéré comme productif. Les terrains en culture représentent 18 % de la zone agricole protégée (ZAP). Aussi, il ne reste que 1 % du territoire pour l'ensemble des autres utilisations tel que les routes, les secteurs urbains et ceux de villégiature.

Tableau 19. Catégories de terrains du territoire de la MRC, 2010

Superficie de la MRC	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Total	361 791	100
Tenure		
En Terre publique	192 359	53
En terre privé	169 432	47
Superficie de terres privées en ZAP	155 706	92
Superficie de terres privées hors de la ZAP	13 726	8
Agriculture		
En zone agricole protégé (ZAP)	207 417	57
Superficie de la ZAP en parcelles et productions agricoles déclarées	37 795	18
Superficie de la ZAP non assuré	169 622	82
Foresterie		
En terrains forestiers	264 752	73
Superficie des terrains forestiers productifs	225 612	85
Superficie des terrains forestiers improductifs	39 140	15

Source : MRC d'Abitibi-Ouest. MERN, Compilation du 4e inventaire forestier décennal, 2010. La Financière agricole du Québec (FADQ), 2016.

Note : La superficie exacte du territoire de la MRC varie selon les sources. Certaines sources indiquent une superficie de 3 415 km².

1.5.2 L'AGRICULTURE

Le potentiel des sols et du climat

Les sols cultivés de la MRC sont majoritairement constitués d'argiles lourdes brunes à brunes grises foncées, qui sont effervescentes (présence de calcaire) ou non. Elles sont d'origine glaciolacustre. La classification des sols de l'Abitibi distingue principalement 5 séries de sols cultivés sur le territoire de la MRC, soit les séries Macamic, Palmarolle, Roquemaure, La Sarre et Clerval. Les séries Macamic, Palmarolle et Roquemaure (qui forment la caténa Macamic) offrent les meilleures possibilités agricoles en Abitibi⁹.

Sous l'angle climatique, des limitations à la pratique de l'agriculture sont imposées par une saison sans gel inférieure à 110 jours, par les degrés-jours de croissance inférieurs à 2 500 et par des hivers relativement longs. Par contre, l'ensoleillement, la quantité et la répartition des précipitations constituent des atouts. De plus, de nombreuses cultures bénéficient du nombre limité de jours de canicule, des nuits fraîches et de la rosée matinale.

Considérant les particularités des sols et du climat, de même que le contexte économique, le territoire de la MRC est notamment propice à la production de fourrages, de céréales et de certains oléagineux. Ces productions peuvent servir de base à des productions animales et laitières. La région est aussi connue pour ses bœufs à l'herbe qui sont meilleurs pour la santé grâce à leur apport additionnel en vitamine B₁₂.¹⁰

La partie sud du lac Abitibi et l'île Nepawa bénéficient d'un microclimat favorable à des cultures exigeant une saison sans gel plus longue que celle retrouvée généralement dans la MRCAO; c'est le cas des pommiers ou d'autres arbustes fruitiers. Ce phénomène s'explique par le fait que l'air plus froid venant du nord-ouest ou du nord se réchauffe au contact de l'eau du lac Abitibi, écartant ainsi des cultures les gelées tardives du printemps et hâtives de l'automne. Une mise en valeur associée à ce microclimat est faite à certains endroits sur l'île Nepawa et pourrait se faire ailleurs.

⁹ Rompré, Michel et Dominique Carrier, 1997. *Étude pédologique des sols défrichés de l'Abitibi-Témiscamingue*, Centre de recherche et d'expérimentation en sols, MAPAQ, 126 p.

¹⁰ Girard, C. L., Berthiaume, R., Faucitano, L. and Lafrenière, C. 2007. *Influence of beef production system on vitamin B12 concentrations in plasma and muscle*. Can. J. Anim. Sci. 87: 277–280.

La zone agricole permanente

La zone agricole permanente (ZAP) couvre 2 058 km² (205 805 ha). Elle représente 62 % du territoire de la MRC et 72 % du territoire municipalisé. D'importantes superficies de cette zone sont sous couvert forestier sur des terres du domaine de l'État. Notre zone agricole permanente représente le tiers de celle de l'Abitibi-Témiscamingue alors que nous n'occupons qu'un vingtième de sa superficie.

Tableau 20. Part du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue en zone agricole, 2018

	MRC d'Abitibi-Ouest	MRC Abitibi	Rouyn-Noranda	MRC de Témiscamingue	MRC de la Vallée-de-l'Or	Abitibi-Témiscamingue
Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	20	17	16	17	5	59
Superficie de la zone agricole au 31 mars 2018 (ha)	205 805	195 950	68 123	124 889	38 209	632 976
Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	285 463	505 613	597 105	554 077	2 000 430	3 942 688
Superficie totale des MRC (ha)	332 333	762 591	597 105	1 636 566	2 423 824	5 755 095*
% du territoire des MRC en zone agricole	62	26	11	8	2	11

* Une superficie de 2 676 ha composé de territoires autochtones se trouve dans une zone hors MRC.

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, Rapport annuel 2017-2018.

Seulement 541 km² (54 149 ha) sont reliés à des entreprises agricoles, ou 26% à la zone agricole. Seulement 12% de la ZAP, ou 262 km² (26 182 ha) de ces terres sont en culture. 92% de la superficie des terres privées du territoire font partir de la ZAP. Le pâturage cultivé ou ensemencé est pratiqué par 63 fermes, alors que l'utilisation des terres naturelles pour le pâturage est pratiqué par 60 fermes.

Tableau 21. Mode d’occupation des terres agricoles, 2016

Terres agricoles	Superficies déclarées (Ha)		
	MRC d’Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	Pour l’ensemble du Québec
Possédées	41 117	142 392	2 736 830
Louées	13 619	35 018	614 687

Source : Recensement de l’agriculture, Statistique Canada, 2016.

Parmi les terres occupées par des entreprises agricoles, la superficie des terres louées représente 33,1% de la superficie des terres possédées pour la MRC d’Abitibi-Ouest, alors que pour la région de l’Abitibi-Témiscamingue c’est 24,6% et 22,5 % pour l’ensemble du Québec.

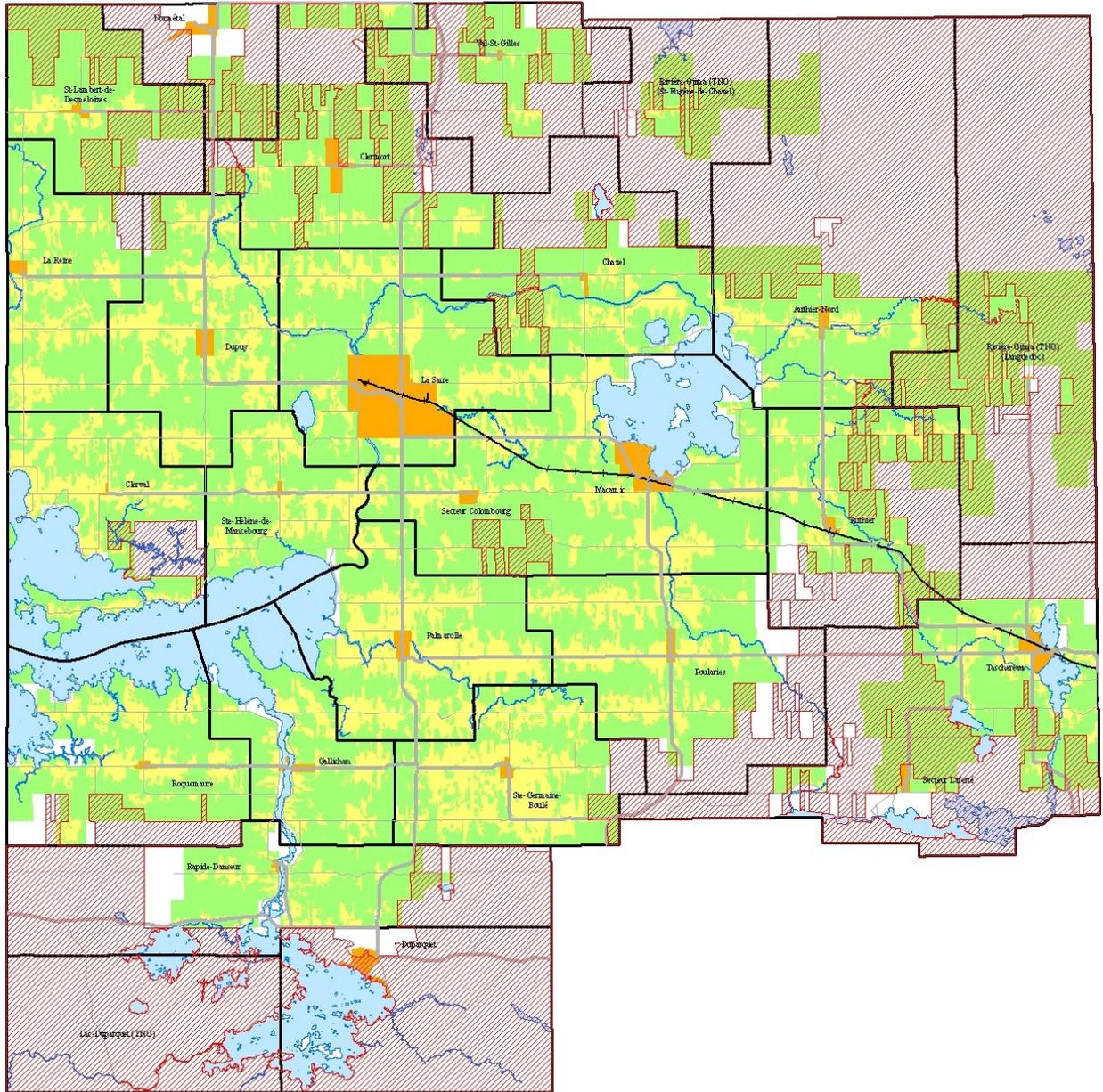
Tableau 22. Utilisation des terres agricoles, 2016

Terres agricoles	MRC d’Abitibi-Ouest		Abitibi-Témiscamingue		Ensemble du Québec	
	Fermes déclarante	Hectares	Fermes déclarante	Hectares	Fermes déclarante	Hectares
Terres en culture	139	26 182	530	83 499	21614	1 866 829
Pâturages cultivés ou ensemencés	63	N/D	191	14 200	6 000	110 425
Terres naturelles pour le pâturage	60	6 611	204	12 368	6 341	113 628
Superficie en arbres de Noël, en terres boisées et en terres humides	104*	13 251	459	58 675	20 752	1 052 428
Toutes les autres terres	91	1 705	359	7 555	15796	133 842

*Une seule ferme sur 104 en arbres de Noël.

La carte qui suit localise la zone agricole permanente, les sols en culture et les terres publiques. Les sols en culture comprennent une partie des pâturages, qui couvrent de grandes étendues par endroits. Cependant, certains pâturages ne sont pas représentés sur cette carte parce qu’ils sont situés sur des terres en friche arbustive ou forestière.

Carte 4. La zone agricole permanente et les tenures



	Sol en culture
	Zone agricole permanente
	Terre publique
	Terre privée hors de la zone agricole
	Affectation Urbaine
	Limite municipale

0 2 4 6 8 10 km

Sources :
 - Gouvernement du Québec
 - MRC d'Abitibi-Ouest

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Les entreprises agricoles

La MRCAO compte, en 2012, 157 entreprises agricoles selon des données du MAPAQ. Le recensement agricole fédéral comptait 145 fermes en 2016, 175 fermes en 2011, 215 fermes en 2001 et 1 598 en 1961. Les municipalités ayant le plus grand nombre d'entreprises sont Palmarolle (25), Ste-Germaine-Boulé (21) et Macamic (18). Pour la MRCAO, la richesse foncière uniformisée des immeubles agricoles est plus importante que celle des immeubles commerciaux et industriel dans toutes les municipalités, à l'exception de Duparquet, Normétal, Taschereau et La Sarre¹¹.

Tableau 23. Répartition des entreprises de production agricole, 2014

Municipalité	Bovins de Boucherie	Bovins laitiers, prod. laitière	Céréales, oléagineux (1)	Fourrages	Ovins	Autres (2)	TOTAL	% des entreprises de la MRCAO
Authier	1	1					2	2%
Auhtier-Nord					1		1	1%
Chazel	1	1					2	2%
Clermont	3						3	2%
Clerval	5	1					6	5%
Duparquet							0	0%
Dupuy	8	1					9	7%
Gallichan	2	1					3	2%
La Reine	5				1		6	5%
La Sarre	5		1				6	5%
Macamic	15	1			1	1	18	14%
Normétal							0	0%
Palmarolle	9	12	2			2	25	19%
Poularies	2	4		1		1	8	6%
Rapide-Danseur	4						4	3%
Roquemaure	2	3					5	4%
Rivière Ojima (TNO)							0	0%
Ste-Germaine-Boulé	14	5			1	1	21	16%
Ste-Hélène-de-Mancebourg	7						7	5%
St-Lambert	3						3	2%
Taschereau	3	1					4	3%
Val-St-Gilles							0	0%
MRC d'Abitibi-Ouest	89	31	3	1	4	5	133	100%
% de toutes les entreprises	67%	23%	2%	1%	3%	4%	100%	

Les entreprises sont classées selon leur principale source de revenus.

Est considéré comme une entreprise agricole lorsque le revenu brut par année est de plus de 5 000\$.

(1) Comprend aussi les légumineuses et autres grains.

(2) Autres comprend : apiculture, aquaculture, autres fruits (vergers), caprins, chevaux, légumes pour le marché frais, cultures abritées et autres sources de revenus.

Source : MAPAQ, données de 2014.

¹¹ MAMH 2017, richesse foncière 2016

Sous l’angle des productions, la MRCAO se caractérise d’abord par les élevages de bovins de boucherie et de bovins laitiers, qui reposent sur la production de fourrages et de céréales, ainsi que sur de vastes étendues de pâturages (dans le cas de l’élevage bovin). Les bœufs nourris à l’herbe sont meilleurs pour la santé grâce à leur apport additionnel en vitamine B₁₂¹². Ainsi, la grande majorité des entreprises tirent leur principal revenu du bovin de boucherie (89) et du bovin laitier ainsi que de la production de lait (31) (tableau 22). La filière bovine se démarque par son élevage extérieur extensif. Elle utilise des aménagements alternatifs afin de palier aux besoins de bâtiments agricoles.

Les revenus agricoles

Environ 67 % des revenus agricoles proviennent du bovin de boucherie et 23 % des bovins laitiers, laissant 10 % pour les autres productions. Les revenus agricoles bruts des entreprises agricoles de la MRCAO se répartissent de la façon suivante :

Tableau 24. Répartition des fermes selon leurs revenus agricoles bruts, en 2015

Revenus agricoles bruts	Nombre d’entreprises agricoles	% Nombre d’entreprises agricoles
Fermes, moins de 10 000 \$	19	13%
Fermes, 10 000 \$ à 24 999 \$	23	15%
Fermes, 25 000 \$ à 49 999 \$	15	10%
Fermes, 50 000 \$ à 99 999 \$	18	12%
Fermes, 100 000 \$ à 249 999 \$	25	17%
Fermes, 250 000 \$ à 499 999 \$	26	17%
Fermes, 500 000 \$ à 999 999 \$	14	9%
Fermes, 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	3	2%
Fermes, 2 000 000 \$ et plus	2	1%
1 000 001\$ et plus	6	4%
Total : 32 579 828\$	151	100%

Source : Recensement de l’agriculture, Statistique Canada, 2016.

Au total, les revenus agricoles du territoire de la MRCAO s’élevaient à 32,6 M\$ en 2015, représentant 29% des revenus de l’Abitibi-Témiscamingue. Comparé au reste de l’Abitibi-Témiscamingue, la MRCAO se situe en deuxième position pour le nombre de fermes et les revenus agricoles totaux, par ferme et par habitant. La valeur moyenne du capital agricole, c’est-à-dire la valeur moyenne de l’ensemble des terres, bâtiments, machineries, animaux d’élevage et volailles pour les entreprises, est de 1 144 627 \$ pour la MRC d’Abitibi-Ouest, alors que la moyenne régionale est de 1 169 748 \$¹³.

¹² Girard, Berthiaume, Faucitano & Lafrenière, Influence of beef production system on vitamin B12 concentrations in plasma and muscle. 2017.

¹³ Statistique Canada, Recensement 2016.

Valeur des terres en culture transigées

En 2016, la valeur moyenne des terres en culture transigées en Abitibi-Témiscamingue s'élève à 2 726\$ par hectare, comparativement à 21 898 \$ pour le Québec. Ce sont les terres ayant le moins de valeur au Québec. La valeur moyenne est presque deux fois plus basse que celle de la deuxième région avec le moins de valeur (Bas-Saint-Laurent, 5 309 \$ par hectare)¹⁴. Cette situation crée un contexte favorable à la spéculation et à l'achat de terres par des non-résidents, considérant la qualité des sols et les atouts du climat.

Transformation de la production agricole

Tel qu'illustré au tableau suivant, au moins 3 entreprises transforment des produits de l'agriculture de la MRC : La Fromagerie La vache à Maillotte de La Sarre, la Fromagerie Chèvrerie Dion de Macamic et Cassiro (produits du cassis). Ces deux dernières entreprises transforment leur propre production. D'autres entreprises de transformation sont actives dans le domaine de l'agroalimentaire, mais elles transforment des productions de l'extérieur de la région (La Fraisonnée, boulangerie). La première transformation de la principale production, celle du bovin de boucherie, se fait entièrement à l'extérieur de la région, faute d'abattoir régional.

Tableau 25. Fermes ayant déclaré des produits vendus directement aux consommateurs en 2015

Ventes directes pour la MRC d'Abitibi-Ouest durant l'année 2015	Nombres de fermes
Toutes les fermes déclarantes	13
Fermes déclarantes de produits agricoles non transformés	13
Fermes déclarantes de produits transformés	3
Fermes déclarantes utilisant les ventes à la ferme, kiosques (stands), autocueillette	13
Fermes déclarantes utilisant les marchés publics	4
Fermes déclarantes utilisant d'autres méthodes	2

Source : Recensement de l'agriculture, Statistique Canada, 2016.

¹⁴ Financière agricole du Québec. *Bulletin Transac-TERRES Édition 2018*.

Tendances de l'agriculture

Depuis des décennies, la tendance à la MRC d'Abitibi-Ouest comme ailleurs est à la diminution du nombre d'entreprises agricoles. De 1961 à 2016, la MRC a vu réduire de 91% le nombre de ses fermes, comparativement à 89% en l'Abitibi Témiscamingue et 70% pour l'ensemble du Québec. Entre 2011 à 2016, la MRC enregistre une décroissance de 18% de ses fermes, en comparaison à 2% pour l'ensemble du Québec¹⁵. Cette tendance s'accompagne de l'augmentation de la superficie moyenne des entreprises, de leur valeur et des revenus moyens. La dynamique agricole en cours à la MRC semble produire un modèle agricole spécifique, dont voici quelques caractéristiques :

- 1- une production dominée par les bovins de boucherie d'assez grande taille, utilisant de vastes superficies réparties dans plus d'un secteur;
- 2- importantes superficies agricoles louées aux fins de cultures du sol et de pâturage;
- 3- progression de la culture des céréales et du canola;
- 4- baisse relative de la production laitière;
- 5- acquisition de terres par des non-résidents de la MRCAO aux fins de cultures ou de spéculation;

Selon le Recensement de l'agriculture de 2016, sur 225 exploitants agricoles questionnés, l'âge moyen est de 50,6 ans et le quart d'entre eux sont des femmes. Les répondants indiquent que douze (12) fermes ont un plan de relève parmi lesquelles onze (11) d'entre elles ont pour relève un ou des membres de la famille.

¹⁵ Recensements de l'agriculture de Statistique Canada

1.5.3 LE SECTEUR FORESTIER

Le territoire de la MRC fait partie du domaine de la sapinière à bouleau blanc, qui constitue la partie sud de la forêt boréale. Les principales espèces d'arbres sont le sapin baumier, l'épinette noire, l'épinette blanche, le pin gris et le mélèze pour les résineux, de même que le peuplier faux-tremble, le peuplier baumier et le bouleau blanc pour les feuillus. Environ les trois quarts du territoire sont couverts de forêt.

On retrouve autant de feuillus que de résineux, chacun représentant 34 % des terrains productifs, tandis que 22 % sont occupés par des peuplements mélangés, le 10 % restant n'ayant pas été catégorisé (coupe récente, par exemple).

La forêt privée occupe une place importante. De toutes les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, la MRCAO vient en tête pour le nombre de producteurs de bois, pour les volumes de bois vendus et pour le volume de travaux sylvicoles. Les terrains forestiers privés représentent environ 45 % du total de la superficie forestière du territoire.

En contrepartie, 55 % de la superficie forestière se retrouve sur terres publiques, qui couvrent 45 % de la superficie totale du territoire de la MRC. Ces terres publiques se divisent comme suit : une partie de 2 unités d'aménagement (UA), 11 ententes de délégation de gestion (ED) en territoire forestier résiduel (antérieurement connues sous la désignation de conventions d'aménagement forestier), une forêt d'enseignement et de recherche et une partie du parc national d'Aiguebelle.

Depuis avril 2013, les droits forestiers sur les unités d'aménagement sont alloués en vertu de garanties d'approvisionnement (GA) et de permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU). Les principaux bénéficiaires de GA sont une scierie et une usine de panneaux gaufrés, toutes deux situées à La Sarre, alors que les bénéficiaires de PRAU sont la MRC et la municipalité de Taschereau.

L'UA 082-51 se situe dans la partie sud du territoire de la MRC et se trouve en partie sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda. Cette UA relève de la direction Abitibi-Témiscamingue du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Par contre, l'UA 085-51, qui couvre la partie nord du territoire de la MRC et se poursuit dans le Nord-du-Québec, relève de la direction Nord-du-Québec du MFFP. Cette situation crée une difficulté, notamment à l'égard des 2 PRAU dont les droits portent exclusivement sur le territoire de cette UA.

La première transformation du bois se fait essentiellement dans deux usines localisées à La Sarre, soit une usine de sciage de résineux et une usine de panneaux gauffrés qui s’approvisionne de feuillus. Une partie assez importante du bois de ces usines provient de l’extérieur du territoire de la MRC, soit principalement du Nord-du-Québec et de la Ville Rouyn-Noranda. D’autres usines de 2e ou de 3e transformation du bois sont également actives, notamment dans les domaines de l’ébénisterie, de la menuiserie, de la construction et de la production de portes et fenêtres.

La situation de l’industrie forestière diffère sensiblement de celle qui a prévalu jusque dans les années 2000. En effet, dans la deuxième moitié des années 2000 et le début des années 2010, une crise forestière majeure a profondément affecté la MRCAO. L’une des composantes de cette crise est associée aux marchés et a entraîné une diminution substantielle des commandes et des prix des produits des usines de transformation du bois. Une autre composante est une importante révision à la baisse de la possibilité forestière. Cette crise a entraîné la fermeture définitive de l’une des deux usines de sciage de La Sarre en 2005 et de celle de Taschereau en 2011, fermée temporairement depuis 2009.

1.5.4 LE SECTEUR MINIER ET LE POTENTIEL MINÉRAL

Depuis la fin des années 2000, le secteur minier a contribué à la relance de l'économie de la MRCAO. Cela est paradoxal car aucune mine n'est en exploitation sur le territoire de la MRC. La mine qui génère le plus d'emplois et de retombées économiques est celle de Casa Berardi, qui est localisée dans le Nord-du-Québec, à 95 km au nord de La Sarre. La majorité des travailleurs de cette mine résident dans la MRCAO et se déplacent quotidiennement en autobus. En 2011, la compagnie minière prévoyait une durée de vie d'au moins 10 ans pour la mine. Plusieurs emplois en Abitibi-Ouest sont également associés au développement ou à l'exploitation d'autres mines, notamment celles de Detour Lake dans le Nord-Est ontarien, celle de Raglan au Nunavik et celle d'Éléonore sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Par le passé, la mine d'or de Beattie Gold Mine a été exploitée à Duparquet de 1933 à 1956. Également, une mine de cuivre-zinc a été exploitée à Normétal de 1937 à 1975 par Normetal Mining Operation Limited. La mine de cuivre-zinc Baie Fabie, au sud du lac Duparquet, a été exploitée dans les années 1970 et a été brièvement remise en production en 2008-2009. D'autres sites miniers ont été actifs durant de courtes périodes, soit les mines Duvan (La Reine), Golconda (Duparquet), Hunter (Rapide-Danseur), Lyndhurst et Normetmar (de 1987 à 1991 à Normétal).

Le parc à résidus miniers de Normétal a longtemps causé une importante contamination de la rivière Des Méloizes et y a laissé des dépôts contaminés sur des kilomètres. Ce parc à résidus a été restauré de 2005 à 2007. Des résidus miniers de l'ancienne mine Normetmar, voisine, y ont été transférés lors de la restauration, mais il reste des résidus non restaurés sur le site de Normetmar. Dans le cas de Duparquet, il reste un parc à résidus miniers non restauré, notamment directement en bordure du lac Duparquet, et un dépôt de trioxyde d'arsenic qui sont des sources de contamination de l'environnement. Une caractérisation du parc à résidus miniers a été faite en 2011 en vue de sa restauration.

Malgré l'absence de mine active au début des années 2010, le MERN estime que le potentiel minéral est élevé. Voici quelques données à cet effet :

- Le potentiel pour l'or est notable dans le secteur de Duparquet, le long de la faille Porcupine-Destor, qui traverse le sud du territoire d'ouest en est, et de failles subsidiaires. De nombreux travaux d'exploration s'y font;
- Le potentiel minéral est élevé au sud de la faille Porcupine-Destor, dans des formations volcaniques du Groupe de Blake River susceptibles de contenir des sulfures massifs avec des teneurs intéressantes en cuivre, zinc et argent;
- Il y a un potentiel élevé pour le cuivre-zinc-argent dans le secteur de Normétal, considérant qu'une mine y a déjà été exploitée et que des gisements économiquement rentables se retrouvent souvent dans les environs de gisements du type sulfures massifs volcanogènes (SMV) comme celui qui a été exploité;

- Le groupe de Mine Hunter, qui couvre le territoire situé entre La Sarre et Duparquet et qui est composé principalement de roches volcaniques, recèle également un potentiel élevé pour les gisements de type SMV;
- L'exploration minière est active dans le secteur de Taschereau, dont le potentiel pour l'or est connu depuis longtemps;
- Une grande faille, orientée NO-SE, va de l'ouest de Normétal jusqu'au secteur de Poularies. Il est présumé qu'elle présente un potentiel minéral élevé.

De façon générale, le MERN estime qu'environ 70 % du territoire de la MRC présente un bon potentiel minéral. Cependant, une forte proportion du roc est recouverte de couches d'argile plus ou moins épaisses faisant en sorte que la plupart des méthodes actuelles d'exploration minière ne peuvent s'appliquer. Il faut donc faire des forages, ce qui est très coûteux et ne donne que des informations très ponctuelles. Cette situation pourrait éventuellement changer, considérant que des efforts sont déployés pour mettre au point de nouvelles méthodes d'exploration sous les argiles.

En date du 16 juillet 2013, il existe 3 364 claims actifs sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. C'est plus du quart de la MRCAO qui est couvert par ces claims dont la majorité se localise près des extrémités sud et nord du territoire, notamment le long de la faille Porcupine-Destor et dans le secteur de Normétal. L'exploration minière est interdite sur certaines parties du territoire, dont les plus étendues sont le parc national d'Aiguebelle et les lacs Abitibi, Macamic, Duparquet, Hébécourt, Taschereau et Loïs. Elle est permise, mais soumise à des conditions à quelques endroits, notamment la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet, le marais Antoine et le marais de la rivière Maine¹⁶.

Il existe 50 sites d'extraction de substances minérales de surface actives sur le territoire de la MRC. Elles sont exploitées pour le sable et le gravier, pour la production de béton bitumineux et pour des installations de concassage/tamissage. Les matériaux prélevés servent principalement pour la construction et pour la réfection ainsi que l'entretien des routes et chemins. La plupart, sinon la totalité des sablières, exploitent des dépôts fluvioglaciers d'eskers, dont la majorité est en bonne partie enfouie sous l'argile. Il est à noter qu'il existe également 346 sites d'extraction de substances minérales de surface expirés et 2 abandonnés.

¹⁶ Carte Activité minière de l'Abitibi-Témiscamingue (08) partie 1, MERN 2012

1.6 L'ORGANISATION DU TRANSPORT

1.6.1 RÉSEAU ROUTIER

Les routes sont classées selon les réseaux suivants : supérieur, local, d'accès aux ressources et chemins multiusages. Certaines routes font le lien avec le Nord-du-Québec ou l'Ontario. Elles ont de l'importance et pourraient en prendre davantage dans l'avenir.

1.6.1.1 RÉSEAU SUPÉRIEUR

Le réseau supérieur est constitué de routes sous la gestion du MTQ. Il a pour but de desservir les principales concentrations de population, les équipements et les territoires d'importance. Il comprend trois classes dont voici les fonctions et la liste :

- les routes nationales sont essentiellement des routes interrégionales qui servent à relier entre elles les agglomérations principales;
- les routes régionales relient les agglomérations secondaires entre elles ou aux agglomérations principales;
- les routes collectrices relient de petites agglomérations à celles plus importantes.

Tableau 26. Routes sous la gestion du MTQ

Nom	Catégorie	Description/ Localisation	Km
Route 111	Nationale	Entre La Sarre et le territoire de la MRC d'Abitibi	52,6
Route 393	Nationale	Entre La Sarre et Rouyn-Noranda En partie alternative à la route Transcanadienne (117)	42,5
Route 388	Nationale	Entre la route 393 et la province de l'Ontario Alternative à la route Transcanadienne (117)	22,5
Sous-total	Nationales		117,6
Route 101	Régionale	Entre Macamic et Rouyn-Noranda	25,0
Route 111	Régionale	Entre La Sarre et la région du Nord-du-Québec	38,6
Route 393	Régionale	Entre La Sarre et la région du Nord-du-Québec	26,2
Sous-total	Régionales		89,8
Route du Village	Collectrice	Entre Rapide-Danseur et la route 388	4,2
Chemin de Gallichan, 2 ^e -et-3 ^e Rang Est et rue Raymond Est	Collectrice	Entre Roquemaure et la route 393	16,3
Route 390	Collectrice	Entre Palmarolle et Taschereau	38,7
2 ^e -et-3 ^e Rang, route du 1 ^{er} -au-2 ^e -Rang et 1 ^{er} -et-10 ^e Rang	Collectrice	Entre les routes 393 et 101	14,9
Montée d'Aiguebelle et Chemin d'Aiguebelle	Collectrice	Entre Taschereau et le Parc national d'Aiguebelle	9,9
Chemin de Laferté	Collectrice	Entre le secteur Laferté (Taschereau) et la route 390	11,3
Chemin du Nord	Collectrice	Entre le secteur Languedoc (TNO de Rivière-Ojima) et la route 111	14,9
Chemin Principal	Collectrice	Entre Authier-Nord et la route 111	9,8
Chemin des 2 ^e -et-3 ^e Rang	Collectrice	Entre Clerval et la route 393	17,5
Chemin des 2 ^e -et-3 ^e Rang Est	Collectrice	Entre le secteur Colombourg (Macamic) et la route 393	4,3
Chemin des 1 ^{er} -et -10 ^e Rang	Collectrice	Entre La Reine et la route 111	11,1
Chemin des 1 ^{er} -et-10 ^e Rang Ouest	Collectrice	Entre Chazel et la route 393	10,8
Chemin des 8 ^e -et-9 ^e Rang Ouest	Collectrice	Entre Val-Saint-Gilles et la route 393	3,9
Montée des Gardes-Feu	Collectrice	Entre la route 393 et la région du Nord-du-Québec	3,9
Chemin des 4 ^e -et-5 ^e -Rang Est	Collectrice	Entre Clermont et la route 393	5,4
Rue Principale	Collectrice	Entre Normétal et la route 111	0,8
Route des 6 ^e -et-7 ^e -Rang	Collectrice	Entre St-Lambert et la route 111	7,9
Sous-total	Collectrices		185,6
TOTAL	3 catégories		393,0

Source : MTQ. Pour 2011, carte du débit journalier moyen annuel, novembre 2011.

Note : sauf indication contraire, l'identification d'une municipalité est celle de son secteur urbain.

Aucune nouvelle route n'est projetée pour le réseau supérieur, sauf pour le projet de voie de contournement à La Sarre. Ce projet a été considéré par le passé et demeure une possibilité à long terme.

Débits de circulation sur le réseau supérieur

Les routes 111, 393 et 388 enregistrent les plus importants débits de circulation. Elles traversent plusieurs périmètres urbains et donnent directement accès à bon nombre de résidences à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Tableau 27. Évolution des débits journaliers annuels (DJMA) de 1982 à 2012 et le débit journalier moyen estival 2015 (DJME)

Section de route	Classe	DJMA 1995	DJMA 2003	DJMA 2010	DJMA 2012	DJME 2015
Route 101						
De Macamic à la limite sud de la MRCAO	Régionale	1460	1410	1480	1470	1770
Route 111						
De Macamic à La Sarre	Nationale	4100	2500	3300	3400	3600
De La Sarre à Dupuy	Régionale	1920	1950	2140	2100	2150
De Macamic à Authier	Nationale	1960	1700	1760	1550	1730
D'Authier à Taschereau	Nationale	1580	1080	1040	1040	1180
De Taschereau à la limite est de la MRCAO	Nationale	1420	1690	1570	1600	1640
De Dupuy à la collectrice de La Reine	Régionale	700	1160	1170	1150	1240
De Normétal à la limite nord de la MRCAO	Régionale	200	200	250	250	260
De la collectrice de Saint-Lambert à Normétal	Régionale	N.D	N.D	640	570	700
De la collectrice de La Reine à la collectrice de St-Lambert	Régionale	700	930	730	750	820
Route 388						
De la collectrice de Rapide-Danseur à la frontière de l'Ontario	Nationale	500	640	350	340	450
De la route 393 à la collectrice de Rapide-Danseur	Nationale	N.D	1190	970	1000	1020
Route 390						
De Taschereau à Poularies	Régionale	390	480	500	540	600
De Poularies à Palmarolle	Régionale	560	380	490	520	530
Route 393						
De La Sarre à Val-St-Gilles	Régionale	2310	2160	2070	2060	2410
De La Sarre à Palmarolle	Nationale	3800	3700	4100	3800	4300
De Palmarolle à la collectrice Ste-Germain-Boulé	Nationale	N.D.	2300	2800	3100	3100
De la collectrice Ste-Germain-Boulé à Duparquet	Nationale	1300	1470	1530	1520	1690
De Duparquet à la limite est de la MRCAO	Nationale	880	1150	1350	1320	1400
Entre l'intersection de Val-St-Gilles vers Beaucanton	Régionale	340	410	430	320	440

Section de route	Classe	DJMA 1995	DJMA 2003	DJMA 2010	DJMA 2012	DJME 2015
Routes collectrices						
De Roquemaure à Gallichan	Collectrice	N.D	550	520	520	530
De Gallichan à la route 393	Collectrice	N.D	550	810	840	970
De Sainte-Germaine-Boulé à la route 393	Collectrice	N.D	880	860	1030	960
Des 1 ^{er} -et-2 ^e Rang à Ste-Germaine-Boulé	Collectrice	N.D	660	640	680	790
De Ste-Hélène-de-Mancebourg à la route 393	Collectrice	N.D	860	870	880	910
De Colombourg à la route 393	Collectrice	N.D	860	490	490	520
De Ste-Hélène à Clerval	Collectrice	540	310	380	390	530
De Taschereau à Languedoc	Collectrice	N.D	120	110	90	90
De La Reine à la route 111	Collectrice	N.D	300	390	390	410
De Saint-Lambert à la route 111	Collectrice	N.D	270	280	280	290
De St-Lambert à la frontière de l'Ontario	Collectrice	N.D	220	130	130	170
De Val-St-Gilles à la route 393	Collectrice	150	130	190	160	N.D.
De Clermont à la route 393	Collectrice	N.D	190	220	180	N.D.
De Chazel à la route 393	Collectrice	N.D	600	550	520	620
De Saint-Eugène-de-Chazel à la route 393	Collectrice	N.D	N.D	70	70	80
De Chazel à l'intersection d'Authier-Nord	Collectrice	N.D	N.D	210	210	250
Du 10 ^e Rang à Authier-Nord	Collectrice	N.D	N.D	110	100	150
D'Authier-Nord à la route des 6 ^e -et-7 ^e Rang	Collectrice	N.D	270	270	300	360
Du 6 ^e -et-7 ^e Rang à Authier	Collectrice	N.D	390	370	370	400

Source : MTQ. Pour 2012, [en ligne] «<http://transports.atlas.gouv.qc.ca/Infrastructures/InfrastructuresRoutier.asp>».

Note : sauf indication contraire, l'identification d'une municipalité est celle de son secteur urbain.

Le tronçon reliant les secteurs urbains le plus achalandé est celui de la route 393 entre La Sarre et Palmarolle avec un DJMA de 3 800. Les DJMA sont supérieurs à 2 000 sur les 3 autres tronçons à partir de La Sarre, à l'est, à l'ouest et au nord. Ailleurs, les DJMA partout sont inférieurs à 2 000. Les débits ont augmenté sur presque tous les tronçons du réseau supérieur de 1982 à 1995, et fluctuent légèrement à la hausse et à la baisse pour la période entre 1995 et 2012. Dans l'ensemble, ils sont assez peu élevés et ne laissent entrevoir aucun problème significatif de congestion ou de capacité du réseau.

Précisons que le tronçon entre l'intersection de la Route 111/393 et la zone urbaine de la ville de La Sarre enregistre le plus haut débit de circulation moyen estival de la MRCAO avec 10 400 véhicules selon les données 2015 du MTQ. Cela génère l'intersection la plus achalandée soit celle de la 12^e Avenue Est et de la 2^e Rue Est (routes 111 et 393) à La Sarre.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Le MTQ a relevé en 1995 les **niveaux de bruit** suivants le long du réseau routier de la MRCAO :

Tableau 28. Zones de niveau de bruit moyen ($60 < L_{EQ} < 65$ dBA)

Route	Municipalité	Longueur (km)	Route	Municipalité	Longueur (km)
101	Sainte-Germaine-Boulé	2,1	393	Rapide-Danseur	6,1
	Poularies	11,5		Sainte-Germaine-Boulé	6,2
111	Taschereau	0,4		Palmarolle	5,0
	Macamic	5,6		La Sarre	6,8
	Macamic	4,1		Clermont	8,9
	Colombourg	5,7		Val-Saint-Gilles	3,7
	La Sarre	5,0			
		-----		TOTAL	71,1

Source : MTQ.

1.6.1.2 RÉSEAU LOCAL

Les routes locales relient de petits centres entre eux et donnent accès aux propriétés riveraines. Elles sont de responsabilité municipale ou privée. Une partie d'entre elles sont classées en niveaux 1, 2 ou 3. Elles se caractérisent par une faible circulation de transit. Elles comprennent notamment les chemins de rang ou de traverse, les chemins de villégiature et les rues à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. La plupart des chemins de villégiature sont privés et sont entretenus par les usagers, dont plusieurs le sont à l'année, considérant la présence d'un nombre grandissant de résidences permanentes.

Avant son transfert aux municipalités par le MTQ en 1993, le réseau local relevant du ministère comprenait trois classes fonctionnelles, dont voici les définitions et la répartition par municipalité :

Le réseau local de niveau 1 : Ces routes relient des centres ruraux entre eux et les autres concentrations de population d'une municipalité au centre rural le plus près. Elles peuvent également donner accès à des sites comme un parc industriel, un aéroport local ou un lieu d'enfouissement des matières résiduelles.

Tableau 29. Routes du réseau local résultant du transfert aux municipalités par le MTQ

Territoire	Locale 1 (km)	Locale 2 (km)	Locale 3 (km)	Total
Authier	4,15	12,32	6,59	23,06
Authier-Nord	7,07	26,00	2,14	35,21
Chazel	15,30	14,27	7,21	36,78
Clermont	0,00	40,58	0,90	41,48
Clerval	10,11	28,87	0,23	39,21
Duparquet	0,00	0,00	0,00	0,00
Dupuy	5,28	30,16	0,00	35,44
Gallichan	3,33	26,87	0,00	30,20
Lac-Duparquet (TNO)	0,00	0,00	0,00	0,00
La Reine	15,77	19,06	0,03	34,86
La Sarre	0,00	44,87	2,87	47,74
Macamic	22,33	40,36	7,49	70,18
Normétal	0,00	7,60	0,00	7,60
Palmarolle	5,73	26,22	0,00	31,95
Pouliaries	4,46	31,47	0,00	35,93
Rapide-Danseur	3,17	21,27	0,00	24,44
Rivière- Ojima (TNO)	0,00	9,77	4,22	13,99
Roquemaure	0,00	31,62	0,00	31,62
St-Lambert	1,63	7,09	0,00	8,72
Ste-Germaine-Boulé	8,30	16,58	0,00	24,88
Ste-Hélène-de-Mancebourg	1,63	27,20	0,00	28,83
Taschereau	0,00	20,97	0,06	21,03
Val-Saint-Gilles	4,82	13,88	0,00	18,70
Total MRC	113,08	497,03	31,74	641,85

Source : Compilation par le service de géomatique de la MRCAO.

Le réseau local de niveau 2 : Ce réseau a pour principale fonction de desservir la population rurale établie sur le territoire en permanence. Il donne accès aux résidences, aux exploitations agricoles, aux industries, aux centres touristiques et récréatifs locaux, aux équipements municipaux, de même qu'aux services de santé et d'éducation.

Le réseau local de niveau 3 : Ce réseau dessert la propriété rurale non habitée en permanence, en particulier la population établie uniquement sur une base estivale (zones de villégiature, chalets, plages, campings privés). Les chemins donnant accès au milieu forestier et minier ainsi qu'à des lots boisés privés font également partie de cette classe de route.

Le revêtement de la majorité de ces routes est en gravier, quoique certaines sont asphaltées, surtout du niveau 1. Deux problèmes principaux touchent les routes du réseau local. Il y a d'abord l'aide financière que les municipalités reçoivent du MTQ, qu'elles jugent insuffisante. Il y a également la question de la capacité des ponts et de leur réfection, qui sont sous la responsabilité du MTQ.

1.6.1.3 RÉSEAU D'ACCÈS AUX RESSOURCES

Les routes d'accès aux ressources mènent à des zones d'exploitation des ressources naturelles ou à des zones de récréation et de conservation sous juridiction gouvernementale. Elles relèvent du MTQ. En voici la liste :

Tableau 30. Routes d'accès aux ressources

Nom	Description/ Localisation	Km
Chemin des 4^e-et-5^e Rang (Languedoc)	Entre le chemin principal d'Authier et le territoire de la MRC d'Abitibi. Alternative à la route 111.	16,2
Chemin des Sables	Tronçon de ce chemin situé sur le territoire d'Authier.	1,5
Chemin du Nord	Entre le secteur urbain de Languedoc et le territoire de la MRC d'Abitibi.	14,4
Route d'Authier-Nord–Joutel	Entre le secteur urbain d'Authier-Nord et le Nord-du-Québec.	19,6
Chemin des 10^e-et-1^{er} Rang Est	Entre le secteur urbain de Chazel et la route Authier-Nord – Joutel.	14,0
Chemin des 6^e-et-7^e Rang (Chazel)	Entre la route 393 et la route Authier-Nord – Joutel, via St-Eugène-de-Chazel.	24,1
Route des 6^e-et-7^e Rang	Entre le secteur urbain de Saint-Lambert et l'Ontario.	4,4
TOTAL		94,2

Source : MTQ.

1.6.1.4 CHEMINS MULTIUSAGES

Les chemins multiusages sont des chemins localisés sur des terres du domaine de l'État. Ils sont sous la responsabilité du ministre des Ressources naturelles. Ils sont aménagés et entretenus par les usagers, surtout les compagnies forestières en raison de leurs opérations. Ils se localisent principalement dans les secteurs nord-est et sud-ouest. De nombreux utilisateurs du milieu forestier fréquentent ces chemins, notamment pour de la villégiature dispersée. Leur entretien peut créer divers problèmes.

1.6.1.5 RÉSEAU DE CAMIONNAGE

Le transport par véhicules lourds est une composante essentielle de l'économie de la MRCAO, notamment pour l'exploitation de la forêt et des autres ressources naturelles. Le passage des véhicules lourds affecte toutefois les infrastructures routières (chaussée, ponts, ponceaux) d'une façon nettement plus importante que l'ensemble des véhicules légers. Le réseau supérieur comprend : 1- des routes de transit, où les véhicules lourds sont généralement autorisés à circuler; 2- des routes restreintes, pour lesquelles des restrictions s'appliquent; 3- des routes interdites où seul le transport local est autorisé sous certaines restrictions. Les municipalités peuvent elles aussi réglementer la circulation des véhicules lourds sur les routes relevant de leur responsabilité.

La carte du réseau de camionnage pour les routes qui relèvent du MTQ, en constante évolution, peut être consultée au <http://transports.atlas.gouv.qc.ca/Marchandises/MarchRestrictionsCamionnage.asp>.

1.6.2 TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

Malgré la forte présence de l'automobile dans les habitudes de vie des habitants de la MRC, il existe d'autres moyens de se déplacer à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire. Certains de ces modes de transport s'adressent à une clientèle spécifique, alors que d'autres peuvent être utilisés par la population en général. Il s'agit du transport scolaire, adapté, par taxi, interurbain et le transport collectif rural.

1.6.3 LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est assumé par la Commission scolaire du Lac-Abitibi. Il dessert l'ensemble du territoire habité de la MRCAO incluant des secteurs de villégiature où il existe des résidences permanentes.

La Commission scolaire offre prioritairement le service de transport à ses étudiants, mais peut permettre à d'autres personnes des différentes municipalités de la MRCAO d'utiliser ce service, seulement lorsque des places sont disponibles et en autant que la personne réponde à ses exigences.

Certains indicateurs du transport scolaire nous permettent d'identifier les tendances observables dans la MRC au cours des dernières années quant à ce mode de transport des personnes.

Tableau 31. Évolution de l'effectif scolaire transporté

Années scolaire	1998-1999	2004-2005	2008-2009	2012-2013	2014-2015	2018-2019	2024-2025	2028-2029
Effectifs scolaire	4270	3356	2961	2763	2731	2738	2637	2547
Effectifs transportés	3176	2363	2021	1963	n/d	n/d	n/d	n/d

Source : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Indicateurs de gestion-Transport scolaire, 1998-1999, 2004-2005 et 2012-2013 et MELS-DSID.

Sur la base des prévisions du ministère sur l'effectif scolaire, nous pouvons présumer que la demande pour le transport scolaire au cours de la prochaine décennie sera légèrement à la baisse.

1.6.4 LE TRANSPORT ADAPTÉ

Le transport adapté est un service offert aux personnes ayant un handicap permanent autant physique qu'intellectuel. Le service est offert pour le déplacement de ces personnes à des fins de travail, d'éducation, de soins de santé, de loisir et autres. La Corporation du transport adapté d'Abitibi-Ouest gère l'ensemble des services et des équipements inhérents. La Corporation dessert les municipalités membres soit : Chazel, Clermont, Clerval, Duparquet, Gallichan, Ville de La Sarre, Ville de Macamic, Normétal, Palmarolle, Poularies, Ste-Germaine-Boulé, et Ste-Hélène-de Mancebourg, soit 76.6 % du bassin démographique de la MRC.

Tableau 32. Utilisation du transport adapté

Année	1998	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 au 22 octobre 2015
Nombre de membres	1 807	1 674	2 028	2 250
Nombre de déplacements		8 370	10 139	11 249

Source : Corporation du Transport Adapté d’Abitibi-Ouest, octobre 2015.

Pour ce qui est de l’utilisation du service, le tableau ci-haut montre une augmentation progressive du nombre de membres et du nombre de déplacements avec une croissance moyenne annuelle de 20 % pour la période 2006 à 2010 et de 10 % pour la période 2011-2015. Ces résultats nous permettent de présumer que l’utilisation du transport adapté progressera de 15 à 20 % annuellement, puisque le vieillissement de la population générera probablement une augmentation de personnes à mobilité réduite, qui auront besoin de ce type de transport.

1.6.5 LE TRANSPORT PAR TAXI

Le taxi est un mode de transport très réglementé au Québec. Pour exploiter un taxi, il faut être titulaire d’un permis de propriétaire. C’est la Commission de transport du Québec qui délivre ces permis selon un quota défini pour chaque agglomération de taxi. En Abitibi-Ouest, il existe deux agglomérations de taxi; celle de La Sarre qui couvre le territoire de La Sarre et celle de Palmarolle qui couvre le territoire de sept municipalités. Le quota est de huit permis pour l’agglomération de La Sarre et de cinq pour l’agglomération de Palmarolle.

Les titulaires de permis peuvent offrir leur service sur tout le territoire de la MRC. Le service dans certains milieux ruraux éloignés de La Sarre et de Palmarolle est tout de même déficient, compte tenu des distances à parcourir pour les chauffeurs.

1.6.6 LE TRANSPORT INTERURBAIN

Une seule compagnie assure le transport interurbain par autocar, soit les Autobus Maheux Ltée. Leur circuit comporte uniquement un tronçon La Sarre / Rouyn-Noranda avec deux (2) lignes différentes sur le territoire de la MRCAO avec un terminus situé à La Sarre. À partir de Rouyn-Noranda les passagers peuvent accéder à d’autres destinations, dont Amos, Val d’or et Montréal.

La première ligne emprunte la route 393 une fois par jour et des arrêts sont prévus à Palmarolle et Duparquet. La deuxième ligne emprunte la route 101 une fois par jour (sauf le samedi) avec des arrêts à Macamic et Poularies. Plusieurs municipalités de la MRC ne sont donc pas desservies par le transport interurbain, et le nord ainsi que l’est de la MRC sont particulièrement touchés par cette lacune. À noter qu’il existait une troisième ligne La Sarre-Amos jusqu’au début des années 2000, mais elle a été abandonnée en raison du manque d’achalandage.

Tableau 33. Achalandage du transport interurbain du tronçon La Sarre / Rouyn-Noranda

Années	1999	2004	2009	2014
Nombre de passagers	8588	7644	7112	6967
Nombre de personnes par trajet	6.4	5.7	5.3	5.2

Source : Les *Autobus Maheux*, conversation avec François Barrette, directeur régional, le 8 octobre 2015.

Progressivement depuis 1999, le nombre de passagers sur le tronçon et le nombre de personnes par trajet ont diminué. Considérant ces données, il y aura lieu d’analyser les facteurs pouvant influencer l’achalandage du transport interurbain par autocar.

1.6.7 LE TRANSPORT COLLECTIF RURAL

Suite à l’abandon, entre autres, du service de transport par autocar entre La Sarre et Amos, la MRC, en collaboration avec le ministère des Transport, a mis en place en 2005 un service de transport collectif rural nommé « Transport Coup de pouce ».

La mission du transport collectif rural de la MRC est d’offrir à sa population un système de transport partout sur son territoire, afin de briser l’isolement des gens et de rendre accessibles à tous les divers services offerts à la population (santé, culture, loisir, éducation, emploi, etc.).

Misant sur le covoiturage pour atteindre ses objectifs au cours des première années, le programme a dû être bonifié en décembre 2012.

Le service de Transport Coup de pouce offre à ses membres, depuis 2013, d’économiser sur les frais de transport en se déplacer à l’intérieur de la MRCAO avec :

1. les véhicules de la Corporations du transport public adapté d’Abitibi-Ouest, sur leurs circuits réguliers ;
2. les véhicules de taxi à demi prix partout sur le territoire de la MRCAO ;
3. les Autobus Maheux inc. sur les circuits intra-territoriaux.

Cette bonification du programme se reflète de façon significative sur le nombre de membres et de déplacements.

Tableau 34. Utilisation du transport collectif rural

Année	2006	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de membres	44	94	218	389	705	905	1 173	1 403
Nombre de déplacements		952	5 340	7 716	11 065	13 328	18 791	22 337

Le tableau 34 « Utilisation du transport collectif rural » indique une forte augmentation du nombre de membres et de déplacements au cours des dernières années. En effet, entre 2013 et 2018, le nombre de déplacements a quadruplé. En 2018, un total de 1 403 personnes étaient inscrites au transport collectif rural d’Abitibi-Ouest comparativement à 44 pour l’année 2006. Cette augmentation pourrait être attribuable à la campagne de promotion réalisée par Transport Coup de pouce.

L’augmentation rapide de l’utilisation du transport collectif rural au cours des dernières années, conjuguée à la modification de son concept, nous ne permettent pas d’associer l’accroissement de la demande à d’autres sources de données telles que l’évolution de la population et son vieillissement, ou même d’extrapoler les données passées afin d’estimer les besoins futurs. Nous pouvons cependant associer la progression rapide du nombre de déplacements avec la mise en place des nouveaux critères du programme et la campagne de promotion.

Les intentions de la MRCAO visent à assurer à toutes les clientèles du territoire un accès aux services de transport collectif rural et de maximiser les déplacements en favorisant le covoiturage.

1.6.8 LE RÉSEAU FERROVIAIRE

La voie ferrée du CN est présente entre La Sarre (usine de bois jointé à l’ouest de la rivière) et Taschereau sur une longueur de 47 km. Elle relie la MRCAO au réseau ferroviaire de l’est du Canada. On compte 10 passages à niveau, dont trois croisent la route nationale 111 dans des secteurs où la limite de vitesse autorisée est de 90 km/h. Une surlageur pour l’arrêt de certains véhicules est aménagée uniquement pour l’un de ces croisements, à Macamic, secteur Colombourg. La voie ferrée est utilisée exclusivement pour le transport de marchandises, surtout de produits forestiers. Il s’agit d’un équipement important pour l’économie de la MRCAO. Son maintien et son bon entretien contribuent à minimiser la détérioration du réseau routier associée au transport lourd. De plus, il serait souhaitable qu’une plus grande partie du transport lourd se fasse par train plutôt que par camion, afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre.

1.6.9 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT AÉRIEN

Le territoire de la MRC compte un aéroport situé sur le territoire de Clermont, à proximité de la route 393. La Ville de La Sarre en est propriétaire et gère ses opérations. La longueur de la piste est de 1 454 m et sa largeur, de 30,5 m. Son revêtement en asphalte a été refait en 2009. L’aéroport est équipé d’un système d’aide électronique à l’approche (NDB) qui permet d’effectuer un atterrissage aux instruments de non-précision. Les services d’aérogare et de vente de carburant sont offerts. L’aéroport sert pour des vols d’urgence et des vols privés. Aucun vol régulier n’y est offert. On retrouve également sur le territoire de la Ville de La Sarre, un service d’hélicoptère privé pouvant effectuer tous les genres de travaux héliportés.

1.6.10 LES RÉSEAUX RÉCRÉATIFS ET UTILITAIRES

1.6.10.1 VOIES CYCLABLES

La Route verte est présente sur le territoire de la MRC et comprend trois tronçons : 1- des accotements pavés le long de la route 111, de la limite du territoire de la MRC d’Abitibi jusqu’au périmètre d’urbanisation de Taschereau; 2- un tronçon d’environ 5 km sur les rues de Taschereau et dans l’emprise ferroviaire active; 3- un parcours hors route de la Cyclo-voie du Partage-des-Eaux (auparavant désignée comme le parc linéaire Rouyn-Noranda – Taschereau), qui emprunte l’ancienne emprise ferroviaire vers le sud, jusqu’au territoire de Rouyn-Noranda, et dont l’inauguration a eu lieu en 2012.

Les autres voies cyclables comprennent notamment une piste hors rue de quelques km et des parcours sur rue à La Sarre, de même qu’une piste entre le périmètre d’urbanisation de Palmarolle et le lac Abitibi. Par ailleurs, la présence d’accotements pavés en bordure des routes favorise un développement significatif de la pratique sécuritaire du vélo. Pour cette raison, les accotements pavés peuvent être considérés comme des voies cyclables presque partout où ils sont présents, même si le MTQ procède au pavage pour des motifs autres que celui de favoriser la pratique sécuritaire du vélo. Le pavage des accotements est réalisé ou projeté le long de tronçons des routes 111, 388 et 393.

De façon générale, le réseau cyclable peut être considéré comme peu développé sur le territoire de la MRC en comparaison à ce qui existe dans plusieurs autres régions.

1.6.10.2 MOTONEIGE ET QUAD

La pratique récréative et touristique de la motoneige et du quad fait partie du mode de vie d’un grand nombre de résidents de l’Abitibi-Ouest. Elle est associée à la présence de grands espaces, à la qualité et à la quantité des sentiers, à un climat favorable, à la popularité de la pêche blanche et de la chasse, ainsi qu’à d’autres aspects du mode de vie rural. Le taux de possession de ces véhicules est le plus élevé des territoires des MRC de l’Abitibi-Témiscamingue et très supérieur à la moyenne québécoise (tableau qui suit). L’utilisation de ces véhicules apporte une contribution significative à l’activité économique.

Tableau 35. Nombre de motoneiges et de quads en circulation, 2017

Territoire	Population	Motoneige		Quad	
		Nb	Nb/1000 hab.	Nb	Nb/1000
MRC d’Abitibi	24 903	3 506	141	2 450	98
MRC d’Abitibi-Ouest	20 533	3 702	180	4 961	242
Ville de Rouyn-Noranda	42 829	4 708	110	6 139	143
MRC de Témiscamingue	15 902	2 227	140	3 691	232
MRC de La Vallée-de-l’Or	43 365	4 657	107	6 489	150
Abitibi-Témiscamingue	147 532	18 800	127	26 630	181
Québec	8 297 717	197 575	24	394 753	48

Source : SAAQ, Bilan 2017 : accidents, parc automobile et permis de conduire.

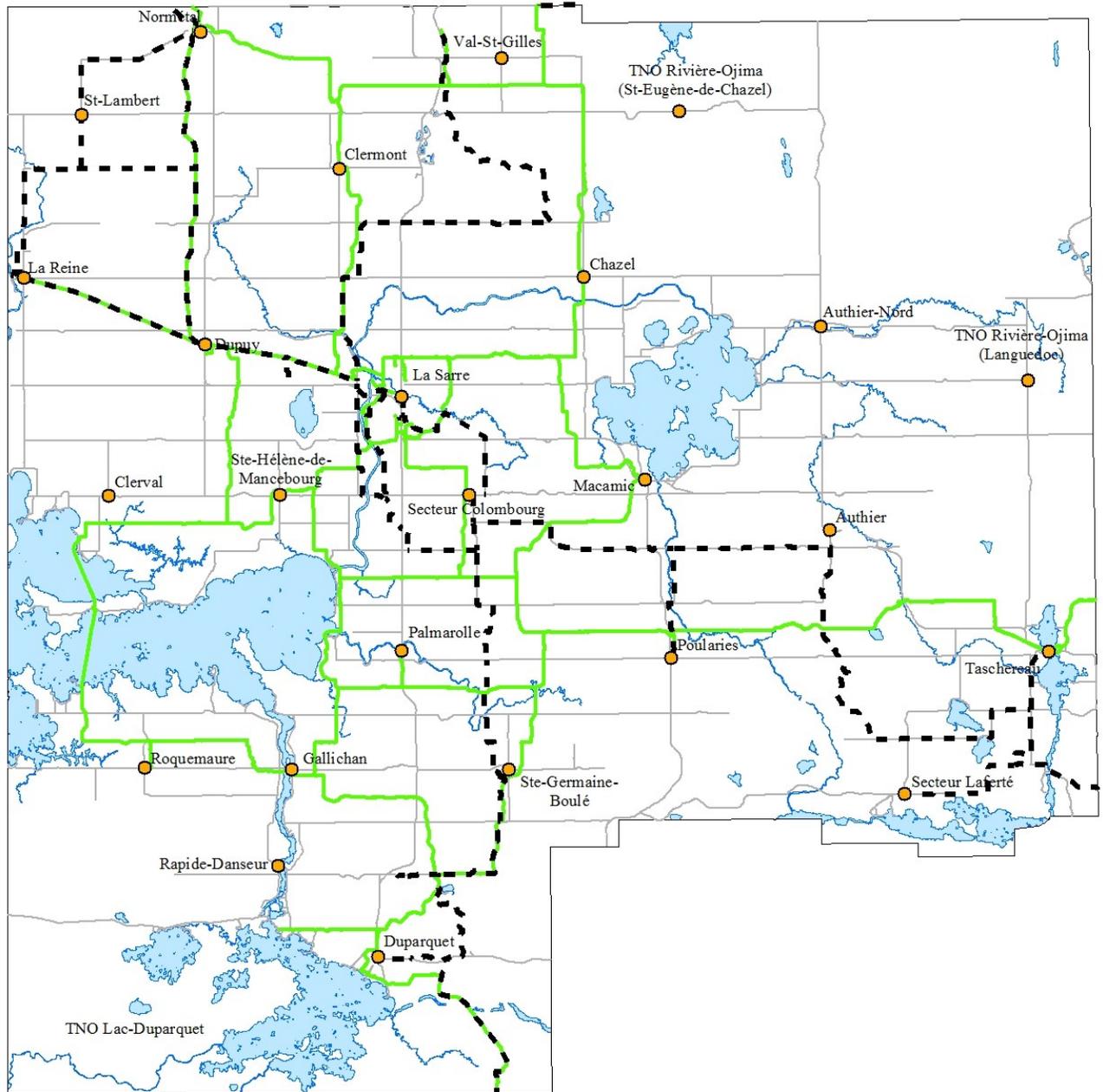
Chapitre 1 – Portrait du territoire

La pratique de la motoneige et du quad se fait sur des sentiers reconnus par les fédérations provinciales de motoneige et de quad, sur des routes identifiées à cette fin par les municipalités et ailleurs, comme sur des sentiers locaux, des sentiers informels et des chemins multiusages.

Des tracés de sentiers Trans-Québec et régionaux ont été identifiés sur le territoire de la MRC par la Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue dans le cadre d’un mandat provincial¹⁷. Ils ont été établis en concertation avec le milieu et les fédérations provinciales de motoneige et de quad, dans la perspective de la plus grande permanence possible et en vue de favoriser la pratique sécuritaire de ces sports motorisés. La majeure partie du réseau de motoneige est en place, tandis que l’essentiel du réseau de quad est projeté. Ces sentiers visent à donner accès aux différentes parties du territoire de la MRC, tout en faisant le lien avec les 4 territoires avoisinants.

¹⁷ Conférence régionale des élus de l’Abitibi-Témiscamingue. *Plan directeur des véhicules hors routes Abitibi-Témiscamingue 2009-2014*, 33 p. Addenda de 36 pages en mai 2012.

Carte 5. Réseau des véhicules hors route (VHR)



1.6.10.3 NAVIGATION DE PLAISANCE

La navigation de plaisance est pratiquée sur plusieurs plans d'eau, particulièrement sur le lac Abitibi et sur des rivières qui l'alimentent, soit les rivières Duparquet, La Sarre, Dagenais et La Reine. Elle est aussi pratiquée sur les lacs Duparquet, Macamic, Robertson et autres. Cette pratique est facilitée par la présence de près de 20 quais, la plupart avec rampe de mise à l'eau, qui sont en majorité de responsabilité municipale. Des accès à l'eau sont également aménagés sur le site de la marina de Palmarolle et de deux pourvoiries. De plus, un club nautique entretient des balises de navigation sur le lac Abitibi et produit une carte de navigation pour ce lac. La faible profondeur des lacs Abitibi et Macamic constitue une contrainte à la navigation, de même que la présence de nombreux rochers à fleur d'eau.

1.7 INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS

L'objet de la présente section est d'identifier les infrastructures et équipements importants existants et projetés, autres que ceux de transport. Est « important » « toute infrastructure ou tout équipement qui intéresse les citoyens de plus d'une municipalité ou qui est mis en place par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou mandataires, par un organisme public ou par une commission scolaire ». Une infrastructure ou un équipement de propriété privée est considéré comme important s'il a un impact régional significatif sur l'aménagement du territoire.

Une infrastructure est un ouvrage ou un réseau servant de support au fonctionnement d'une collectivité (biens et matériaux). Un équipement est un immeuble ou une installation nécessaire à la vie d'une collectivité (loisir, éducation, santé, administration publique).

Plusieurs infrastructures et équipements importants font partie des réseaux qui offrent des services sur tout le territoire de la MRC et même, pour certains, à l'échelle de l'Abitibi-Témiscamingue. Considérant l'organisation spatiale du territoire de la MRC, la majorité des infrastructures et équipements majeurs est localisée à La Sarre, tandis que certains sont répartis dans plusieurs autres municipalités, de manière à couvrir chacun des 4 secteurs du territoire de la MRC.

Il est à noter que des infrastructures et équipements desservent la population et les entreprises des localités de Valcanton et Villebois, sur le territoire du Nord-du-Québec, considérant le contexte géographique de ces localités.

1.7.1 ÉQUIPEMENTS LIÉS À LA SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX

Les équipements liés à la santé et aux services sociaux comprennent quelques établissements et plusieurs points de services. Seuls les équipements majeurs sont identifiés ici. Le Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales (CSSSAB), qui dessert tout le territoire de la MRC et celui de Valcanton et Villebois, offre les services suivants :

- Le Centre de soins de courte durée (centre hospitalier) de La Sarre fournit des soins de santé de base et certains soins spécialisés;
- Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée exploite trois centres, ceux de La Sarre (25 chambres), Macamic (69 chambres) et Palmarolle (22 chambres), s'adressant principalement à des personnes âgées en perte d'autonomie. Un projet de réfection majeure est considéré pour le centre de Macamic;
- Des services d'hébergement sont offerts à des personnes en perte d'autonomie dans les centres désignés comme des ressources intermédiaires à Macamic (12 usagers) et à Ste-

Germaine-Boulé (8 usagers). Plusieurs résidences pour personnes âgées se répartissent sur le territoire de la MRCAO;

- Le Centre local de services communautaires offre une vaste gamme de services de première ligne dans 9 centres : Beaucanton (Valcanton), Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Sarre, Macamic, Normétal, Palmarolle et Taschereau. Ces points de services couvrent les 4 secteurs du territoire de la MRC.

De plus, le CSSSAB collabore avec des organismes œuvrant à l'échelle de l'Abitibi-Témiscamingue pour offrir des services spécialisés : Centre Normand (alcoolisme, toxicomanie et jeu pathologique), Clair Foyer (déficience intellectuelle), Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (jeunes en difficulté) et Centre de réadaptation La Maison (déficience physique, troubles envahissants du développement). Le centre de femmes l'Érige offre des services répondant à des besoins spécifiques aux femmes.

Le réseaux d'infrastructures et équipements comprend également le Groupe de médecine familiale de La Sarre, le poste d'ambulances de La Sarre, le centre de réadaptation en déficience intellectuelle de La Sarre et la ressource à assistance continue Le Giron de La Sarre (12 chambres), s'adressant à des personnes présentant une déficience intellectuelle.

1.7.2 ÉQUIPEMENTS LIÉS À L'ÉDUCATION, À LA PETITE ENFANCE ET À LA RECHERCHE

Le réseau scolaire comprend des établissements locaux et régionaux qui relèvent de la Commission scolaire du Lac-Abitibi et, pour certains, du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Ce réseau contribue largement au développement économique et à la qualité de vie. Si l'on exclut les écoles primaires, ce réseau dessert le territoire des localités de Valcanton et Villebois.

La Commission scolaire du Lac-Abitibi compte, en 2015, 9 écoles avec 16 pavillons, un centre de formation général, un centre de formation professionnel et une polyvalente, la Cité étudiante Polyno.

Tableau 36. Liste des écoles et pavillons

École Dagenais	École Boréale
Pavillon Palmarolle Pavillon Colombourg Pavillon Mancebpourg	Pavillon Dupuy Pavillon Clermont Pavillon Normétal
École Du Royal-Roussillon	École l'Envol
Pavillon Le Séjour Pavillon temblay	Pavillon Victor-Cormier Pavillon de l'Académie de l'Assomption
École la Maillon	École Bellefeuille
Pavillon de Roquemaure Pavillon de Sainte-Germaine-Boulé Pavillon de Duparquet	Pavillon de Taschereau Pavillon d'Authier-Nord Pavillon de Poularies
Centre de formation générale Le Retour	Centre de foramtion professionnelle Lac-Abitibi
Cité étudiante Polyno	

Le réseau d'**écoles primaires** constitue la base. Sa présence dans toutes les parties du territoire de la MRC est essentielle pour les familles avec de jeunes enfants. Il y a deux pavillons primaires à La Sarre et un pavillon dans 13 autres municipalités couvrant tous les secteurs de la MRCAO.

La plupart de ces écoles offrent l'ensemble de la formation du préscolaire et du primaire. La diminution du nombre d'enfants dans plusieurs municipalités pourrait conduire à une remise en question de cette situation malgré les efforts pour éviter des fermetures d'écoles.

L'enseignement secondaire dit régulier est dispensé dans 4 écoles, soit une dans chacun des secteurs du territoire de la MRC. Seule la Cité étudiante Polyno offre l'ensemble de la formation secondaire. Le pavillon de Normétal et le pavillon de Palmarolle offrent le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, tandis que celle du pavillon Le Séjour de Macamic offre en plus la 1^{ère} année du 2^e cycle.

La **formation générale aux adultes** est offerte au centre Le Retour de La Sarre.

La majeure partie des locaux destinés à **l'enseignement secondaire professionnel** fait partie de la Cité étudiante Polyno, où sont offerts programmes dans quatre secteurs s'adressant à une clientèle du territoire de la MRC et, pour certains, à une clientèle de l'extérieur : administration, alimentation, mécanique et métallurgie.

L'existence des écoles secondaires, d'enseignement aux adultes et d'enseignement professionnel semble assurée pour longtemps. S'il y a des changements, ils devraient porter sur la gamme de programmes et services offerts.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue occupent des locaux à l'intérieur de la Cité étudiante Polyno. L'UQAT y offre différents programmes à temps partiel, tandis que le Cégep y dispense certains cours.

Des installations du ministère des Transports du Québec à Macamic sont utilisées pour de la formation en transport.

La **Station d’enseignement et de recherche** du lac Duparquet est un équipement localisé dans la Forêt d’enseignement et de recherche du lac Duparquet, située sur le territoire de la municipalité de Rapide-Danseur. Elle a été inaugurée en 2005, suivi d’un agrandissement, en 2010. Elle comprend des bâtiments qui maximisent l’utilisation du bois, soit un pavillon de recherche avec laboratoires, un entrepôt, un pavillon communautaire avec une salle de classe et un pavillon d’hébergement pouvant accueillir jusqu’à 40 personnes. Sa réalisation s’est faite par l’implication de plusieurs organismes et entreprises des milieux gouvernementaux et régionaux.

Le **laboratoire de biomatériaux** de l’UQAT est implanté à La Sarre. Il met à la disposition de chercheurs et d’étudiants des équipements de haut niveau nécessaires à la réalisation de travaux sur l’utilisation de fibres naturelles comme l’écorce, le feuillage, les fibres agricoles et les produits recyclés pour produire des bois-plastiques en vue de valoriser des ressources secondaires actuellement très peu utilisées.

1.7.3 ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES LIÉS À LA CULTURE, AU LOISIR ET AU SPORT

Les équipements et infrastructures liés à la culture, au loisir, au sport et à la vie communautaire constituent des éléments importants de la qualité de vie et de l’appartenance locale. Ils contribuent à l’économie par les emplois qui y sont rattachés, mais aussi parce qu’ils favorisent l’attraction et la rétention de personnel spécialisé. Plusieurs de ces équipements relèvent des municipalités. Ceux qui sont de nature locale ou de secteur se répartissent dans différentes parties du territoire de la MRC. Certains équipements sont présents dans les principales villes, soit La Sarre, Macamic, Palmarolle et Taschereau. Ceux qui desservent tout le territoire de la MRC sont principalement localisés à La Sarre. Ces équipements sont les suivants :

- La **Salle Desjardins**, qui a été entièrement rénovée en 2003, est une salle de spectacle contenant 478 sièges. Il s’agit d’un équipement qui dessert l’ensemble du territoire de la MRC. Elle fait partie du complexe de la Cité étudiante Polyno à La Sarre;
- Un **théâtre de poche** de 144 places occupe une partie de la Maison de la culture de La Sarre. De plus, un **centre d’archives** se trouve dans des locaux voisins, sous la responsabilité de la Société d’histoire et du patrimoine de la région de La Sarre;
- En 2012, 13 municipalités du territoire de la MRC opèrent une **bibliothèque** qui est desservie ou affiliée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l’Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec : Clerval, Duparquet, Dupuy, La Reine, Macamic (incluant les locaux de Colombourg), Normétal, Palmarolle, Poularies, St-Lambert, Ste-Hélène-de-Mancebourg, Ste-Germaine-Boulé, Taschereau et Val-St-Gilles;
- L’ensemble des municipalités disposent d’un centre ou d’une **salle communautaire** qui sert notamment à des fins de loisirs et de culture;

- Il y a une **église** sur le territoire de presque chaque municipalité. Ces églises présentent un intérêt communautaire et plusieurs, une valeur sur le plan architectural et patrimonial. Le maintien de certaines de ces églises n'est pas assuré, considérant les moyens de certaines paroisses;
- Au total, 7 **arénas** sont présents dans les 4 secteurs de la MRCAO, soit Dupuy, La Sarre, Macamic, Normétal, Palmarolle, Ste-Germaine-Boulé et Taschereau. Ce nombre est très élevé, soit un aréna par 3 000 habitants, alors que la moyenne provinciale est d'un par environ 30 000 habitants. Cela reflète l'importance du hockey dans notre mode de vie. Les arénas sont également utilisés lors d'événements, contribuant ainsi à la vie communautaire. Il existe une problématique de maintien ou de rénovation de certains arénas, considérant le nombre limité d'usagers et la capacité financière des municipalités;
- On retrouve deux **piscines** municipales, celles de La Sarre et Macamic;
- Quatre municipalités disposent d'un terrain de **soccer** : La Sarre, Macamic, Palmarolle et Taschereau. Seul le secteur Nord du territoire de la MRC n'en compte pas;
- Un terrain de baseball se trouve sur le territoire de la plupart des municipalités (17), de même qu'un parc public;
- Nous retrouvons un ou des terrains de tennis sur dix territoires municipale soit : Chazel, Duparquet, La Sarre, Macamic, Normétal, Palmarolle, Ste-Germaine-Boulé, Authier, Ste-Hélène-de-Mancebourg et Taschereau;
- Deux terrains de golf sont présents, à Duparquet et La Sarre;
- Il y a deux centres de **ski de fond** (ou sports de plein air) avec bâtiment d'accueil et de services, le site *Les 4-Vents* à La Sarre et le *Club Skinoramik* à Ste-Germaine-Boulé. On retrouve des sentiers de ski de fond sur le territoire de plusieurs autres municipalités;
- Il y a un club de curling de La Sarre;
- La Sarre compte un circuit d'accélération de motoneige **Circuit d'accélération de motoneige d'Abitibi-Ouest** (CAMAQ);
- Il y a présence d'un club de tir au pistolet (au sous-sol de l'école Polyno) et d'un club de tir à l'arc.

1.7.4 INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET MUNICIPAUX

Les municipalités sont responsables des équipements et infrastructures suivants (en sus de ceux identifiés précédemment) :

Tableau 37. Les services municipaux, 2012

Territoire	Garage municipal	Réseau d'égouts	Réseau de distribution d'eau potable	Service de sécurité incendie	Traitement de l'eau potable	Traitement des eaux usées
Authier	-	-	-	.*	-	-
Authier-Nord	-	-	-	.*	-	-
Chazel	-	0	0	.*	0	-
Clermont	0	-	-	-	-	-
Clerval	-	-	-	-	-	-
Duparquet	0	0	0	0	-	0
Dupuy	0	0	0	0	-	0
Gallichan	0	0	0	0	-	-
La Reine	0	0	0	-	0	-
La Sarre	0	0	0	0	-	0
Macamic	0	0	0	0*	0	0
Normétal	0	0	0	0	-	-
Palmarolle	0	0	0	0	-	0
Poularies	0	0	-	0	-	-
Rapide-Danseur	0	-	-	-	-	-
Rivière-Ojima, Languedoc	-	-	-	-	-	-
Rivière-Ojima, St-Eugène-de-Chazel	-	-	-	-	-	-
Roquemaure	0	0	-	0	-	-
Ste-Germaine-Boulé	0	0	-	0	-	-
Ste-Hélène-de-Mancebourg	0	0	-	0	-	-
St-Lambert	0	0	0	-	-	0
Taschereau	0	0	0	0	0	0
Val-St-Gilles	0	-	-	-	-	-

Sources : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portrait des collectivités rurales*, septembre 2005, mise à jour MRCAO, 2012.

* Membres de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

Voici quelques constats tirés du tableau précédent :

Toutes les municipalités ont un bureau municipal;

- 17 municipalités ont un garage municipal;
- 11 municipalités opèrent un réseau d'aqueduc et 4 traitent l'eau potable;
- 15 municipalités ont un réseau d'égout et 7 d'entre elles traitent les eaux usées;
- 12 municipalités ont un service de sécurité incendie, desservant l'ensemble du territoire en vertu du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 12 municipalités offrent des logements en HLM.

Quelques ministères ou organismes gouvernementaux et paragouvernementaux opèrent un bureau ou un point de service : Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Centre communautaire juridique, Emploi et Solidarité sociale, Justice, Ressources naturelles et Faune (Faune, Forêt), Société de l'assurance automobile du Québec, Sûreté du Québec, Transport. Tous sont localisés à La Sarre, sauf le MTQ, dont les installations sont à Macamic.

Le gouvernement fédéral n'est directement présent que par le bureau de Service Canada (assurance-emploi) de La Sarre. Le territoire de la MRC compte six bureaux de poste, à Duparquet, La Sarre, Macamic, Normétal, Palmarolle et Taschereau. Le service de comptoir postal est offert dans les autres municipalités, sauf à Authier et Rapide-Danseur.

Voici une liste d'autres infrastructures et équipements municipaux :

- Le parc industriel de La Sarre. Il est en bordure de la route 111. Il est traversé par la voie ferrée du CN dans sa partie nord. Il n'est desservi ni par l'aqueduc, ni par l'égout sanitaire, ce qui constitue un frein à son développement;
- Le bureau d'information touristique (saisonnier), localisé à La Sarre;
- Les services d'incendie des municipalités;
- L'Unité de désincarcération de la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon et celle de la Ville de La Sarre;
- Le site de festivités de La Sarre (parc équestre);
- Environ 18 habitations à loyer modéré réparties dans 12 municipalités.

1.7.5 INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ÉNERGIE

Le territoire de la MRC compte deux minicentrales hydroélectriques, celles de La Sarre-1 (LS-1) et La Sarre-2 (LS-2). Elles sont situées le long de la rivière La Sarre sur le territoire de la ville du même nom. Elles possèdent une puissance installée des turbines de 1,8 MW. Elles sont de propriété privée et leur production est vendue à Hydro-Québec.

Le réseau de transport d'énergie électrique relève d'Hydro-Québec Distribution. Ce réseau est composé des infrastructures suivantes :

- environ 93 km de lignes d'énergie électrique de tension 120 kV;
- deux postes de transformation de tension 120-25 kV, situés à Normétal (poste Normétal) et Macamic, secteur Colombourg (poste Palmarolle);
- deux pylônes de télécommunication, soit un à La Sarre et un à Taschereau (secteur Laferté);
- un centre de distribution situé dans le parc industriel de La Sarre, en bordure de la route 111 Sud.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

En 2012, des travaux visant le renforcement de ce réseau de transport étaient prévus, soit le remplacement et l'ajout d'équipements au poste Palmarolle et la construction de 20 km de ligne biterne de 120 kV en vue d'un raccordement au poste Figuery (région d'Amos), afin d'assurer le bouclage du réseau. La nouvelle ligne longera en grande partie la ligne actuelle sans qu'il n'y ait de nouveau corridor.

Un projet porte sur la construction d'une nouvelle ligne de transport à 315 kV d'environ 150 km entre le poste Lebel et un nouveau poste électrique à 315-120 kV à construire dans la MRC d'Abitibi-Ouest. La ligne pourrait potentiellement toucher Taschereau, Authier et le TNO Rivière-Ojima, dépendamment des modifications.

1.7.6 INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les réseaux de télécommunication comprennent principalement la diffusion de signaux de radio et de télévision par câblodistribution ou autrement, le service téléphonique par fil, le service téléphonique sans fil (réseau cellulaire) et le réseau Internet.

Aujourd'hui, la qualité de ces réseaux est devenue un élément fondamental de l'activité économique, de la vie sociale et de la qualité de vie. La performance de ces réseaux, notamment de la téléphonie cellulaire et d'Internet, est un élément important de la productivité des entreprises. En milieu rural, la qualité des services ou des signaux est devenue un facteur important de la rétention et de l'attraction de résidents et d'entreprises. Cependant, l'absence de desserte de certains secteurs peut aussi être un élément de qualité de vie en soustrayant ceux qui occupent des résidences saisonnières ou permanentes de certains éléments du rythme trépidant de la vie actuelle.

En 2013, le service d'Internet haute vitesse rejoint la plupart des édifices municipaux, des écoles et des bureaux gouvernementaux, mais pas un bon nombre de résidences et d'entreprises en milieu rural. De plus, des parties importantes du territoire rural ne bénéficient pas d'une desserte adéquate en téléphonie cellulaire. Les principaux développements en cours ou projetés sont ceux de rendre disponible le téléphone cellulaire et Internet à haute ou très haute vitesse presque partout sur le territoire, principalement par la mise en place de tours de télécommunication.

Pour ce qui est de la télévision, une partie du territoire de la MRC est desservie par ondes hertziennes (qui nécessitent des tours de télécommunication) et par câblodistribution. Tout le territoire est desservi par satellite.

1.7.7 INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Les infrastructures et équipements à caractère environnemental et sanitaire comprennent les suivants :

- Le site de traitement et de valorisation (compostage) des boues septiques, sur le territoire de la municipalité de Palmarolle; le site relève de la MRC;
- Le Centre de valorisation des matières résiduelles, dans le parc industriel de la Ville de La Sarre, qui comprend un centre de transbordement des matières recyclables et de celles destinées à l'enfouissement, de même qu'un écocentre visant à disposer des matières résiduelles de manière à ce qu'elles soient réutilisées, transformées ou recyclées; 3 443 tonnes ont été traitées en 2011; le site relève de la MRC.

Sept municipalités opèrent un système de traitement des eaux usées en 2012 et d'autres municipalités sont susceptibles de se doter de telles installations dans l'avenir.

La mise en place d'autres équipements et infrastructures est envisagée, notamment pour le compostage des résidus organiques, la disposition des matériaux secs et le traitement des eaux usées de certaines municipalités.

Tableau 38. Les ouvrages d'assainissement des eaux usées en 2012

Municipalité	Type de station	Année de mise en fonction
Duparquet	Étangs aérés	2000
Dupuy	Étangs aérés	1999
La Sarre	Étangs aérés	1993
Macamic	Étangs aérés	1994
Palmarolle	Étangs aérés	2003
Taschereau	Étangs à rétention réduite	2006
St-Lambert	Marais filtrant	2012

Source : MAMH. *Liste des stations d'épuration*, [En ligne] «<http://www.mamot.gouv.qc.ca/infrastructures/suivi-des-ouvrages-dassainissement/>», consulté le 2 octobre 2013.

1.8 TERRITOIRES ET SITES D'INTÉRÊT

1.8.1 LES TERRITOIRES ET SITES D'INTÉRÊT À CARACTÈRE ÉCOLOGIQUE

1.8.1.1 LE PARC NATIONAL D'AIGUEBELLE

Le parc national d'Aiguebelle est un parc de conservation. Il a été créé en 1985 en vertu de la Loi sur les Parcs à des fins exclusives de protection du milieu naturel. Sa mission est de protéger un échantillon représentatif de la ceinture argileuse de l'Abitibi et un élément exceptionnel, les collines Abijévis (qui sont essentiellement sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda), tout en favorisant l'accessibilité du public à des fins éducatives et de pratique d'activités compatibles avec la mission. Il est reconnu comme un secteur récréotouristique structurant au Plan régional de développement du territoire public du MERN. Plusieurs le considèrent comme l'un des joyaux des parcs nationaux du Québec. Dans le plan de développement et de marketing touristique de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, il est identifié comme l'un des cinq principaux attraits touristiques de la région, car il contribue de façon significative à la décision des touristes de venir visiter la région.

Environ 47 km² du territoire du parc se localise sur le territoire de Taschereau, sur une superficie de 268,3 km², le reste étant sur le territoire de Rouyn-Noranda.



Parc national d'Aiguebelle

Photo : CLDAO, Hugo Lacroix, 2011

1.8.1.2 MARAIS LEFÈVE ET SECTEUR DE COLLINES, AUTRES MARAIS IMPORTANTS

Ce secteur comprend le marais Lefève et des collines. Il est identifié comme un secteur récréotouristique secondaire au plan régional de développement du territoire public du MERN. Il s'étend en partie sur les territoires de Ste-Germaine-Boulé, de Poularies et de Rouyn-Noranda (hors du territoire de la MRC). Le marais Lefève présente un intérêt faunique et floristique, de même que pour l'observation d'oiseaux. Quelques collines sont présentes, dont aucune n'est nommée. La plus haute atteint une altitude d'environ 430 m, dominant la plaine environnante par une centaine de mètres. Elles présentent un intérêt récréotouristique pour ses paysages et pour des activités de plein air. Ce potentiel

est mis en valeur au centre de plein air Skinoramik, à Ste-Germaine-Boulé, par un chalet et près de 40 km de sentiers, de même que par la possibilité d'observer un lit de pierres qui s'étend sur quelques kilomètres et constitue une formation géologique d'intérêt.

Les marais Antoine (Roquemaure) et Maine (Clerval) sont les deux autres marais les plus étendus.

1.8.1.3 LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DES VIEUX-ARBRES

La réserve écologique des Vieux-Arbres couvre trois îles du lac Duparquet qui, ensemble, occupent une superficie de 3,64 hectares sur le territoire de la Ville de Duparquet. Cette réserve écologique a été créée en 1992 pour protéger des thuyas occidentaux de plus de 800 ans, qui sont considérés comme étant les plus vieux à l'est de l'Amérique du Nord.

1.8.1.4 LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

On retrouve quelques écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), protégés dans le cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, sur des terres de tenure publique sur le territoire de la MRC. Deux des trois types d'écosystèmes forestiers exceptionnels y sont représentés : des forêts rares et des forêts anciennes.

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine.

L'expression « forêt ancienne » désigne un peuplement qui n'a pas été modifié par l'Homme, qui n'a subi aucune perturbation majeure récente et dans lequel on trouve de très vieux arbres. Une telle forêt a comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts, ainsi qu'un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

Selon le plan d'affectation du territoire public, la protection de ces écosystèmes est stricte et ne peut être remise en question. Les activités qui peuvent y être exercées doivent être soumises aux objectifs de protection.

Forêt rare du Lac-Duparquet (pinède à pin rouge)

Il s'agit de plusieurs petits peuplements naturels dominés par le pin rouge, qui occupent des îlots et presque-îles autour du lac Duparquet. Ils sont éloignés de l'aire de répartition naturelle de cette espèce. Il s'agit d'un écosystème forestier exceptionnel pour le Québec en raison de sa grande rareté dans la zone de la forêt boréale, de la présence occasionnelle du pin blanc, une autre essence rare à cette latitude, et de son excellent état de préservation. Sa superficie totale est de 102,8 hectares. Sa classification date de 2002. Dix sites archéologiques y ont été identifiés et nécessitent une protection.

Forêt rare de la Baie-Vachon

La forêt rare de la Baie-Vachon est une frênaie noire qui couvre 18 ha à l'est du lac Duparquet. Elle est exceptionnelle pour diverses raisons. D'une part, elle est l'une des frênaies les plus nordiques de l'ouest du Québec. Ce type de peuplement forestier se limite habituellement à des régions situées plus au sud, même si on le retrouve jusqu'au Lac-Saint-Jean, dans l'est du Québec. D'autre part, cette forêt occupe des milieux humides peu fréquents et fragiles qui se limitent parfois à une bande riveraine de quelques mètres le long d'un plan d'eau. Ces habitats ont en plus une importance écologique particulière étant donné qu'ils sont des lieux de production d'une abondante biomasse et d'une importante diversité végétale, qu'ils constituent des lieux de régulation des crues et qu'ils sont des réserves importantes d'eau pour plusieurs écosystèmes. Sa classification date de 2008.

Forêt ancienne du Lac-Bayard

La forêt ancienne du Lac-Bayard est une cédrière à sapin sur tourbe. Deux raisons principales expliquent son caractère exceptionnel. D'abord, elle n'a pas été gravement affectée par des perturbations naturelles (feux, épidémies d'insectes ou chablis catastrophiques) depuis plus de 300 ans. Ensuite, il s'agit d'un peuplement n'ayant jamais été perturbé par les activités humaines. Cette cédrière a donc pu évoluer naturellement et développer des attributs de forêt ancienne, dont une structure d'âges variés caractérisée par des thuyas à tous les stades de développement (des semis jusqu'aux gros arbres sénescents), ainsi qu'une abondance de chicots et de gros troncs au sol. Sa situation relativement nordique par rapport à la distribution normale du thuya lui confère également une certaine rareté. Elle forme une enclave de 29 ha au sein de la forêt ancienne Akotekamik. Sa classification date de 2008.

Forêt ancienne Akotekamik

La forêt ancienne Akotekamik est une sapinière à bouleau blanc et à thuya, qui couvre 393 ha entre les lacs Duparquet et Bayard. Les sapinières qui la composent ont plus de 200 ans. Elles sont exceptionnelles pour deux raisons principales. D'abord, elles n'ont jamais été aménagées ou perturbées par l'Homme. Ensuite, elles n'ont pas été gravement affectées par des perturbations naturelles (feux, épidémies d'insectes ou chablis catastrophiques). Le seul fait que cette forêt n'a pas été perturbée par le feu depuis plus de deux siècles est remarquable en soi dans une région où les feux sont particulièrement fréquents et importants. Cet écosystème a ainsi pu évoluer naturellement et développer des attributs de forêt ancienne, dont une structure inéquienne et la présence d'arbres de taille remarquable, parfois sénescents. Certains bouleaux blancs ont plus de 200 ans. On y trouve aussi une quantité importante de débris ligneux au sol et de chicots à différents stades de décomposition. Sa classification date de 2008.

Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés

Sept écosystèmes forestiers exceptionnels projetés sont localisés totalement ou en partie dans la Forêt d’enseignement et de recherche du lac Duparquet. À terme, la protection visée est la même que pour les EFE déjà créés.

1.8.1.5 LES ESPÈCES FLORISTIQUES RARES OU MENACÉES

Une espèce est menacée lorsque sa disparition est appréhendée. Elle est vulnérable lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée¹⁸. Ces statuts sont désignés en fonction de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Le territoire de la MRC n’abrite aucune espèce menacée ou vulnérable au sens de cette loi. Cependant on y retrouve 9 espèces floristiques susceptibles d’être désignées menacées ou vulnérables. Les sites abritant ces espèces constituent des territoires d’intérêt écologique (ils ne sont cependant pas localisés).

Tableau 39. Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d’être désignées

Espèce (nom latin)	Nom commun	Statut
<i>Bryum blindii</i>	Bryum de Blind	Susceptible d’être désignée
<i>Calypso bulbosa var America</i>	Calypso bulbeux	Susceptible d’être désignée
<i>Canadanthus modestus</i>	Aster modeste	Susceptible d’être désignée
<i>Corallorhiza striata var. striata</i>	Corallorhize var striée	Susceptible d’être désignée
<i>Drosera linearis</i>	Droséra à feuilles linéaires	Susceptible d’être désignée
<i>Geum macrophyllum variété perincism</i>	Benoîtes à folioles incisées	Susceptible d’être désignée
<i>Rorippa aquatica</i>	Amoracie des étangs	Susceptible d’être désignée
<i>Utricularia geminiscapa</i>	Utriculaire à scapes géminés	Susceptible d’être désignée
<i>Viola sagittata var ovata</i>	Violette à feuilles frangées	Susceptible d’être désignée

Source : MELCC. *Espèces menacées ou vulnérables au Québec*, répertoire consulté le 2 octobre 2013.

Une des particularités du territoire de la MRC d’Abitibi-Ouest, nous inventorions 4 à 5 occurrences de *Canadanthus modestus* (*Aster modeste*). La 5e occurrence se retrouve tout juste à la frontière nord de la MRC.

¹⁸ MELCC, Site Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm> (nov. 2010).

1.8.1.6 LES REFUGES BIOLOGIQUES

Les refuges biologiques sont « de petites aires forestières, d'environ 200 hectares en moyenne, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente ». L'objectif est « de conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique »¹⁹. Environ 2 % de la superficie forestière productive d'une unité d'aménagement forestier est constituée en refuges biologiques, qui ont le statut d'aire protégée en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. L'accès à ces forêts aux fins d'activités récréatives n'est pas restreint. Huit refuges biologiques ont été délimités sur le territoire de la MRCAO, à Authier-Nord (2), Duparquet, Ste-Germaine-Boulé, Taschereau, Lac-Duparquet et Rivière-Ojima (2).

1.8.1.7 LES TERRITOIRES ET HABITATS FAUNIQUES ET AUTRES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Lac Duparquet

Le lac Duparquet est reconnu comme un territoire à caractère faunique au Plan régional de développement du territoire public du MERN. Ce statut s'applique aussi à une bande riveraine de 300 mètres, dont la tenure est presque entièrement publique, à l'exclusion du territoire de la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet et d'autres territoires de protection qui forment des zones distinctes. Le lac constitue un secteur récréotouristique structurant en raison de son utilisation récréative pour la pêche. Il est renommé pour la qualité de ses habitats et sa productivité pour le doré. Il attire des clientèles régionales, nationales et internationales. Ce secteur comprend plusieurs petites aires de confinement du cerf de Virginie, trois nids de pygargues à tête blanche, une héronnière et un habitat du rat musqué ainsi qu'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques. La présence de plusieurs îles contribue à la qualité du paysage, tout comme la forêt qui occupe les rives. La mise en valeur des ressources naturelles doit se faire de manière à protéger les habitats, les conditions propices aux activités récréatives et le patrimoine archéologique.

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Une aire de concentration d'oiseaux aquatiques peut être constituée de marais, de plaines d'inondations (récurrence de 2 ans), d'herbiers aquatiques ou d'une bande d'eau d'au plus 1 kilomètre de largeur. Chacune totalise au moins 25 hectares. Une telle aire est fréquentée par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration. De plus, on y dénombre au moins 50 individus par kilomètre mesuré selon le tracé d'une ligne droite reliant les deux points du rivage les plus éloignés ou par 1,5 par hectare. Il s'agit également de milieux humides qui constituent l'habitat d'une flore et d'une faune variées. Il peut s'y trouver une frayère.

¹⁹ Ibid.

Colonie d’oiseaux

Une colonie d’oiseaux est constituée d’îles ou de presqu’îles d’une superficie de moins de 50 hectares, où l’on dénombre au moins 25 nids par hectare d’espèces d’oiseaux autres que le héron, vivant en colonie. Elle peut présenter un potentiel récréotouristique pour l’ornithologie.

Un habitat du rat musqué est constitué d’un marais ou d’un étang d’une superficie d’au moins 5 hectares et occupé par le rat musqué. Il s’agit également d’un milieu humide qui est l’habitat pour une faune et une flore variées et qui est fréquenté par de nombreuses espèces d’oiseaux, dont la sauvagine.

Héronnière

Une héronnière est constituée d’un site où se trouvent au moins 5 nids, tous utilisés par le Grand héron, le Bihoreau à couronne noire ou la Grande aigrette au cours d’au moins une des 5 dernières saisons de reproduction. L’habitat faunique inclut également une bande de 500 mètres autour du site où se retrouvent les nids, qui pourrait être réduite là où la configuration des lieux ne permet pas d’atteindre cette largeur.

Tableau 40. Habitats fauniques

Municipalité	Localisation	Nom du site	No d’habitat
Clermont	Rivière Des Méloizes	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0215-1994
Clerval	Marais Maine	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0058-2003
		Habitat du rat musqué	11-08-0022-1990
Duparquet	Lac Duparquet (Île Amik)	Héronnière	03-08-0055-2012
Gallichan	Rivière Duparquet	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0155-2003
Gallichan	Rivière Duparquet	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0154-2003
Gallichan, Palmarolle	Rivière Cachée	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0056-1994
		Habitat du rat musqué	11-08-0023-1990
Lac-Duparquet	Lac Duparquet (baie Flavrian)	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0046-1984
Lac-Duparquet	Rivière Magusi	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0047-1984
Lac-Duparquet	Rivière Kanasuta	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0181-1993
Lac-Duparquet	Lac Bayard	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0214-1994
Lac-Duparquet	Baie Magusi	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0180-2001
Lac-Duparquet	Baie Magusi	Habitat du rat musqué	11-08-0047(en voie de désignation)
Lac-Duparquet	Lac Hébecourt	Héronnière	03-08-0074-2007
Lac-Duparquet	Lac Duparquet	Habitat du rat musqué	11-08-0047-2008
Macamic	Lac Macamic (Île 5)	Colonie d’oiseaux	04-08-0035-1989
Palmarolle	Ruisseau Ménard	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0054-2003
Macamic	Lac Macamic (Île à Lépine)	Héronnière	03-08-0083 (envoi de désignation)
Palmarolle	Rivière Dagenais	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0229-2003
Palmarolle, Macamic, Ste-Hélène-de-Mancebourg	Rivière La Sarre	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0230-1994
Rapide-Danseur	Ruisseau Daiguaisiers	Aire de concentration d’oiseaux aquatiques	02-08-0245-2003
Rivière-Ojima (TNO)	Lac Turgeon (Île 1)	Colonie d’oiseaux	04-08-0016-1989

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Municipalité	Localisation	Nom du site	No d'habitat
Rivière-Ojima (TNO)	Lac Turgeon (site 1, à l'ouest du lac)	Habitat du rat musqué	11-10-0019-2008
Rivière-Ojima (TNO)	Lac Turgeon	Habitat du rat musqué	11-10-0021-2008
Roquemaure	Marais Antoine	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Habitat du rat musqué	02-08-0057-1984 11-08-0024-1990
Roquemaure	Rivière Couture	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	02-08-0153-2003
Roquemaure	Lac Abitibi (Île 6)	Colonie d'oiseaux	04-08-0020-2002
Roquemaure	Ruisseau Le Moine	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	02-08-0053-2003
	Lac Abitibi (Île 2)	Héronnière	03-08-0002-2012
Taschereau	Lac Taschereau	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Habitat du rat musqué	02-08-0284-2003 11-08-0018-1990
Taschereau	Lac Lois (Île 1)	Héronnière	03-08-0056-2007

Source : MELCC, 2012, révisé en novembre 2015.

Petites aires de confinement du cerf de Virginie

Bien qu'aucun site de confinement du cerf de Virginie ne réponde aux critères pour l'identification d'un habitat faunique avec un statut légal sur le territoire de la MRC, il n'en demeure pas moins que six petites aires de confinement du cerf de Virginie ont été localisées sur le territoire de la municipalité de Duparquet, Rapide-Danseur et TNO Lac Duparquet. Le nombre de cerfs de Virginie est peu élevé et leur présence constitue un retour après une forte diminution sur le territoire. Pour cette raison, ces sites sont considérés comme sites fauniques d'intérêt.

Érablières

Les érables, tout comme le cerf de Virginie, se font rares sur le territoire de la MRC. Pour cette raison, tout peuplement présentant une concentration d'érables est considéré comme un territoire d'intérêt écologique. Au 3^e inventaire forestier décennal (1996), un peuplement est désigné comme « érablière à peuplier » (ERPE), tandis que deux autres peuplements comprenant des érables ont été identifiés avec une appellation de feuillus intolérants (Fi) et non d'érablière. Le 4^e inventaire forestier décennal (2010) n'identifie toutefois aucun peuplement comprenant des érables.

Tableau 41. Peuplements comprenant des érables selon le 3^e inventaire forestier décennal

Localisation	Tenure	Désignation	Superficie
Lots 30 à 32, 9 ^e Rang, canton Hébecourt	Publique	Érablière à peuplier	N.D
Lots 34 et 35, 1 ^{er} et 2 ^e Rang, canton Poularies	Publique	Peuplement de feuillus intolérants	N.D
Lots 41 et 42, 2 ^e Rang, canton La Sarre	Privée	Peuplement de feuillus intolérants	17

Source : MERN, 3^e inventaire forestier décennal, 1996.

1.8.1.8 ESKERS

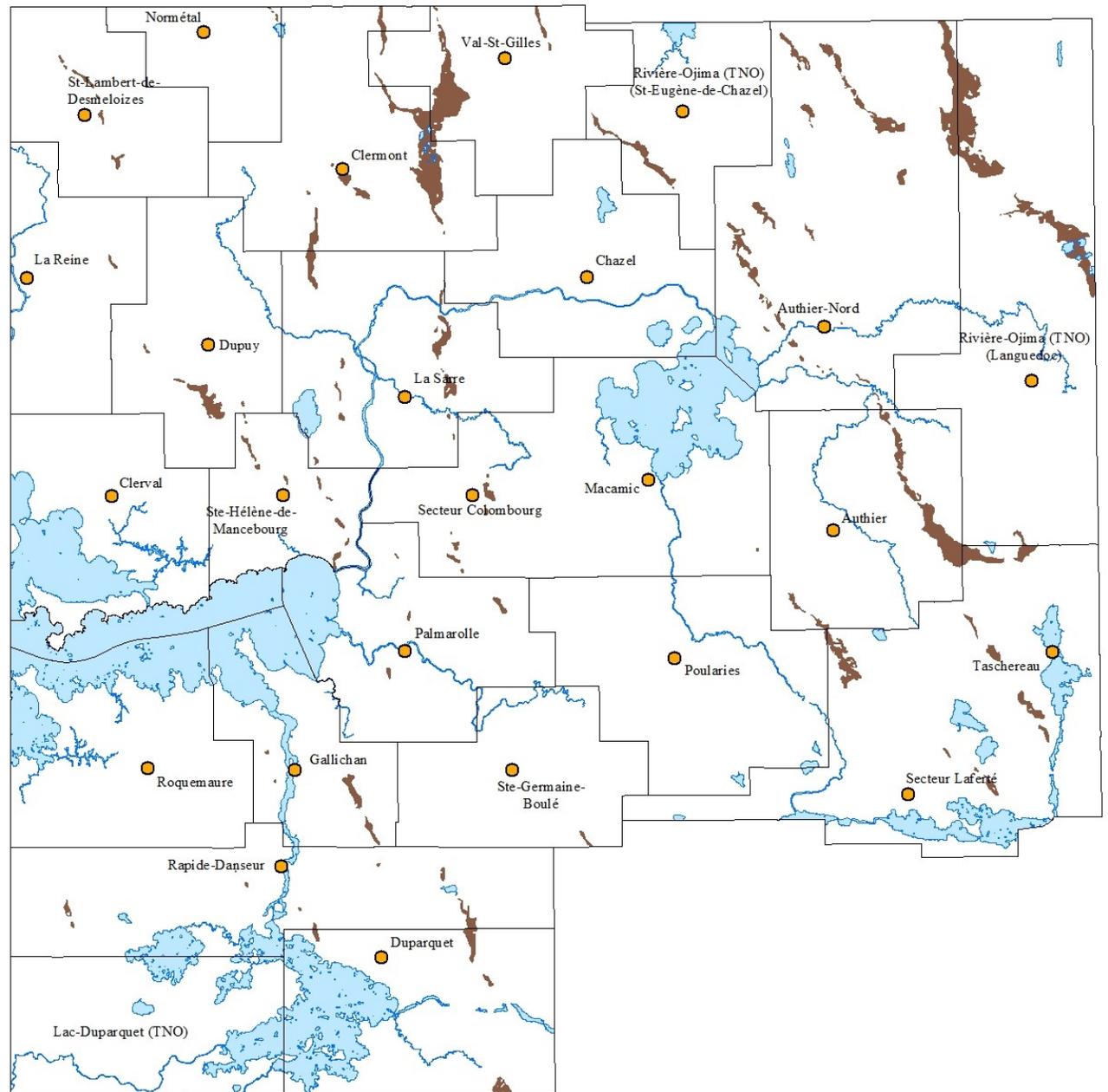
Les eskers sont de longues buttes de matériaux granulaires, surtout de sables et graviers, mises en place lors du retrait du dernier glacier, il y a moins de 10 000 ans. À de nombreux endroits dans la MRCAO, ils sont partiellement ou entièrement enfouis sous des couches d'argile qui ont été mises en place après leur formation. À plusieurs endroits, les dépôts granulaires contiennent des nappes aquifères qui sont retenues par les argiles imperméables de chaque côté des eskers. La connaissance des eskers de la MRCAO est peu développée, tout comme celle des nappes aquifères qu'ils recèlent.

Deux eskers sont identifiés au plan d'affectation du territoire public du MERN, ceux de La Sarre et de Launay. Pour l'esker de La Sarre, la reconnaissance porte sur sa partie principale, d'une superficie de 12,6 km², selon une délimitation faite par la Commission géologique du Canada, et dont la tenure est publique à 84 %. Pour l'esker de Launay, sa partie nord est dans la MRCAO alors que le reste est dans la MRC d'Abitibi. Sa tenure est presque entièrement publique. D'autres tronçons eskers sont présents et émergent ponctuellement des dépôts argileux à plusieurs endroits, notamment à Authier, Authier-Nord, Duparquet, Dupuy, Gallichan et Taschereau. La carte qui suit illustre la formation de surface des eskers de la MRCAO.

Considérant les particularités des eskers et la perméabilité des dépôts dont ils sont formés, il y a un risque plus élevé de contamination de l'eau souterraine en comparaison au territoire environnant où le sol est à forte prédominance d'argiles relativement imperméables.

Des sources naturelles s'écoulent des eskers à de nombreux endroits, notamment à Authier et Gallichan.

Carte 6. Formation de surface des eskers



Legend:

- Esker
- Limite municipale
- Lac / Rivière

Scale: 0 5 10 km

Sources:
- Gouvernement du Québec
- MRC d'Abitibi-Ouest

1.8.1.9 SITES GÉOLOGIQUES EXCEPTIONNELS

Quelques sites ont été proposés comme sites géologiques exceptionnels²⁰. Selon la Loi sur les mines, un tel site est « un terrain dont les caractéristiques géologiques, géomorphologiques, paysagères ou biologiques présentent un intérêt du point de vue de l'enseignement, de la recherche scientifique ou de la conservation et qui mérite d'être protégé en raison notamment d'une menace, de sa rareté ou de sa vulnérabilité ». Il s'agit des suivants :

- des pierres de fées, à Roquemaure, près du lac Abitibi;
- un site de jaspe rouge, à Gallichan;
- une caverne près du lac Duparquet, à Duparquet;
- des marmites de géants, à Duparquet;
- un lit de pierres de plusieurs kilomètres (paléoplage) datant d'environ 8500 ans, formé lors du retrait du glacier, dans un secteur de collines à Taschereau, près de la limite de Ste-Germaine-Boulé.

D'autres sites pourraient s'ajouter à l'avenir, à mesure que la sensibilisation à l'existence de tels sites prendra de l'importance et que de nouveaux sites seront proposés.

1.8.2 LES TERRITOIRES ET SITES D'INTÉRÊT DU PATRIMOINE CULTUREL

Les territoires et sites d'intérêt culturel englobent ceux à caractère archéologique, historique et autres qui ont contribué à faire du territoire de la MRC ce qu'il est aujourd'hui.

1.8.2.1 LES TERRITOIRES ET SITES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUES

Le territoire est occupé ou a été fréquenté depuis longtemps par des peuples autochtones. Près de 160 sites d'intérêt archéologique ont été identifiés, la majorité étant localisée sur les rives et les îles des lacs Abitibi et Duparquet et de la rivière Duparquet. L'embouchure de la rivière Duparquet présente une concentration de sites particulièrement élevée. La protection du potentiel archéologique est l'une des deux principales intentions gouvernementales exprimées dans le Plan d'affectation du territoire public (2012) pour le secteur de La Sarre et l'une des principales intentions pour d'autres parties du territoire de la MRC.

²⁰ MERN, *Sites géologiques exceptionnels*, en ligne, consulté en août 2012 : http://sigeom.MERN.gouv.qc.ca/sge/classes/I5102_afchDonnGeom.

Lieu historique national du Canada Apitipik

Le lieu historique national du Canada Apitipik, communément appelé la Pointe-aux-Indiens ou Pointe Abitibi, est située à l'embouchure de la rivière Duparquet, à Gallichan. Il couvre une superficie de 272 ha et comprend quelque 30 sites archéologiques. Il constitue un lieu traditionnel de rassemblement estival et un lieu sacré pour les Anishinabek. Il a servi de lieu d'échange pour le commerce de la fourrure. Il renferme des vestiges remontant à plus de 6 000 ans et provenant de diverses périodes d'occupation par des Autochtones et par des commerçants anglais et français. Jusqu'en 1956, il fut fréquenté de façon régulière par les Abitibiwinnik, qui vivent aujourd'hui principalement à Pikogan. La désignation de lieu historique national du Canada date de 1997²¹.

On y retrouve l'emplacement de deux anciens postes de traite parmi les plus importants et les plus anciens de la région, soit ceux de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la Baie d'Hudson. On retrouve aussi deux anciens cimetières autochtones et eurocanadiens. Plusieurs pierres tombales témoignent de la présence humaine d'origine européenne au début du 20^e siècle, avant la colonisation de ce qui est aujourd'hui le territoire de MRC.

Site Pano

Le site Pano, situé sur la rive ouest de la rivière Duparquet à Gallichan, était le lieu d'un établissement de traite des fourrures érigé par des marchands de Montréal vers 1725 et abandonné vers 1785. L'établissement, érigé par des traiteurs français durant le deuxième quart du 18^e siècle, servait de tête de pont au commerce des pelleteries dans la région, formant ainsi le dernier bastion des marchands de Montréal au sud de la baie James, alors occupée par la Compagnie anglaise de la Baie d'Hudson.

Site Ramsay

Le site Ramsay est actuellement considéré comme le plus ancien lieu d'occupation humaine connu en Abitibi-Témiscamingue. Il est localisé sur les rives escarpées du lac Robertson à Taschereau. On y a découvert que des groupes de chasseurs nomades fréquentaient les berges de ce qui était alors les rives du lac "Ancêtre" Abitibi. Le niveau des eaux était alors de 4 à cinq 5 mètres supérieurs à celui d'aujourd'hui. Il couvrait environ 50 % de la superficie de la ceinture d'argile de l'Abitibi. Cette occupation remonterait à 7 000 ou 8 000 ans²².

Collection d'artéfacts Joseph Bérubé

La collection d'artéfacts Joseph Bérubé comprend des objets récupérés au cours des années 1960 par monsieur Bérubé. Elle est conservée à Gallichan. Elle comprend des pointes de flèches, haches, pipes et autres vestiges de la présence autochtone sur les rives de la rivière Duparquet et du lac Abitibi.

²¹ PARC CANADA. *Lieu historique national du Canada Apitipik*, en ligne, http://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=1797, consulté en juillet 2012.

²² Archéo-08, site Internet, <http://www.archeo08.qc.ca/pres.html> (sept. 2012).

Parcours historique de canotage

Un parcours historique de canotage a été fréquenté par des Autochtones pendant des millénaires, entre le sud du Québec et de l'Ontario et la baie James. À partir du 17^e siècle, des Eurocanadiens ont emprunté ce parcours et fréquenté le territoire pour le commerce de la fourrure avec les Autochtones. Plusieurs sites archéologiques en témoignent. Le chevalier Pierre de Troyes a été le premier Eurocanadien à conduire une expédition dans la région. Après avoir remonté la rivière des Outaouais, accompagné notamment des frères Le Moyne, il a navigué sur le lac et la rivière Duparquet, puis sur le lac Abitibi en vue de se rendre à la baie d'Hudson pour en déloger les Anglais. Sa troupe, composée d'une trentaine de soldats et d'environ 70 miliciens, s'est emparée de trois forts.

1.8.2.2 LIEU HISTORIQUE PATRIMONIAUX

Le site historique du Poste de Garde-Feu

Au début du 20^e siècle, le besoin de protéger les vies humaines et les ressources forestières a incité l'homme à ériger des tours d'observation sur les sommets les plus élevés du territoire et des postes de garde-feu.

Du garde-forestier (1874) au surintendant des feux (1889), le garde-feu, aussi appelé patrouilleur, a été amené à jouer de nombreux rôles allant de la détection à la prévention, en passant par la mise en application des lois. Le métier de garde-feu et la protection des forêts contre le feu possèdent une histoire riche qui s'étale sur plus d'un siècle. Le site historique de Val-Saint-Gilles constitue un lieu propice, unique et, disons-le, exceptionnel pour documenter et enrichir cet aspect de notre histoire, aujourd'hui presque oublié.

Construit par la Société de conservation du Nord-Ouest aux abords de la rivière Turgeon sur le territoire de la municipalité de Val St-Gilles, ce poste de garde-feu fut le dernier à être fermé. Il demeure aujourd'hui le seul poste, en région, témoin de l'incessant combat livré par l'homme contre les feux de forêt.

Aujourd'hui, le site historique du Poste de Garde-feu a été réaménagé. En plus du restaurant, le site comprend différentes infrastructures, dont :

- Un sentier multifonctionnel;
- Un quai municipal;
- Un service de location de canots et kayaks;
- Un camping.

Le site historique du Poste de Garde-feu, accessible par la route 393 Nord (en direction de Villebois), par le sentier de motoneige et par le sentier du Club Quad, est une halte-relais unique, à inscrire sur votre itinéraire lors de vos randonnées entre amis ou en famille.

1.8.2.3 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Immeubles patrimoniaux reconnus en vertu d'une loi

Les immeubles patrimoniaux identifiés au tableau suivant bénéficient d'une reconnaissance particulière en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (anciennement la Loi sur les biens culturels) ou d'une autre loi.

Tableau 42. Patrimoine immobilier reconnu en vertu de la loi

Nom	Catégorie du bien	Statut juridique	Année d'attribution
L'École du Rang-II-d'Authier	Immeuble patrimonial	Classement provincial	1982
Site patrimonial de Rapide-Danseur, incluant l'église et le presbytère	Immeuble patrimonial	Classement provincial	1985
Gare de Macamic (CN)	Immeuble patrimonial	Citation (municipale)	1989
	Gare ferroviaire patrimoniale	Désignation (fédérale)	1993
Maison Lavigne	Immeuble patrimonial	Citation (municipale)	2010
Manoir Bordeleau	Immeuble patrimonial	Citation (municipale)	2010

Source : MCC. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, [En ligne], consulté le 2 octobre 2013.

L'école du Rang-II-d'Authier est un immeuble patrimonial (citée comme monument historique²³) constitué d'une ancienne école rurale construite en 1937. L'édifice en bois, de plan carré à un étage et demi, est coiffé d'un toit à deux versants droits. Ses murs sont couverts de planches à clins et percés de huit grandes fenêtres. L'école comprend une classe et un logement pour l'institutrice au rez-de-chaussée. À l'arrière, un hangar à bois, un corridor et des latrines - disposés en enfilade - sont annexés²⁴. Aujourd'hui, l'école est un centre d'interprétation de l'histoire scolaire rurale du Québec, qui accueille plusieurs touristes avec une visite guidée, de l'animation et une pièce de théâtre de participation relatant le quotidien des années 1940 en Abitibi.

Le site patrimonial de Rapide-Danseur a été désigné site historique en 1985. Il s'agit d'un ensemble immobilier religieux constitué de l'église, du presbytère et du terrain, construits à partir de 1941. Le site borde la rivière Duparquet. L'église en pierres rondes présente une nef de plan rectangulaire prolongée par une abside en hémicycle plus étroite, un toit à deux versants droits à forte pente ainsi qu'un clocher reposant sur le faîte en façade. Le presbytère en bois, de plan rectangulaire à un étage et demi, est coiffé d'un toit à deux versants retroussés, percé d'une grande lucarne en façade et formant des avant-toits au-dessus des galeries avant et arrière.

²³ Selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (déc. 2012) : « Les monuments historiques cités avant le 19 octobre 2012 deviennent des immeubles patrimoniaux cités » (art. 243). Les sites historiques classés avant le 19 octobre 2012 deviennent des sites patrimoniaux classés (art. 242).

²⁴ Répertoire du patrimoine culturel du Québec, site Internet, <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/detailBien.do?methode=consulter&bienId=93503>, (nov. 2010).

La **gare de Macamic**, citée immeuble patrimonial (auparavant monument historique), est un bâtiment construit en 1910. Elle est également désignée comme Gare ferroviaire patrimoniale, par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Elle témoigne de l'importance du réseau ferroviaire à l'époque de la colonisation de l'Abitibi. La gare a été déplacée en 1916 sur son site actuel. L'immeuble, de plan irrégulier et d'un étage et demi, est coiffé d'un toit à croupes avec avant-toits débordants supportés par de longues consoles en bois. Il présente, dans le prolongement du côté ouest, une annexe reprenant les caractéristiques formelles du bâtiment. La gare se situe en bordure d'un parc urbain, à une intersection, dans la ville de Macamic. De centre d'interprétation de la colonisation et des métiers du rail entre 1988 à 2006, elle a été transformée en bureau municipal.



Gare de Macamic

Photo : CLDAO, Hugo Lacroix, 2011

Ponts couverts

Les ponts couverts sont des immeubles patrimoniaux d'importance. Même si aucun des six ponts couverts qui se trouvent sur le territoire de la MRC n'est reconnu formellement, tous sont inventoriés dans *le Répertoire du patrimoine culturel du Québec*.

Tableau 43. Ponts couverts

Nom	Localisation	Municipalité	Année de construction
Pont Leclerc	Rivière Des Méloizes, chemin des 8 ^e -et-9 ^e Rang, canton La Sarre	La Sarre	1927
Pont Levasseur	Rivière Macamic, chemin des 8 ^e -et-9 ^e Rang, canton Royal-Roussillon	Authier-Nord	1928
Pont de la Calamité	Rivière Des Méloizes, chemin du 8 ^e Rang, canton La Sarre	La Sarre	1930
Pont Molesworth	Rivière Lois, chemin des 2 ^e -et-3 ^e Rang, canton Royal- Roussillon	Macamic	1930
Pont de l'Île	Lac Abitibi et passe Cibanagog, chemin de l'Île-Nepawa, canton Roquemaure	Clerval	1946
Pont du Petit-Quatre	Rivière Des Méloizes, chemin du Petit-Quatre, canton Des Méloizes	Clermont	1950

Source : MCC. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, consulté le 2 octobre 2013.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Les ponts couverts de la MRCAO, aussi appelés ponts de colonisation ou ponts de crise, sont les plus nombreux de l’Abitibi-Témiscamingue, qui elle-même en compte la plus grande concentration au Québec. Ils sont tous dans un assez bon état. Selon le MTQ, l’intervention de conservation principale est celle d’une faible réhabilitation²⁵. Considérant leur indice patrimonial élevé et leur présence dans des milieux isolés en marge des routes principales, leur conservation nécessite une attention particulière.

Patrimoine immobilier de La Sarre

La Société d’histoire et du patrimoine de la région de La Sarre a réalisé un inventaire du patrimoine bâti du territoire de la Ville de La Sarre en 2008. Cet inventaire identifie des « bâtiments, monuments et ensembles d’urbanisme considérés comme méritant d’être conservés et protégés²⁶ ». Un total de 44 bâtiments et deux ensembles résidentiels en milieu urbain et rural ont été identifiés. L’évaluation s’est faite principalement à partir de 5 critères : ancienneté, valeur patrimoniale, style architectural et valeur documentaire, l’authenticité valeur d’environnement du bâtiment.



Grange du 1450, 6^e-et-7^e Rang Est de La Sarre, faisant partie de l’inventaire du patrimoine bâti de La Sarre

Photo : Manon Sarthou, Devamco, 2008

²⁵ MTQ, août 2011 :

http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Images/Fr/regions/abitibi/Evaluation_pontscouverts_Abitibi.pdf.

²⁶ Société d’histoire et du patrimoine de la région de La Sarre, *Étude d’ensemble et inventaire du patrimoine bâti de La Sarre*, décembre 2008, p.

Tableau 44. Immeubles patrimoniaux inventoriés de La Sarre

Identification	Adresse	Année	Cote	Style
Collège St-André	50, 1 ^{ère} Avenue Est	1940	B+	Institutionnel Classique
Maison à toit à croupe	564, 1 ^{ère} rue Est	1950	C	Maison à croupe
Maison à revêtement d'enduit « de petites roches »	64, 2 ^e Avenue Est	1952	A	Maison à toit-porche asymétrique
Maison à lucarne rampante	71, 2 ^e Avenue Est	1955	B+	Craftsman Bungalow et des Vétérans
Bungalow de style Frank Lloyd	109, 2 ^e Avenue Est	1956	A	Frank Lloyd Wright
Bungalow	108, 2 ^e Avenue Est	1957	B	Moderne
Hôpital St-François-d'Assise	679, 2 ^e Rue Est	1956	A	Art déco
Ensemble résidentiel de la 3 ^e Avenue Est			B	
Centre de la petite enfance Bout d'chou	15, 3 ^e Avenue Est	2001	C	Moderne pop art
Maison étroite à enduit marbré	28, 3 ^e Avenue Est	1950	B-	Maison de type Pignon sur rue
Académie de l'Assomption	24, 5 ^e Avenue Est	1955	A	International et Ernest Cormier
Maison de l'agronome Fafard	35, 5 ^e Avenue Ouest	1960	B+	Maison néoquébécoise
Maison de Maurice Lacroix	49, 5 ^e Avenue Ouest	1945	B	Four Squares
Maison d'André Verrette	58, 6 ^e Avenue Ouest	1960(?)	B+	Mur-Pignon en façade
Maison à fenêtre à guillotine	54, 6 ^e Avenue Ouest	1955	B+	Craftsman Bungalow
Maison de Paul-Henri Martel	96, 6 ^e Avenue Ouest	1955	C	Art déco
Maison Pinard-Rheault (Gîte Chez Gustave)	7, 7 ^e Avenue Ouest	1924	A	Néorenaissance italienne
Maison de colonisation tardive	40, 7 ^e Avenue Ouest	1940	B	Néoclassique
Bureaux de Normick Perron	210, 9 ^e Avenue Est	1980	A	Frank Lloyd Wright
Maison de type Pignon sur rue	66, 12 ^e Avenue Est	1960(?)	B	Pignon sur rue
Les écuries Perron	202, 12 ^e Avenue Est	1957	B-	Rural équestre
Maison Four Squares en périphérie	243, 12 ^e Avenue Est	1925	B	Four Squares
Ensemble résidentiel du Bord-de-l'Eau	Avenue du Bord-de-l'Eau Ouest		B+	Ensemble résidentiel
Maison de Rosaire Gagnon	206, avenue du Bord-de-l'Eau Ouest	1962	B-	Maison néoquébécoise et à croupe
Maison de style Régency	228, avenue du Bord-de-l'Eau Ouest	1928	A	Régency
Maison du docteur Bernier	238, avenue du Bord-de-l'Eau Ouest	Vers 1937	B+	Pignon sur rue asymétrique
Maison d'Alcide Courcy	164, rue Principale	1930	B-	Craftsman Bungalow
Maison Lavigne	187, rue Principale	1920(?)	A	Néoclassique
Église et Presbytère de la paroisse St-André	230, rue Principale	1926 et 1920	A+	Néoroman-Four Squares
Magasin Donat Bordeleau	280, rue Principale	1940	B+	Boomtown
Manoir Bordeleau	281, rue Principale	1921	A	Éclectique
Magasin d'Émilien Pronovost	298, rue Principale	1950(?)	B	Boomtown avec décor néoclassique
Cité étudiante Polyno	500, rue Principale	1968	A-	Architecture moderne
Bureau info touristique et centre d'interprétation de la foresterie	600, rue Principale	1989	B	Bois rond
Grange perchée sur une butte	452, 5 ^e Rang Ouest	?	B+	---
Grange à toit interrompu – colonisation agricole	1117, 6 ^e -et-7 ^e Rang Est	?	B+	---
Grange à toit à la Mansart – colonisation agricole	1171, 6 ^e -et-7 ^e Rang Est	?	B	---

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Identification	Adresse	Année	Cote	Style
Grange à toit en carène – Ouragan 1963	1259, 6 ^e -et-7 ^e Rang Est	1963	B	---
Grange réaménagée	1450, 6 ^e -et-7 ^e Rang Est	?	B+	---
Maison en Barlongue, grange rapprochée	1480, 6 ^e -et-7 ^e Rang Est	1950	C	---
Grange à Fenil à toit mansardé, maison Four Squares-Craftsman	758, 8 ^e -et-9 ^e Rang Est	1940	A+	Four Squares et Craftsman Bungalow, grange à la Mansart
Grange à toit asymétrique	802, 8 ^e -et-9 ^e Rang Est	1950	B	---
Grange à la Mansart	231, 8 ^e -et-9 ^e Rang Ouest	1956	B	Ensemble grange-maison
Ensemble Maison-Grange toit à la Mansart	16, 10 ^e -et-1 ^{er} Rang Ouest	1939	A	---
Grange avec toit à la Mansart, peinture rouge carmin	375, 10 ^e -et-1 ^{er} Rang Ouest	1947	B+	---
Grange à toit en carène (Ouragan 1963)	296, Route 111 Ouest	1963(?)	B	---

Source : Société d'histoire et du patrimoine de la région de La Sarre, 2008. *Étude d'ensemble et inventaire du patrimoine bâti de La Sarre.*

Patrimoine immobilier de Duparquet

Un ensemble de plus de 10 résidences et terrains de la partie ouest de la rue Principale de Duparquet, entre le chemin du Lac et le terrain de golf, présente un intérêt sous l'angle patrimonial et esthétique par l'architecture caractéristique des années 1930 et 1940 de cette ville minière.

Patrimoine immobilier des autres municipalités

De nombreux immeubles sur le territoire des autres municipalités présentent un intérêt, mais aucun inventaire n'en a été fait.

Patrimoine immobilier religieux

Le Répertoire du patrimoine culturel du Québec inventorie une vingtaine d'immeubles religieux qui regroupent environ 50 composantes d'intérêt comme des églises, presbytères, monuments et calvaires. Ces immeubles sont un reflet de la place importante qu'occupait l'Église catholique par le passé. Ils sont inventoriés, mais ils ne bénéficient pas d'une protection formelle. Ils sont présentés au tableau de la page qui suit.



Église Saint-André de La Sarre

Photo : CLDAO, Hugo Lacroix, 2011

À ces immeubles religieux, il faut ajouter le sanctuaire marial Notre-Dame-de-la-Confiance de Palmarolle. Il s'agit de deux chapelles sur la rive sud de la rivière Dagenais, qui ont été l'objet de rénovations en 2011. Selon la tradition, une messe y est célébrée en juin, précédée d'une procession.

La valeur architecturale et foncière varie d'un immeuble à l'autre, mais presque tous ont une valeur communautaire et symbolique élevée. La conservation de certains bâtiments est cependant difficile à assurer, notamment à cause de la désaffectation des églises et du vieillissement de population. Une reconversion et une réutilisation devront être envisagées pour une partie d'entre eux.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Tableau 45. Immeuble religieux patrimoniaux inventorié

Municipalité	Immeuble patrimonial	Composantes	Valeur
Authier	Ensemble institutionnel de Saint-Jude	Église de Saint-Jude Presbytère de Saint-Jude	---
Authier-Nord	---	Église de Saint-Mathias	---
Chazel	Ensemble institutionnel de Saint-Janvier	Église de Saint-Janvier Monument de Saint-Janvier Monument du Sacré-Cœur	---
Clermont	Ensemble institutionnel de Saint-Vital	Calvaire Église de Saint-Vital	---
Clerval	Ensemble institutionnel de Sainte-Jeanne-d'Arc	Église de Sainte-Jeanne-d'Arc Monument du Sacré-Cœur	Faible
Dupuy	Ensemble institutionnel de Saint-Jacques-le-Mineur	Église de Saint-Jacques-le-Mineur Presbytère de Saint-Jacques-le-Mineur	---
Gallichan	Ensemble institutionnel de Saint-Laurent	Charnier Cimetière de Saint-Laurent Église de Saint-Laurent	Faible
La Reine	Ensemble institutionnel de Saint-Philippe	Église de Saint-Philippe Monument du 75 ^e anniversaire Presbytère de Saint-Philippe Salle communautaire	Supérieure
La Sarre	Ensemble institutionnel de Saint-André	Église de Saint-André Monument de Saint-Joseph Monument du Sacré-Cœur Presbytère de Saint-André Salle communautaire	Exceptionnelle
Macamic	Ensemble institutionnel de Saint-Jean-l'Évangéliste	Calvaire Église de Saint-Jean-l'Évangéliste Presbytère de Saint-Jean-l'Évangéliste	Exceptionnelle
Macamic (Colombourg)	---	Église de Sainte-Claire	Supérieur
Normétal	Ensemble institutionnel de Saint-Louis-de-France	Église de Saint-Louis-de-France	Moyenne
Poularies	Ensemble institutionnel de Sainte-Rose	Église de Sainte-Rose Monument en hommage aux pionniers	Moyenne
Roquemaure	Ensemble institutionnel de Sainte-Anne	Église de Sainte-Anne Presbytère de Sainte-Anne	---
St-Lambert	Ensemble institutionnel de Saint-Lambert	Église de Saint-Lambert Monument de la Sainte-Vierge	---
Ste-Germaine-Boulé	Ensemble institutionnel de Sainte-Germaine	Calvaire Église de Sainte-Germaine Monument du Sacré-Cœur Presbytère de Sainte-Germaine	Moyenne
Ste-Hélène-de-Mancebourg	Ensemble institutionnel de Sainte-Hélène	Église de Sainte-Hélène Monument en hommage aux pionniers Presbytère de Sainte-Hélène	Moyenne
Taschereau	Ensemble institutionnel de Saint-Pierre	Église de Saint-Pierre Presbytère de Saint-Pierre	Faible
Taschereau (Laferté)	Ensemble institutionnel de Sainte-Irène	Église de Sainte-Irène Salle communautaire	Faible
Val-St-Gilles	Ensemble institutionnel de Saint-Gilles	Église de Saint-Gilles Monument de la Sainte-Vierge	Faible

Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec, 2012.

1.8.3 PAYSAGES D'INTÉRÊT

1.8.3.1 LES SOMMETS DE LA PLAINE ARGILEUSE

Le territoire de la MRC fait partie de la région naturelle des basses terres de l'Abitibi, qui forme une vaste plaine. Quelques sommets la surmontent et leur présence est marquante dans le paysage. Du haut de ces collines, à plusieurs endroits, on peut avoir une vue au loin fort intéressante de la plaine. La répartition des collines fait en sorte que les vues offertes couvrent, au total, une bonne partie du territoire de la MRC. Des points d'observation ont été aménagés sur certains sommets. Le Plan régional de développement du territoire public du MERN identifie un secteur de collines à Ste-Germaine-Boulé et Poularies, de part et d'autre de la route 101, comme un « secteur de développement spécifique » de nature « récréotouristique secondaire ». Ce plan traite également de l'importance de protéger les paysages et le potentiel récréotouristique des autres sommets de la plaine argileuse. Le tableau suivant identifie les sommets.

Tableau 46. Les sommets de la plaine argileuse

Sommet de la plaine argileuse	Localisation	Municipalité	Altitude approx. (m)
Colline Oditan	Lots 45 à 50, 5 ^e Rang, canton Chazel	Rivière-Ojima (St-Eugène-de-Chazel)	460
Collines Nissing	Lots 1 à 4, 4 ^e -et-5 ^e Rang, canton Disson	Authier-Nord	450
Collines Roquemaure*	Lots 27 à 29, 33 à 35, 1 ^{er} Rang, canton Roquemaure Lots 27 à 29, 32 à 34, 45 à 48, 10 ^e Rang, canton Hébécourt	Roquemaure	430
Collines du Club de ski de fond Skinoramik*	Lots 14 à 17 du 1 ^{er} et 2 ^e Rang, canton Poularies Lots 19 à 22, 3 ^e Rang, canton Poularies	Ste-Germaine-Boulé	380
Collines du marais Lefève*	Lots 26 à 29, 32 à 37, 1 ^{er} Rang, canton Poularies Lots 35 à 37, 2 ^e Rang, canton Poularies	Poularies, Taschereau	430
Collines du lac Monsabrais*	3 ^e Rang, canton Hébécourt	Lac-Duparquet (TNO)	420
Collines du lac Duparquet*	3 ^e Rang, canton Hébécourt	Lac-Duparquet (TNO)	370
Mont Panoramique*	Lots 43 à 45, 1 ^{er} Rang, canton Languedoc Lots 42 à 46, 10 ^e Rang, canton Privat	Taschereau, Rivière-Ojima (Languedoc)	390
Colline Coty Knob	Lots 57 à 62, 8 ^e -et-9 ^e Rang, canton Languedoc	Rivière-Ojima (Languedoc)	380
Montagne du Nord	Lots 26 à 32, 2 ^e Rang, canton Des Méloizes Lots 26 à 30, 3 ^e Rang, canton Des Méloizes	La Reine	370
Montagne à Fred	Lots 46 à 51, 1 ^{er} Rang, canton La Sarre	Macamic	350
Montagne à Labbé	Lot 1, 1 ^{er} Rang, canton Royal-Roussillon Lot 1 et 2, 10 ^e Rang, canton Poularies Lots 59 à 62, 1 ^{er} Rang, canton La Sarre Lots 58 à 62, 10 ^e Rang, canton Palmarolle	Macamic	350
Colline Macamic*	Lots 24 à 24 des 7 ^e et 8 ^e Rang, canton Royal-Roussillon	Macamic	330
Colline Val-St-Gilles*	Lots 57 et 58, 9 ^e Rang, canton Clermont	Val St-Gilles	340
Colline du Rang de la Lune*	Lots 28 et 34, 9 ^e Rang, canton Duparquet	Rapide-Danseur	340
Côte à Donia*	Lots 12 à 14, 2 ^e Rang, canton La Reine	Clerval	320

Compilation : MRC d'Abitibi-Ouest.

* : Le nom de la ou des collines n'est pas officiel.

Seules les collines où des sites d'observation sont aménagés et reconnus, qui sont localisées sur les terres du domaine de l'État, bénéficient d'une certaine protection, par le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État. Les collines du secteur Skinoramik présentent quant à elles des caractéristiques qui sont à la fois d'intérêt écologique, esthétique et récréatif avec ses plages de blocs, ses sentiers et ses sites d'observation à proximité d'un refuge biologique.

1.8.3.2 PAYSAGES D'INTÉRÊT EN BORDURE DES ROUTES

Des tronçons du réseau routier supérieur sont identifiés comme des corridors routiers ou des circuits panoramiques, selon le Plan régional de développement du territoire public du MERN et en vertu du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État. Sur le territoire de la MRC, les corridors routiers sont essentiellement des chemins publics numérotés par le MTQ. Afin de protéger les paysages, dans une bande de 30 m à partir de la route, une lisière boisée doit y être conservée sur les terres du domaine de l'État jusqu'à ce que la régénération ait atteint une hauteur de 3 m.

Un circuit panoramique, ou « circuit routier historique et culturel », est constitué de la route 111 à l'est du périmètre d'urbanisation de La Sarre, de la route 393 au sud du périmètre d'urbanisation de La Sarre et de la route 388 à l'est de Duparquet. Un encadrement visuel doit être conservé sur les terres du domaine de l'État en bordure de ce circuit. Cet encadrement visuel correspond au paysage visible selon la topographie du terrain jusqu'à une distance de 1,5 km de la limite de ces lieux.

À plusieurs autres endroits, les paysages agricoles et champêtres présentent un intérêt au point où les visiteurs sont nombreux à le remarquer. Ne jouissant d'aucun statut légal de protection, ceux-ci présentent néanmoins une valeur esthétique qui mérite d'être reconnue et protégée.

1.8.4 FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DU LAC DUPARQUET

La Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet (FERLD) a été créée en 1995 par le gouvernement du Québec. La recherche en écologie forestière y avait débuté dans les années 1970. C'est un lieu privilégié de recherche, d'expérimentation et de démonstration dont la mission est de développer des modes de gestion et d'aménagement forestier qui respectent le fonctionnement du milieu en tenant compte des attentes du milieu socio-économique. Elle est gérée par l'UQAM et l'UQAT, avec une implication de représentants de deux compagnies forestières. Elle fait partie de deux réseaux canadiens, soit le réseau des sites de recherche sur les écosystèmes forestiers du Service canadien des forêts et le réseau des Centres d'excellence en gestion durable de la forêt. La FERLD s'est dotée de la Station de recherche du lac Duparquet, qui constitue un équipement important pour la recherche.

Le territoire de la FERLD couvre 8 042 ha (terrestres). Il s'agit d'un milieu représentatif de la grande forêt boréale mixte du Bouclier canadien. On y retrouve de nombreux peuplements de feuillus, mélangés et de résineux qui caractérisent le domaine de la sapinière à bouleau blanc. La FERLD comprend deux zones, l'une sous aménagement (75 % du territoire) et l'autre de conservation (25 % du territoire). La zone sous aménagement est destinée au développement, à l'application et à la démonstration de l'aménagement écosystémique de la forêt boréale mixte. La zone de conservation comprend des forêts issues d'une douzaine de feux différents, qui ont eu lieu entre 1760 et 1944, et qui servent de cadre de référence naturel aux fins d'évaluation et de surveillance écologique. Trois écosystèmes forestiers exceptionnels y ont été identifiés et d'autres sont projetés, dont la localisation est en partie ou en totalité sur le territoire de la FERLD.

1.9 ZONES DE CONTRAINTES

Plusieurs zones ou sites sont susceptibles de présenter des risques pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population. Deux catégories principales de zones de contraintes peuvent être identifiées : celles qui sont naturelles et celles qui résultent des activités humaines, désignées ici comme des contraintes d'origine humaine.

1.9.1 ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES

1.9.1.1 LES ZONES À RISQUES D'INONDATION

Des secteurs habités ou susceptibles de l'être peuvent être affectés par des inondations. Pour prévenir les risques associés à la présence de constructions dans ces secteurs, le Centre d'expertise hydrique du MDDEFP a établi des cotes de crue dites de grand courant, de récurrence 0-20 ans, et de faible courant, de récurrence 20-100 ans. Les secteurs visés sont en bordure des lacs Abitibi, Macamic, Robertson et Taschereau, ainsi que pour un tronçon de la rivière Macamic dans le périmètre d'urbanisation d'Authier-Nord et un tronçon de la rivière du Sud dans le périmètre d'urbanisation de La Sarre. D'autres lacs ou cours d'eau pourraient s'ajouter à l'avenir.

D'autres secteurs habités ou susceptibles de l'être ont été identifiés comme à risques d'inondation sans que des cotes de crues soient définies :

- des secteurs de villégiature en bordure du lac Duparquet, soit des parties des chemins Baril, Mercier et Wettring à Duparquet et des parties du chemin du Héron-Bleu à Rapide-Danseur;
- un secteur du chemin des Sizerin en bordure de la rivière Duparquet à Rapide-Danseur.

1.9.1.2 LES ZONES D'ÉROSION DES RIVES ET DE GLISSEMENTS DE TERRAIN

Il existe une érosion active connue des rives des lacs Macamic et Abitibi ainsi que de la rivière Duparquet. Le niveau d'eau de ces deux lacs est contrôlé par des barrages hydroélectriques. Bien qu'aucune étude n'ait été effectuée sur les causes de l'érosion, des résidents ont rapporté qu'un niveau d'eau élevé jumelé à de forts vents en favorise l'érosion, particulièrement lors de grands vents en période de crue printanière et de minicrue automnale. Cette érosion peut, de façon ponctuelle, prendre la forme de glissements de terrain. Elle affecte certaines propriétés et augmente la quantité de matières en suspension dans l'eau des lacs concernés.

Des risques de glissements de terrain existent à certains endroits en milieu habité, mais aucune étude n'a été réalisée sur cette question. Un important glissement de terrain a eu lieu en juin 2008 dans la partie sud-est du périmètre d'urbanisation de Dupuy, à proximité d'une résidence. Un glissement s'est également produit à Palmarolle en avril 2010 en bordure de la rivière au sud-est du pont. Un autre s'est également produit à l'île Nepawa, près du chemin de l'Île-Nepawa (lots 4 049 028 et 4 049 856), de même qu'à plus d'un endroit en bordure de la rivière Duparquet dans la municipalité de Gallichan.

1.9.1.3 LES ZONES DE CONTAMINATION DE L'EAU DE PUIXS À L'ARSENIC

Des teneurs relativement élevées en arsenic dans l'eau potable de puits individuels, potentiellement nocives pour la santé, ont été identifiées lors d'une étude faite en 1995 par la Régie régionale de la santé et des services sociaux²⁷ sur le territoire des municipalités de Rapide-Danseur et Duparquet (le long de la faille Porcupine/Destor), Clermont, Chazel et Val-St-Gilles. La contamination est d'origine naturelle.

²⁷ Aujourd'hui l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Chapitre 1 – Portrait du territoire

Le secteur de Duparquet et Rapide-Danseur est le plus préoccupant. Il se classe deuxième en Abitibi-Témiscamingue pour les risques associés à l'arsenic dans l'eau potable. Sur 51 puits individuels analysés, 18 (35 %) avaient une concentration en arsenic supérieure à la norme de 20 microgrammes par litre d'eau ($\mu\text{g/L}$) au moment de l'étude²⁸, avec une moyenne 84 $\mu\text{g/L}$, ce qui est 4 fois supérieur à cette norme. Le secteur de Clermont et Chazel est le plus étendu de la région pour ce risque; sur 91 puits, 8 dépassaient la norme, avec une moyenne de 29 $\mu\text{g/L}$. À Val-St-Gilles, 2 des 13 puits échantillonnés dépassaient la norme (moyenne de 26 $\mu\text{g/L}$), tandis que 5 puits avaient une concentration entre 10 et 20 $\mu\text{g/L}$. L'étude réalisée établit qu'il est difficile de prédire quels puits sont contaminés parce qu'il est fréquent que la teneur varie beaucoup entre les puits de deux propriétés voisines.

1.9.2 ZONES DE CONTRAINTES D'ORIGINE HUMAINE

1.9.2.1 LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Il existe 11 réseaux municipaux de distribution d'eau potable sur le territoire de la MRC. Dix prises d'eau sont souterraines et une seule, celle de Macamic, est de l'eau de surface de la rivière Lois. De plus, à Authier, il y a présence d'une prise d'eau privée à fort débit.

Tableau 47. Sources municipales d'approvisionnement en eau potable

Municipalité	Localisation	Type d'approvisionnement	Nb de personnes desservies
Chazel	Lot 5-B, 10 ^e Rang, canton Chazel	Eau souterraine	145
Duparquet	Cadastre 1-p, Duparquet	Eau souterraine	400
Dupuy	Lot 44-45, 6 ^e Rang, canton La Reine	Eau souterraine	725
Gallichan	Lot 8, 2 ^e Rang, canton Palmarolle	Eau souterraine	63
La Reine	Lot 14, bloc 15, village de La Reine	Eau souterraine	250
La Sarre	Lot 38, 6 ^e Rang, canton La Sarre	Eau souterraine	7 200
Macamic	Rivière Lois, 1 ^{er} Avenue Est, Macamic	Eau de surface	1 711
Normétal	Lot 48, 9 ^e Rang, canton Des Méloizes	Eau souterraine	808
Palmarolle	Lot 26B, 7 ^e Rang, canton Palmarolle	Eau souterraine	920
St-Lambert	Lot 17, 8 ^e Rang, canton Des Méloizes	Eau souterraine	160
Taschereau	lot 46, 5 ^e Rang, canton Privat	Eau souterraine	700

Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 18 mai 2016.

La protection de l'eau potable de la Ville de Macamic constitue un cas particulier, considérant qu'il s'agit de l'eau de surface de la rivière Lois. Le bassin versant de cette rivière couvre 255,6 km², dont la majeure partie est sur le territoire de la MRC. La tenure est publique à 69,6 %. Il s'y trouve diverses utilisations du sol, notamment des terres agricoles, des forêts, des lignes de transport d'électricité et des terrains de piégeage.

²⁸ Les systèmes d'approvisionnement en eau potable soumis au *Règlement sur la qualité de l'eau potable* doivent respecter la norme de 10 $\mu\text{g/L}$.

En plus, il existe des sources d’approvisionnement en eau potable, autres que municipales (privées, communautaires ou autre), qui alimentent plus de 20 personnes. Ces sources sont toutes souterraines. Le tableau qui suit présente la liste des lieux ou établissements desservis par ces prises d’eau potable.

Tableau 48. Autres prises d’eau potable alimentant plus de 20 personnes

Autres prises d’eau potable alimentant plus de 20 personnes (privées, communautaires ou autres)	Municipalité
Aréna	Ste-Germaine-Boulé
Camping municipal	Roquemaure
Camping Rotary	Palmarolle
Centre de la Petite Enfance Bout’ Chou (Ste-Germaine-Boulé)	Ste-Germaine-Boulé
Club de l’Âge d’Or	Ste-Germaine-Boulé
École Bellefeuille (Pavillon de Poularies)	Poularies
École Bellefeuille (Pavillon d’Authier-Nord)	Authier-Nord
École Boréale (Pavillon de Clermont)	Clermont
École Dagenais (Pavillon de Colombourg)	Macamic, secteur Colombourg
École Dagenais (Pavillon de Mancebourg)	Ste-Hélène-de-Mancebourg
École du Maillon (Pavillon de Roquemaure)	Roquemaure
École du Maillon (Pavillon de Ste-Germaine-Boulé)	Ste-Germaine-Boulé

Source : Ministère du Développement durable, de l’Environnement de la Faune et des Parcs, mars 2014.

1.9.2.2 LES SITES D’ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Sites d’enfouissement de matières résiduelles inactifs

La MRCAO compte plusieurs anciens dépôts en tranchée et un ancien lieu d’enfouissement sanitaire. Tous ces sites sont fermés depuis 2009, selon ce qui est prévu dans la réglementation provinciale. Ces sites présentent un risque de contamination des sols ainsi que de la nappe phréatique et peuvent émettre des biogaz. Voici la liste de ces sites (il existe en plus d’anciens dépotoirs dont l’existence et la localisation n’ont pas été relevées).

Tableau 49. Anciens sites de disposition des matières résiduelles

Nom	Localisation	Municipalités anciennement desservies
Dépôt en tranchée intermunicipal d’Authier	Lot 8-P, Rang 2, Canton Languedoc	Authier, Authier-Nord, Chazel Macamic (P), Rivière-Ojima (Languedoc)
Dépôt en tranchée de Clermont	Lot 15-P, Rang 4, Canton Clermont	Clermont, Rivière-Ojima (St-Eugène-de-Chazel)
Dépôt en tranchée de Duparquet	Canton Duparquet (Territoire non divisé)	Duparquet
Dépôt en tranchée de Dupuy	Lot 45-P, Rang 6, Canton La Reine	Dupuy, St-Lambert
Dépôt en tranchée intermunicipal de Clerval	Lot 45-P, Rang 6, Canton La Reine	Clerval, La Reine, Ste-Hélène-de-Mancebourg
Dépôt en tranchée de Macamic	Lot 8-P, Rang 2, Canton Languedoc	Macamic (V)
Dépôt en tranchée de Normétal	Lot 43, Rang 9, Canton Des Méloizes	Normétal
Dépôt en tranchée de Palmarolle	Lot 51, Rang 8, Canton Palmarolle	Palmarolle, Poularies
Dépôt en tranchée de Rapide-Danseur	Lots 37-P et 37-P-1, Rang 9, Canton Duparquet	Gallichan, Rapide-Danseur

Nom	Localisation	Municipalités anciennement desservies
Dépôt en tranchée de Roquemaure	Lots 19-P et 20-P, Rang 1, Canton Roquemaure	Roquemaure
Dépôt en tranchée de Ste-Germaine-Boulé	Lots 4-P et 5-P, Rang 3, Canton Poularies	Ste-Germaine-Boulé
Dépôt en tranchée de Colombourg	Lot 51, Rang 8, Canton Palmarolle	Colombourg
Dépôt en tranchée de Taschereau (VL)	Lot 46-P, Rang 10, Canton Privat	Taschereau (VL)
Dépôt en tranchée de Taschereau (P)	Lot 19-P, Rang 5, Canton Privat	Taschereau (P), inc. Laferté
Dépôt en tranchée de Val-St-Gilles	Lot 36, Rang 7, Canton Clermont	Val-St-Gilles
Dépotoir à ciel ouvert de La Sarre	Lot 39, Rang 7, Canton La Sarre	La Sarre
Lieu d'enfouissement sanitaire de La Sarre	Lot 36, Rang 10, Canton La Sarre	La Sarre

Sources : MDDEFP, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 2010. MERN, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 2010.

1.9.2.3 LES TERRAINS CONTAMINÉS

Plusieurs terrains contaminés sont identifiés au Répertoire des terrains contaminés du MDDEFP. Leur identification ici vise à les faire connaître et à faire en sorte que les municipalités concernées soient conscientes de leur existence dans la gestion de leur territoire.

Tableau 50. Liste des terrains contaminés

Nom du dossier	Adresse	Nature des contaminants ¹		État de la réhabilitation (R) et qualité des sols résiduels après réhabilitation (Q)
		Eau souterraine	Sol	
Mines d'or Eldorado - sols contaminés	Duparquet		Arsenic (As), Molybdène (Mo)	R : Non terminée
Épicerie Gallichan inc. (station-service)	189, chemin de Gallichan Gallichan		Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 2012 Q : <= B
Résidence privée: 110, chemin Gallichan	110, chemin Gallichan Gallichan		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2008 Q : Plage B-C
Ancien dépôt Texaco	182, 9e Avenue Est, La Sarre		Benzène, Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 1992 Q : Plage B-C
Ancien garage de Tembec	300, 9e Avenue Est, La Sarre		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Terminée en 2007 Q : <= C
Canadian Tire La Sarre	91, 2e Rue, La Sarre		Huiles usées*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2001 Q : Non précisée
Cessation – dépôt pétrolier Esso – Impérial Ltée	26, 8e Avenue Ouest, La Sarre	Benzène, Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Naphtalène, Toluène, Xylènes (o,m,p), Zinc (Zn)	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Naphtalène (pot), Nitro-4 phénol, Phénanthrène, Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot), Zinc (Zn)	R : Non terminée
Entreprises C. Pouliot (94, Route 393 Sud) Claude Carrier	94, Route 393 sud La Sarre		Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb)	R : Non terminée
Industries Norbord inc. - Division La Sarre	210, 9e Avenue Est, La Sarre		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 1996 Q : > C

Nom du dossier	Adresse	Nature des contaminants ¹		État de la réhabilitation (R) et qualité des sols résiduels après réhabilitation (Q)
		Eau souterraine	Sol	
Pétroles Esso Canada, dépôt en vrac	26, 8 ^e Avenue Ouest, La Sarre		Benzène, Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 1993 Q : Plage B-C
Plaza La Sarre (centre commercial)	77, 2 ^e Rue Est, La Sarre		Benzène, Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 2003 Q : Plage B-C
Scierie Tembec	495, Route 111 Ouest, La Sarre		Benzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Naphtalène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée
Station-Service Lafontaine Shell	659, 2 ^e Rue Est, La Sarre	Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Métaux*, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques* (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Non terminée
Station-service Sonic	55, Route 111 Ouest, La Sarre	Hydrocarbures aromatiques monocycliques*, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 2011 Q : <= B
Tembec-N (La Sarre)	235, 9 ^e Avenue Est, La Sarre	Benzène, Chlorobenzènes*, Éthylbenzène, Pentachlorophénol (PCP), Xylènes (o,m,p)	Benzène, Crésol (ortho, méta, para), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Pentachlorophénol (PCP), Xylènes (o,m,p), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2007 Q : Plage B-C
Contact Chevrolet	40, 7 ^e Avenue Ouest Macamic	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : <= C
D.M.C. Soudure inc.	83, 1 ^{ère} Rue Ouest, Macamic		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1992 Q : Non précisée
MTQ	123, 2 ^e Rue Ouest, Macamic		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 1998 Q : Plage B-C
Corporation municipale de Palmarolle (ancien Garage Dorval)	600, rue Principale, Palmarolle		Hydrocarbures légers*, Produits pétroliers*	R : Non terminée
Poste Hydro-Québec			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1994 Q : Non précisée
Emprise ferroviaire CN Rouyn-Noranda / Taschereau			Arsenic (As), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Étain (Sn), Molybdène (Mo), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Sélénium (Se), Soufre total (S), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2004 Q : > C
Réseau d'égout - CN (Taschereau)		Cuivre (Cu), Phénol, Toluène, Zinc (Zn)	Arsenic (As), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : Non précisée
Produits Pétro-Canada, Garage Coulombe et Frères enr.	1425, chemin des Anciens, Taschereau		Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1991 Q : Non précisée

Source : MDDEFP, *Répertoire des terrains contaminés*, consulté en mai 2019.

Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas étant donné qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

* Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

1.9.2.4 RÉSIDUS INDUSTRIELS

Les résidus miniers

Les résidus miniers présents sur le territoire sont tous des vestiges du passé minier. Les sites à résidus miniers sont classés selon les types d'ouvrages et leurs compositions (substances minérales, stériles, boues, sol végétale, bassins d'eau de mine, etc.). Nous retrouvons des lieux d'entreposage de produits dangereux, des aires d'accumulation de résidus miniers, des parc à résidus miniers et des haldes de minéral. Bien qu'ils ne soient pas tous réhabilités, aucun de ces sites à résidus miniers n'est aujourd'hui actif.

Tableau 51. Sites et lieux d'entreposage de résidus miniers

Nom du dossier	Nature des contaminants	Catégorie
Eldorado Beattie, Duparquet	Arsenic (As)	Parc à résidus miniers, non restauré
Site minier Normétal, Normétal	Drainage miniers acides	Parc à résidus miniers, restauré
Site minier Normetmar, Normétal	Drainage miniers acides	Halde à résidus miniers, partiellement restauré
Site minier à la baie Fabie ¹ du Lac Duparquet, TNO Lac Duparquet	Drainage miniers acides	Aire d'accumulation de résidus miniers
Site minier Santa anna ¹ , Clerval,		Halde à résidus miniers, restauré
Barils d'AS ₂ O ₃ de trioxyde d'arsenic Eldorado, Duparquet	Arsenic (As), Molybdène (Mo)	Lieu d'entreposage de Trioxyde d'arsenic

Source : MDDEFP, *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels*.

*: Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

1 : Les sites miniers ne font pas partie du *Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels*, mais est connu du MERN.

Le parc à résidus miniers Normétal a été restauré, mais pas celui de Duparquet. Par ailleurs, selon le MERN, le site Normetmar, localisé à moins d'un kilomètre de celui de Normétal, a été partiellement restauré. La majorité des résidus miniers ont été transportés sur le site Normétal pendant sa restauration, mais il reste encore des résidus visibles sur le site et ils sont générateurs de drainage acide.

Quelques parcs à résidus forestiers sont présents. Ils peuvent constituer une contrainte pour la sécurité, notamment parce qu'ils peuvent dégager des biogaz, produire une combustion spontanée et même un risque d'explosion si les gaz sont confinés. Leurs effluents peuvent affecter la qualité de la nappe phréatique et des cours d'eau. Le tableau suivant présente une liste partielle des aires d'accumulation de résidus forestiers.

Tableau 52. Liste partielle des aires d'accumulation des résidus forestiers

Site	Adresse
Tembec (au sud de la route 111)	495, Route 111 Ouest, La Sarre
Tembec (au nord de la route 111, près de l'usine)	495, Route 111 Ouest, La Sarre
Tembec	630, avenue Blais, Taschereau
Norbord	210, 9 ^e Avenue Est, La Sarre
Cyclofor	235, 9 ^e Avenue Est, La Sarre

1.9.2.5 LES SABLIERES ET GRAVIÈRES

L'exploitation d'une sablière (incluant les gravières)²⁹ peut entraîner des nuisances importantes pour l'environnement naturel et humain. Les principaux impacts portent sur la circulation de véhicules lourds, le bruit, la vibration, l'émission de poussière, le paysage et les risques de contamination du sol et de la nappe d'eau souterraine. Les sablières, actives ou non, peuvent également présenter un risque pour la sécurité, notamment s'il y a des pentes non stabilisées. Le MERN a recensé plus de 31 sites actifs³⁰ sur les terres du domaine de l'État, pouvant offrir des possibilités d'extraction minérale de surface. À cela s'ajoutent des sites sur des terres privées.

1.9.2.6 LES DÉPÔTS DE NEIGES USÉES

Trois dépôts de neiges usées étaient actifs en 2012. Leur présence peut être une source de nuisance à cause du camionnage et du bruit que cela génère. Comme pour les autres aires d'accumulation, les dépôts de neiges usées causent une détérioration de la qualité visuelle du paysage. Il faut également prendre en considération les risques potentiels de contaminations des sols et de l'eau par les sels de déglacage, les suies et d'autres contaminants.

Tableau 53. Liste des dépôts de neiges usées actifs

Municipalité	Localisation
Duparquet	Lot 6-493, 6 ^e Rang, (rue Laurier) canton Duparquet
La Sarre	Lot 30, 6 ^e Rang, canton La Sarre
Normétal	Lot 43-40 partie, 10 ^e Rang, canton Des Méloizes

Source : MDDEFP, 2010.

On retrouve également 3 dépôts de neiges usées inactifs, tous sur le territoire de la Ville de La Sarre.

1.9.2.7 LES BARRAGES

Le tableau qui suit présente la liste des barrages présents sur le territoire de la MRC. Leur identification ici vise à les faire connaître et à faire en sorte que les municipalités concernées soient conscientes de leur existence dans la gestion de leur territoire. Les barrages Antoine et Duchat sont peu contraignants.

²⁹ Le terme « sablière » est utilisé au sens de la définition du *Règlement sur les carrières et sablières* (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2) et désigne « tout endroit d'où l'on extrait à ciel ouvert des substances minérales non consolidées, y compris du sable ou du gravier, à partir d'un dépôt naturel, ... ».

³⁰ MERN, Gestim, Titres actifs pour substances minérales de surface de la province, nov. 2010.

Tableau 54. Liste des barrages

Nom	Municipalité	Cours d'eau	Autre information
Petite centrale hydroélectrique La Sarre-1 (LS1)	La Sarre	Rivière La Sarre	Hydroélectricité, Hydro-Abitibi inc., 1928 et 1979, Béton-gravité
Petite centrale hydroélectrique La Sarre-2 (LS2)	La Sarre	Rivière La Sarre	Hydroélectricité, Hydro-Abitibi inc., 1938 et 1995, Béton-gravité
Barrage Antoine	Roquemaure	Lac Abitibi ruisseau Antoine	Faunique, Canards Illimités Canada, 1995, palplanches en acier
Barrage Duchat	Taschereau	Rivière Lois Lac Duchat	Utilisation faunique, récréative, villégiature et de régularisation, 1968 et 2007, déversoir libre en enrochement

Source : Centre d'expertise hydrique du Québec, *Répertoire des barrages*, consulté en août 2012.

1.9.2.8 LES ZONES FAISANT L'OBJET DE CONTRAINTES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE³¹

Voici, à titre d'information, une liste partielle des secteurs faisant l'objet de contraintes à l'activité minière. Parmi les secteurs qui font l'objet d'une soustraction ou d'une suspension temporaire, on retrouve notamment :

- le parc national d'Aiguebelle;
- les écosystèmes forestiers exceptionnels : forêt ancienne Akotekamik, forêt ancienne du Lac-Bayard, forêt ancienne du Lac-Duparquet, forêt rare de la Baie-Vachon;
- tout projet de conservation de la faune et de la flore;
- les refuges biologiques;
- les lignes de transport d'énergie;
- les installations de télécommunication.

Dans les cas suivants, l'exploration minière est permise par le gouvernement sous certaines conditions :

- les habitats fauniques;
- la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet;
- les périmètres d'urbanisation;
- les zones de villégiature;
- les rives de certains lacs.

³¹ MERN, bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue.

2 Fiches sur le développement urbain et résidentiel

2.1 AUTHIER

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 55. Nombre de constructions résidentielles à Authier

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	1	0	0	0	1	0,05
Secteur rural	0	0	0	1	1	0,05
Secteur de villégiature	s.o.	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.
Total	1	0	0	1	2	0,11

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Deux permis ont été émis pour des résidences en 19 ans, soit un l'intérieur du périmètre d'urbanisation, et un deuxième dans le secteur rural.

La population est de 259 habitants en 2011, en baisse de 20 % par rapport à 325 en 1996³².

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation d'Authier se localise à 32 km à l'est de celui de La Sarre. Il est traversé par la route nationale 111.

En 2010, il y avait 43 résidences unifamiliales et 15 terrains vacants.

Il y a une salle communautaire.

Environ 35 % du périmètre d'urbanisation est non construit et constitué principalement d'anciens champs et de boisés.

Il n'y a pas de réseau d'aqueduc ni d'égout sanitaire.

Le secteur rural

Les deux tiers du territoire municipal sont dans la zone agricole permanente et il s'y trouve plusieurs terrains vacants en bordure de chemins de rang.

Aucune nouvelle résidence n'a été construite en 15 ans dans le secteur rural.

³² Les données de population pour cette municipalité et les autres sont celles de l'Institut de la statistique du Québec.

Potentiel et demande en terrains

Si la situation passée se continue, la demande au cours des 15 prochaines années est évaluée à un terrain résidentiel à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Cette situation pourrait toutefois changer, notamment en rapport à la réalisation d'un projet minier dans la municipalité de Launay, à environ 40 km du secteur urbain.

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, on compte 3 terrains vacants en bordure de rue de la Romance et quelques autres ailleurs.

En milieu rural, plusieurs terrains offrent des possibilités pour la construction de nouvelles résidences.

Il n'existe aucun secteur de villégiature.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation d'Authier dispose d'un nombre suffisant de terrains vacants ou pouvant être créés en bordure des rues existantes pour répondre à la demande en terrains résidentiels dans un avenir prévisible. Une zone prioritaire d'aménagement a été localisée au nord-ouest du périmètre d'urbanisation afin de répondre à une demande éventuelle à la suite de la réalisation d'un projet minier d'envergure à Launay.

En milieu rural, il est possible de construire des résidences à plusieurs endroits en bordure des chemins de rang avec l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ).

2.2 AUTHIER-NORD

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 56. Nombre de constructions résidentielles à Authier-Nord

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	0	0	1	0	1	0,05
Secteur rural	1	1	0	0	2	0,11
Secteur de villégiature	0	0	7	2	9	0,47
Total	1	1	8	2	12	0,63

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Un permis a été délivré pour une résidence en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 2 dans le secteur rural et 9 dans le secteur de villégiature, dont une partie pour des agrandissements de chalets en vue d'une conversion en résidence permanente. Cela donne une moyenne de 0,63 résidence par année.

La population est de 320 habitants en 2011, en baisse de 17 % par rapport à 385 en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation d'Authier-Nord se localise à 35 km à l'est de celui de La Sarre par voie routière.

La rivière Macamic sépare le secteur urbain en deux. Une zone à proximité de la rivière est à risques d'inondation.

En 2011, le périmètre d'urbanisation compte plus de 50 résidences unifamiliales et environ 20 terrains vacants, dont la plupart ont des caractéristiques les rendant aptes à être construits.

Quatre bâtiments ont un usage commercial ou de services : école primaire, salle communautaire, église et service de garde en milieu familial. Il y a une patinoire extérieure.

Il n'y a ni réseau d'aqueduc, ni réseau d'égout sanitaire, mais un projet est considéré pour mettre en place ces deux services.

Environ 31% du périmètre d'urbanisation est non construit et constitué en partie d'anciens champs et de boisés.

Le secteur rural

Environ 38 % du territoire municipal fait partie de la zone agricole permanente, où l'on retrouve un assez grand nombre de terrains vacants en bordure de chemins de rang.

Deux permis pour de nouvelles constructions résidentielles y ont été délivrés en 15 ans.

Plus de la moitié du territoire municipal est dans l'affectation Ressources naturelles et ne présente aucun potentiel pour la construction de résidences.

Les secteurs de villégiature

La villégiature est présente en bordure des lacs Macamic (surtout des résidences saisonnières) et Neveu (anciennement Langy, uniquement des résidences saisonnières).

Tous les secteurs de villégiature sont à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Potentiel et demande en terrains

Si la situation passée se continue, la demande au cours des 15 prochaines années est évaluée 1 terrain résidentiel à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, à 2 dans en milieu rural (ou plus) et à 7 dans les secteurs de villégiature.

Le périmètre d'urbanisation compte plus de 15 terrains vacants et d'autres espaces pouvant être subdivisés en bordure de rues existantes, ce qui excède de beaucoup la demande prévisible.

En milieu rural, il existe plusieurs terrains vacants en bordure de chemins de rang.

Il existe un potentiel pour environ 25 terrains directement en bordure du lac Macamic, dans l'affectation Villégiature Consolidation, et pour 3 terrains en bordure du lac Neveu. L'affectation Villégiature Développement présente un potentiel de plus de 15 terrains directement en bordure de l'eau.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation dispose d'un nombre suffisant de terrains vacants ou pouvant être créés en bordure des rues existantes pour répondre à la demande en terrains résidentiels pendant de nombreuses années. La municipalité priorise le secteur de la rue Lefebvre du côté est, au nord de la rivière.

Une zone prioritaire d'aménagement a été localisée à l'ouest du périmètre d'urbanisation afin de répondre à une demande éventuelle à la suite de la réalisation d'un projet minier d'envergure à Launay.

En milieu rural, de nouvelles résidences peuvent être construites à plusieurs endroits en bordure des chemins de rang.

Dans l'affectation Villégiature Consolidation, environ 25 terrains peuvent être construits en bordure des lacs Macamic et Neveu.

Dans l'affectation Villégiature Développement, l'ouverture au développement devrait être faite uniquement lorsqu'il restera peu de terrains disponibles dans l'affectation Villégiature Consolidation.

2.3 CHAZEL

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 57. Nombre de constructions résidentielles à Chazel

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	3	1	0	1	5	0,25
Secteur rural	0	0	1	1	2	0,11
Secteur de villégiature	0	2	0	0	2	0,11
Total	3	3	1	2	9	0,47

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Neuf permis ont été délivrés pour des résidences en 19 ans sur le territoire municipal, dont 5 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 2 en secteur de villégiature et 2 en milieu rural. Trois résidences se sont construites pour la période entre 2006 et 2014.

La population est de 269 habitants en 2011, en baisse de 31 % par rapport à 390 en 1996.

Chazel est identifiée comme une municipalité dévitalisée.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Chazel se localise à 17 km au nord-est de celui de La Sarre par voie routière.

En 2011, il y avait environ 40 résidences unifamiliales, dont 5 maisons mobiles, et 11 terrains vacants.

On y retrouve un dépanneur sans essence, un garage de réparation d'automobiles et un bâtiment à caractère institutionnelle (ancienne église) en transformation.

Environ 39% du périmètre d'urbanisation est non construit et est constitué en partie de boisés et d'anciens champs.

Il y a un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire. La municipalité envisage de réaliser un projet de traitement des eaux usées dont les installations seraient au sud-est du secteur urbain.

Le secteur rural

Les deux tiers du territoire municipal se situent dans la zone agricole permanente où l'on retrouve un assez grand nombre de terrains vacants en bordure de chemins de rang. Il existe également quelques lots vacants en bordure de chemins de rang à l'extérieur de la zone agricole, dans des secteurs inhabités.

Deux résidences ont été construites en 19 ans dans le secteur rural.

Les secteurs de villégiature

Huit chalets se localisent en bordure du lac de Courval et 7 en bordure du lac Chazel. Il n'y a aucun chalet ni résidence en bordure des lacs Macamic et Piton.

Les secteurs de villégiature sont tous à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Potentiel et demande en terrains

Si la situation passée se continue, la demande pour les 15 prochaines années est évaluée à 4 terrains résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, à 1 en milieu rural (ou plus) et à 1 dans les secteurs de villégiature.

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, il existe des espaces où des terrains pourraient être créés en bordure de rues existantes.

Dans le secteur rural, plusieurs terrains vacants présentent un potentiel pour la construction résidentielle.

Il existe des possibilités (35 environ) pour des nouvelles résidences dans l'affectation Villégiature Consolidation en bordure des lacs Chazel, Courval et Macamic. L'affectation Villégiature Développement (lacs Chazel, Courval et Macamic) présente un potentiel de 25 à 30 terrains.

Secteurs de développement

Une zone prioritaire d'aménagement est délimitée au sud-est du périmètre d'urbanisation. Il existe également des espaces pouvant être construits en bordure des rues existantes.

En milieu rural, de nouvelles résidences peuvent être construites à quelques endroits en bordure de chemins de rang avec l'autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

Un îlot déstructuré est identifié et de nouvelles résidences pourraient y être construites si le choix était fait de créer de tels îlots.

L'affectation Villégiature Consolidation présente des possibilités pour quelques nouvelles constructions résidentielles à court et moyen terme.

Plusieurs terrains peuvent être développés dans l'affectation Villégiature Développement. La municipalité devrait définir ses priorités de développement.

2.4 CLERMONT

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 58. Nombre de constructions résidentielles à Clermont

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	0	0	1	1	2	0,11
Secteur rural	2	0	3	2	7	0,37
Secteur de villégiature	3	0	1	1	5	0,26
Total	5	0	5	4	14	0,74

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Deux permis ont été émis en 19 ans pour la construction de résidences à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 7 l'ont été en secteur rural et 5 dans des secteurs de villégiature.

La population est de 496 habitants en 2011, en baisse de 16 % par rapport à 590 en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Clermont se localise à 19 km au nord de celui de La Sarre et à 5 km à l'ouest de la route 393.

En 2011, il y avait environ 23 résidences unifamiliales, dont 3 maisons mobiles, 6 terrains vacants et d'assez grandes étendues de terrain pouvant être subdivisées.

Il y a une école primaire, un comptoir postal et une église.

Environ 88% du périmètre d'urbanisation est non construit.

Il n'y a actuellement aucune installation destinée à la distribution et à l'évacuation de l'eau.

L'affectation urbaine déborde largement du périmètre d'urbanisation. Dans sa partie sud, plusieurs terrains vacants s'y localisent en bordure d'un chemin de traverse et sont la propriété de non-résidents.

Le secteur rural

Sept permis pour de nouvelles résidences ont été délivrés dans le secteur rural en 19 ans.

Les trois quarts du territoire municipal est dans la zone agricole permanente, qui est constituée principalement de secteurs forestiers. Plusieurs terrains vacants y sont localisés en bordure de chemins de rang.

Quelques dizaines de résidences se localisent en bordure de la route 393, à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Plusieurs résidences sont au sud du chemin du Parallèle, à la limite nord du territoire municipal. Des résidences se répartissent ailleurs dans la zone agricole permanente.

Les secteurs de villégiature

Plusieurs dizaines de résidences et de chalets se localisent en bordure des lacs Castor, Sauvage, Cri-Cri, St-François et à la Truite. Il s'agit de lacs d'esker localisés à proximité de la route 393 et de l'aéroport de La Sarre, hors de la zone agricole permanente.

Potentiel et demande en terrains

Le périmètre d'urbanisation présente des possibilités en bordure de rues existantes. Une nouvelle dynamique locale fait qu'il y a des demandeurs pour de nouveaux terrains résidentiels dans la partie sud du village, dans un secteur où la municipalité projette de construire une rue. Il y a également une demande pour des terrains dans un petit secteur du côté nord du village. De plus, l'affectation urbaine comprend des possibilités pour un assez grand nombre de terrains en bordure de chemins existants.

La capacité des lacs de villégiature est atteinte et il n'y a aucun terrain vacant disponible à construire.

En milieu rural, quelques terrains sont vacants en bordure de chemins de rang et présentent des possibilités pour des projets résidentiels à l'intérieur de la zone agricole permanente.

Quelques terrains sont vacants dans la partie de l'affectation *Forestière* où il existe déjà des résidences.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation comprend une zone prioritaire d'aménagement dans la partie sud du village, où il existe une demande en terrains résidentiels.

En milieu rural, il existe des possibilités pour la construction d'un assez grand nombre de résidences en bordure de chemins de rang existants. Il existe également des possibilités en bordure de la route 393 dans des secteurs déjà habités.

Un projet de délimitation de quelques îlots déstructurés est considéré, au cas où un choix serait fait de créer de tels îlots, ce qui présenterait des possibilités pour quelques nouvelles résidences.

2.5 CLERVAL

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 59. Nombre de constructions résidentielles à Clerval

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	2	0	0	0	2	0,11
Secteur rural	0	0	1	0	1	0,05
Secteur de villégiature	9	9	11	7	36	1,89
Total	11	9	12	7	39	2,05

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

39 nouvelles résidences ont été construites en 19 ans, dont 36 dans des zones de villégiature (environ la moitié a porté sur la conversion de chalets en résidences). Deux résidences ont été reconstruites après un feu à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

La population est de 364 habitants en 2011, en légère hausse de 2,5 % par rapport à 355 en 1996. Clerval est l'une des trois municipalités de la MRCAO à avoir connu une hausse au cours de cette période.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Clerval se localise à 25 km à l'ouest de celui de La Sarre et à 17 km à l'ouest de la route 393.

En 2011, le périmètre d'urbanisation compte environ 16 résidences, incluant 3 résidences bifamiliales, et 10 terrains vacants.

On retrouve une église et un service postal.

Environ 63 % du périmètre d'urbanisation est non construit et est constitué en partie de champs en culture ou en friche.

Il n'y a pas de réseau d'aqueduc ni d'égout sanitaire.

Le secteur rural

La zone agricole permanente couvre 55 % du territoire municipal (la superficie en eau couvre une étendue importante hors de cette zone). Il s'y trouve plusieurs lots vacants en bordure de chemins de rang.

Une résidence a été construite en milieu rural en 19 ans.

Les secteurs de villégiature

Clerval compte plus de 100 chalets et plus de 40 résidences dans des secteurs localisés en bordure du lac Abitibi, en dehors de la zone agricole permanente et désignés comme des « plages » : Delisle, Trudel, Petitclerc, Chez son Père, Cormier et Cayouette. À cela s'ajoute un secteur au sud du chemin de l'île-Nepawa à l'est du pont de l'île.

En moyenne, 2 permis par année ont été émis en 19 ans, pour de nouvelles constructions résidentielles ou pour la conversion de chalets en résidences.

Potentiel et demande en terrains

La demande en terrains résidentiels est peu importante dans le périmètre d'urbanisation, qui comprend amplement d'espace pour répondre à une éventuelle demande en terrains en bordure des rues existantes, si une telle demande se manifestait.

Le milieu rural offre quelques possibilités pour la construction de nouvelles résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente avec l'autorisation de la CPTAQ.

Il pourrait y avoir une demande pour plus de 28 terrains résidentiels dans l'affectation de villégiature au cours des 15 prochaines années, tandis que plusieurs chalets seront convertis en résidences. Il reste quelques lots vacants du côté de l'eau en bordure du chemin de la Plage-Trudel, mais peu de lots vacants ailleurs. De plus, un développement de villégiature est amorcé au nord de la plage Delisle, sur environ 800 m, offrant des possibilités pour environ 10 terrains.

La municipalité a exprimé son intention d'ouvrir, au développement de villégiature, trois secteurs localisés dans la zone agricole permanente en bordure du lac Abitibi, en priorisant, dans l'ordre, des secteurs du 2^e Rang, du 9^e Rang et du 10^e Rang.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation dispose de suffisamment d'espace pour répondre à la demande en terrains résidentiels en bordure de rues existantes.

Le milieu rural offre des possibilités de construction de nouvelles résidences à différents endroits en bordure de chemins de rang existants.

La délimitation d'un îlot déstructuré est proposée, au cas où un choix serait fait de créer de tels îlots, présentant des possibilités pour un petit nombre de nouvelles résidences.

L'affectation Villégiature Consolidation offre des possibilités pour plus de 52 nouvelles constructions résidentielles du côté de l'eau, en bordure du chemin de la Plage-Trudel, du prolongement du chemin de la Plage-Cayouette et au sud du chemin de l'Île-Nepawa.

Une affectation Villégiature Développement est délimitée aux endroits suivants en bordure du lac Abitibi :

- au nord du chemin de la Plage-Delisle (2^e Rang);
- au nord du chemin de l'Île-Nepawa (9^e Rang, dans la zone agricole permanente).

2.6 DUPARQUET

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 60. Nombre de constructions résidentielles à Duparquet

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2001 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	3	1	1	4	9	0,47
Secteur rural	0	0	0	0	0	0
Secteur de villégiature	10	9	12	4	35	1,84
Total	13	10	13	8	44	2,32

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Duparquet a accueilli 44 nouvelles résidences entre 1996 et 2014, pour une moyenne de 2,32 par année.

La plupart des nouvelles résidences ont été construites en bordure du lac Duparquet. Une partie d'entre elles correspond à la transformation de chalets en résidences.

La population est de 642 habitants en 2011, en baisse de 16 % par rapport à 765 en 1996.

Une partie du territoire développable dans le périmètre d'urbanisation et à proximité fait partie d'une concession minière appartenant à une entreprise, Mine d'or Eldorado, qui tient à en conserver la propriété à cause du potentiel minéral.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Duparquet se localise à 36 km au sud de celui de La Sarre. Il est traversé par la route régionale 393.

En 2011, il y avait environ 196 résidences à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, dont 9 résidences de 3 à 11 logements et 3 maisons unimodulaires. Environ 48 terrains étaient vacants, mais peu d'entre eux peuvent être construits.

Les commerces et services comprennent notamment les suivants : restaurant, station-service et réparation automobile, location de chalets, camping, pourvoirie, terrain de golf, point de service du CLSC, service de garde, un bureau de poste, bibliothèque, école primaire, église.

Un puits souterrain approvisionne un réservoir d'eau potable. L'aqueduc dessert le village et des secteurs en bordure du lac Duparquet, ainsi que des chemins d'accès au lac.

L'égout sanitaire gravitaire dessert le village et ses eaux sont acheminées à un système de traitement des eaux usées. Une partie des chemins en bordure du lac Duparquet et de ceux qui y mènent sont desservis par un égout sanitaire à basse pression ou pourraient l'être.

Environ 75% du périmètre d'urbanisation est non construit et est constitué d'un secteur à potentiel minéral, d'un secteur forestier et d'un parc à résidus miniers.

Le nouveau périmètre d'urbanisation correspond aux secteurs desservis par l'aqueduc ou qui sont destinés à l'être.

Les secteurs de villégiature

Duparquet compte un secteur de villégiature en bordure du lac Duparquet, dans la partie ouest, dont l'accès se fait à partir de la route 388. Les autres secteurs de résidences en bordure de ce lac sont dans le périmètre d'urbanisation et sont desservis par l'aqueduc et, pour certains, par l'égout sanitaire à basse pression.

Potentiel et demande en terrains

Si la situation passée se continue, la demande en terrains résidentiels pour les 15 prochaines années est évaluée à 35 terrains, dont 7 terrains en bordure d'une nouvelle rue dans la partie est du village. La situation pourrait toutefois changer, notamment si un projet minier se concrétise.

La Ville de Duparquet a pris des mesures pour rendre disponibles plusieurs dizaines de terrains, avec l'aqueduc ou l'aqueduc et l'égout, en agrandissant le périmètre urbain et en misant principalement sur le développement de terrains en bordure des chemins existants qui mènent au lac Duparquet ou en bordure de ce lac.

Le secteur de villégiature à l'ouest du périmètre d'urbanisation est saturé. Cependant un nouveau secteur de développement pour la villégiature à l'est du périmètre est envisagé ailleurs en bordure du lac Duparquet.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation est modifié par rapport à celui du premier schéma. Il couvre 86 hectares, comparativement à 505 hectares pour l'ancien. Ses nouvelles limites excluent 444 hectares de l'ancien périmètre, correspondant à de grandes étendues du parc à résidus miniers du côté ouest et à un secteur boisé à fort potentiel minéral du côté nord. Une superficie de 25 hectares est ajoutée aux nouvelles limites pour englober l'entrée est du village (route 388, pour des terrains commerciaux et industriels), et la nouvelle rue résidentielle du côté est du village. Considérant la configuration des chemins desservis par l'aqueduc entre le village et le lac Duparquet, une superficie assez importante du périmètre d'urbanisation est constituée de zones à contraintes (milieux humides, étangs aérés).

Une zone prioritaire est délimitée pour permettre le développement de terrains à caractère urbain en continuité avec le village actuel. Ailleurs dans le périmètre d'urbanisation, le développement de terrains est prévu en bordure de rues existantes.

À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, les résidences sont autorisées uniquement dans l'affectation Villégiature Consolidation, en bordure du lac Duparquet où pratiquement tous les emplacements sont construits.

2.7 DUPUY

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 61. Nombre de constructions résidentielles à Dupuy

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	6	1	3	5	15	0,79
Secteur rural	8	3	3	0	14	0,73
Secteur de villégiature	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	14	4	6	5	29	1,52

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Quinze permis ont été délivrés pour des résidences en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et 14 l'ont été en secteur rural. Pour le périmètre d'urbanisation, la période de 2011 à juin 2014 a été plus active avec 5 nouvelles constructions résidentielles.

La population est de 1 007 habitants en 2011, en baisse de 5,9 % par rapport à 1070 en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Dupuy se localise à 15 km à l'ouest de celui de La Sarre. Il est traversé par la route 111.

En 2011, il y avait environ 208 résidences, dont 18 bifamiliales, 4 qui comptent entre 3 et 11 logements et 8 maisons unimodulaires.

Les commerces et services sont diversifiés et comprennent notamment : école primaire, service de garde, point de service du CLSC, aréna, bibliothèque, église, épicerie-quincaillerie, caisse Desjardins, restaurant, un bureau de poste, une station-service avec essence et un garage d'entretien de camions.

Environ 65 % du périmètre d'urbanisation est non construit et constitué en partie d'anciens champs et de boisés.

Il y a un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi qu'un traitement des eaux usées dans des bassins au sud-est du secteur urbain.

Le secteur rural

Une moyenne d'une maison et moins par année a été construite dans le secteur rural en 15 ans.

97 % du territoire de Dupuy est dans la zone agricole permanente, dont plus de la moitié dans l'affectation Agricole dynamique.

Potentiel et demande en terrains

Dupuy pourrait attirer environ 23 nouvelles constructions résidentielles en 15 ans dans son périmètre d'urbanisation et en milieu rural, considérant la proximité de La Sarre et la présence de commerces et services.

La municipalité s'est assurée d'une disponibilité de terrains à construire à différents endroits dans son périmètre d'urbanisation et pour différentes catégories de résidences.

En milieu rural, plusieurs terrains vacants présentent des possibilités pour la construction de nouvelles résidences.

Aucun lac ou cours d'eau ne présente de potentiel pour des terrains de villégiature.

Secteurs de développement

Quatre zones prioritaires d'aménagement sont délimitées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, de manière à permettre une diversité dans l'offre de terrains, notamment des terrains de différentes largeurs et des terrains pour maisons mobiles. Le développement à l'intérieur de ces zones peut être fait au fil de la demande, sans investissement majeur et sans ajout de poste de pompage sanitaire.

En milieu rural, il existe des possibilités d'implanter de nouvelles résidences à quelques endroits en bordure de chemins existants, avec l'autorisation de la CPTAQ.

Quelques îlots déstructurés ont été délimités, au cas où un choix serait fait de créer de tels îlots, et présentent un potentiel pour l'implantation de quelques nouvelles résidences.

2.8 GALLICHAN

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 62. Nombre de constructions résidentielles à Gallichan

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2001 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	1	0	3	1	5	0,26
Secteur rural	1	2	1	2	6	0,32
Secteur de villégiature	2	10	1	7	20	1,05
Total	4	12	5	10	31	1,63

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Cinq résidences ont été construites en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et 6 dans le secteur rural alors que 20 l'ont été dans les secteurs de villégiature, pour un total de 31. Cela donne une moyenne de 1,63 par année.

La population est de 460 habitants en 2011, en légère baisse de 4 % par rapport à 480 en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Gallichan se localise à 30 km au sud de celui de La Sarre. Il est à 7 km à l'ouest de la route 393. Il est traversé par la rivière Duparquet.

En 2011, il y avait environ 43 résidences, dont 1 de 2 logements, 1 de 4 logements et 7 maisons unimodulaires. Il y a également plusieurs terrains et espaces vacants.

Les commerces et services comprennent notamment une église, un garage de mécanique, un point de service du CLSC, un service de garde et un gîte du passant.

Il y a un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire qui couvrent une partie des zones habités du périmètre d'urbanisation. La municipalité considère la possibilité de doter la partie est du périmètre d'urbanisation d'un système gravitaire de traitement des eaux usées.

Environ 55 % du périmètre d'urbanisation est non construit et constitué en partie d'anciens champs et de boisés.

L'île Gallichan, localisée au nord du pont de la rivière Duparquet, qui est dans l'affectation Urbaine, n'est pas accessible par un pont et il ne s'y trouve aucune rue ou habitation. Elle est destinée à une utilisation récréative.

Le secteur rural

Les deux tiers du territoire municipal sont dans la zone agricole permanente (la superficie en eau couvre une étendue importante hors de cette zone).

L'usine de maisons modulaires Les Maisons Nordique Inc. est localisée dans l'affectation Agroforestière.

Un îlot déstructuré est proposé dans le secteur de cette usine.

Les secteurs de villégiature

Le territoire de Gallichan est traversé par la rivière Duparquet et le nord donne sur le lac Abitibi.

Trois secteurs de villégiature sont densément construits et occupés principalement par des chalets : plage Doucet en bordure du lac Abitibi au nord-ouest, plage Gendron à l'embouchure de la rivière au nord-est et plage Lirette à l'est de la rivière Duparquet du côté sud du territoire municipal.

Une affectation de *Villégiature consolidation* et de *Villégiature développement* ont été données aux deux rives de la rivière Duparquet, qui sont desservies par des chemins en place depuis des dizaines d'années. Ce secteur est déjà habité puisqu'on y retrouve plus de 40 résidences en bordure de la rivière, sans compter celles qui sont à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et des secteurs de villégiature anciens (voir la carte qui suit). Aucun nouveau chemin n'est requis et le secteur est desservi en transport scolaire, électricité et cueillette des matières résiduelles.

Une péninsule dans la partie nord-ouest du territoire municipal, en bordure du lac Abitibi, est déjà desservie par un chemin et nous retrouvons quelques constructions récentes.

Potentiel et demande en terrains

Il pourrait y avoir une demande pour plus de 24 terrains résidentiels jusqu'en 2031. La capacité de la municipalité à rendre des terrains disponibles qui répondent aux caractéristiques recherchées par les demandeurs aura une incidence sur le nombre de terrains qui seront réellement construits.

La municipalité souhaite apporter une modification à la limite sud-est du périmètre d'urbanisation pour prolonger une rue résidentielle et répondre à une demande qui se manifeste. Elle projette une exclusion de la zone agricole permanente et une inclusion à cet effet.

En milieu rural, il existe quelques possibilités de construire de nouvelles résidences sur des lots vacants en bordure de chemins de rang, à l'intérieur de la zone agricole permanente.

Dans l'affectation Villégiature Consolidation, il ne reste presque plus d'emplacements dans les trois secteurs densément construits. Par contre, à la péninsule ainsi que sur les côtés ouest et est de la rivière Duparquet, plusieurs terrains peuvent être subdivisés pour accueillir de nouvelles résidences.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation de Gallichan présente suffisamment d'espaces vacants en bordure de rues existantes pour répondre à la demande au cours des 15 prochaines années, si la situation passée se continue. La municipalité peut également prolonger une rue dans la partie sud-est du périmètre d'urbanisation, considérant la demande pour des terrains dans ce secteur, à la condition qu'elle obtienne une exclusion de la zone agricole permanente.

En milieu rural, la construction de résidences est possible à quelques endroits, incluant un îlot déstructuré, au cas où un choix serait fait de créer de tels îlots.

Il existe des possibilités pour quelques dizaines de résidences ou chalets dans des secteurs de Villégiature Consolidation de chaque côté de la rivière Duparquet et en bordure du lac Abitibi, sans qu'il ne soit nécessaire de construire de nouveaux chemins.

2.9 LA REINE

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 63. Nombre de constructions résidentielles à La Reine

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	0	0	1	1	2	0,11
Secteur rural	0	2	1	0	3	0,16
Secteur de villégiature	s.o.	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.
Total	0	2	2	1	5	0,26

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Seulement deux résidences ont été construites en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, à proximité de la rivière La Reine, 3 dans le secteur rural.

La population est de 347 habitants en 2011, en baisse de 20 % par rapport à 435 en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de La Reine se localise à 28 km à l'ouest de celui de La Sarre. Il est à 10 km à l'ouest de la route 111.

En 2001, il y avait 91 résidences, incluant une résidence de 11 logements, une de 4 logements et 2 maisons unimodulaires. Il y a un grand nombre de terrains vacants au nord du secteur construit et du côté ouest.

Les commerces et services comprennent notamment un restaurant saisonnier (en hiver pour la motoneige) et une église. Une entreprise de structures d'acier constitue un important employeur local.

Environ 73 % du périmètre d'urbanisation est non construit.

Il y a un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire. La municipalité considère la possibilité de se doter d'un système de traitement des eaux usées qui nécessiterait deux postes de pompage.

Le secteur rural

93 % du territoire municipal est dans la zone agricole permanente.

Trois nouvelles résidences ont été construites en 19 ans.

Potentiel et demande en terrains

En 2012, il y a une pénurie de logements à La Reine, ce qui force certains travailleurs d'une entreprise locale à s'établir ailleurs.

Les superficies disponibles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dépassent largement les besoins prévisibles en terrains résidentiels.

La municipalité veut développer des terrains près de la rivière La Reine à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Plusieurs terrains vacants en milieu rural présentent des possibilités pour des constructions résidentielles.

Il existe une demande pour des terrains résidentiels à différents endroits en bordure de la rivière La Reine à l'intérieur de la zone agricole permanente.

Secteurs de développement

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, plusieurs terrains vacants en bordure de rues existantes présentent un potentiel pour la construction résidentielle, surtout la 3^e Avenue Ouest.

Une zone prioritaire d'aménagement est délimitée dans la partie nord-ouest du périmètre d'urbanisation, en bordure de la rivière La Reine, où plus de 17 résidences peuvent être construites avec l'aqueduc et l'égout sanitaire ou uniquement l'aqueduc.

Le secteur rural présente des possibilités pour la construction de résidences en bordure de chemins de rang à plusieurs endroits.

Il existe un potentiel pour quelques nouvelles résidences dans l'affectation *Villégiature consolidation* et pour des dizaines de nouvelles résidences dans l'affectation *Villégiature Développement* en bordure de la rivière La Reine.

2.10 LA SARRE

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 64. Nombre de constructions résidentielles à La Sarre

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	55	17	28	48	148	7,78
Secteur rural	0	2	10	13	25	1,32
Secteur de villégiature	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	55	19	38	61	173	9,11

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Cent quarante-huit permis ont été délivrés en 19 ans pour la construction de résidences à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et 25 dans le secteur rural, pour une moyenne de 9,11 résidences par année. Pour le périmètre d'urbanisation, la période allant de 2011 à juin 2014 a été plus active avec 48 permis pour de nouvelles résidences, incluant 4 permis pour du multifamilial, totalisant 20 logements.

La population est de 7 250 habitants en 2011, en baisse de 12 % par rapport à 8 245 en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de La Sarre constitue le pôle central du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il est traversé par les routes 111 et 393. Il est aussi traversé par les rivières du Sud (est-ouest) et La Sarre (nord-sud), de même que par la voie ferrée.

Le périmètre d'urbanisation compte environ 2 030 résidences. Peu de terrains sont vacants en bordure de rues existantes. De vastes secteurs industriels se trouvent sur les côtés est, sud-est et ouest.

La Sarre compte un grand nombre de commerces et services publics et privés, dont plusieurs desservent l'ensemble de la MRCAO et même un territoire plus vaste. Environ 90 bâtiments ont un usage commercial ou de services et 10 sont reliés au sport, au loisir ou à la culture.

Environ 71% du périmètre d'urbanisation est non construit et est constitué en partie d'anciens champs et de boisés. Il y a présence de zones humides près de la rivière La Sarre, ce qui limite le potentiel de construction à certains endroits.

Il y a un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi qu'un traitement des eaux usées dans des bassins localisés au nord-ouest du secteur urbain.

Le secteur rural

Tout le territoire de La Sarre à l'extérieur du périmètre d'urbanisation est dans la zone agricole permanente. Des îlots déstructurés sont identifiés en bordure à différents endroits le long des routes et chemins de chaque côté du secteur urbain.

Vingt-cinq résidences ont été construites en milieu rural en 19 ans.

Les secteurs de villégiature

La Sarre compte un secteur de villégiature contigu au périmètre d'urbanisation. La Ville souhaite toutefois autoriser le développement de la villégiature du côté est du lac Mance et le long du chemin du 8^e Rang Ouest.

Potentiel et demande en terrains

Il existe une demande en terrains résidentiels considérant, notamment, la présence de plusieurs commerces et services, ainsi que la qualité du cadre bâti. Cette demande devrait s'exercer principalement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, mais également en milieu rural s'il y a des possibilités d'y implanter de nouvelles résidences.

Si la situation passée se continue, la demande en terrains résidentiels pour les 15 prochaines années est évaluée à 117 terrains à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Il existe amplement d'espaces pour répondre à cette demande.

Il existe une demande pour des terrains en milieu rural.

Plusieurs îlots déstructurés sont proposés et présentent un potentiel pour l'implantation de plus de 10 résidences.

Le lac Mance et le chemin du 8^e Rang Ouest, qui font partie de la zone agricole permanente, présentent un potentiel pour des terrains de villégiature du côté nord-est.

Secteurs de développement

Dix petites zones prioritaires d'aménagement sont identifiées de manière à répondre à la diversité de la demande en terrains résidentiels **sans qu'il ne soit nécessaire d'ajouter un poste de pompage sanitaire**, et de manière à assurer une souplesse dans le choix des secteurs.

1. Sud-ouest (développement Trudel), où plusieurs terrains peuvent être construits au fil de la demande, essentiellement des résidences unifamiliales;
2. Secteur à l'est du centre hospitalier (développement Létourneau), dont le développement d'environ 10 terrains pour des résidences unifamiliales est amorcé. La rue et les terrains sont cadastrés;
3. Secteur sud-est, à l'est de la rue Isabelle, où il existe un potentiel pour plusieurs dizaines de terrains dont le développement peut se faire au fil de la demande;
4. Le secteur de maisons unimodulaires au sud-ouest, qui peut être agrandi vers le sud au fil de la demande;
5. Un terrain municipal dans le secteur est, où diverses catégories (unifamilial, bifamilial et multifamilial) pourront être développées;
6. Le secteur de la 3^e Rue Est, au centre du périmètre d'urbanisation, que la Ville prévoit réaliser un développement de minimaisons;
7. Le secteur de la 3^e Rue Est, du côté nord, que la Ville prévoit ouvrir au développement pour un deuxième développement de maisons unimodulaires (maison mobile);
8. Le secteur de la 4^e Rue Est, du côté nord, que la Ville prévoit ouvrir au développement uniquement lorsque la demande le justifiera;
9. Le secteur de l'avenue des Ormes et avenue des Bouleaux;
10. Le secteur au nord de la Place 500, du côté nord, que la Ville prévoit ouvrir au développement uniquement lorsque la demande le justifiera.

En milieu rural, plusieurs îlots déstructurés sont proposés, à l'intérieur desquels plusieurs emplacements pourront être construits si un choix était fait de créer de tels îlots. De plus, il existe des possibilités pour la construction de résidences ailleurs en bordure de chemins de rang.

Le secteur de villégiature le long de la rivière La Sarre peut accueillir une quinzaine d'emplacements, mais le plan de développement doit tenir compte du milieu humide.

Les abords du lac Mance et le long de la rivière Des Méloizes présentent un potentiel pour plusieurs terrains, probablement plus de 40.

2.11 MACAMIC

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 65. Nombre de constructions résidentielles à Macamic

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	6	5	3	6	49	2,58
Périmètre d'urbanisation Secteur riverain		-	10	19		
Secteur rural	7	3	3	4	17	0,90
Secteur de villégiature	8	4	4	1	17	0,90
Total	21	12	20	30	83	4,37

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

De 1996 à 2014, 83 résidences ont été construites à Macamic pour une moyenne de 4,37 par année. Pour la période allant de 2011 à juin 2014, 30 permis ont été émis pour des résidences dans le périmètre d'urbanisation, dont 19 pour le secteur de Fortin-les-Berges.

La population est de 2 712 habitants en 2011, en baisse de 12 % par rapport à 3 074 en 1996.

Les périmètres d'urbanisation

Macamic compte deux périmètres d'urbanisation. Celui du secteur Macamic se localise à 18 km au sud-est de celui de La Sarre. Il est à la jonction des routes nationales 101 et 111. Celui de Colombourg est à 9 km au sud de celui de La Sarre et à 4 km à l'est de la route 393.

Quarante-cinq résidences ont été construites en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du secteur Macamic et 4 dans le secteur de Colombourg. Les 30 permis émis de 2011 à juin 2014 marquent un changement important associé à l'intérêt créé par le secteur riverain «Fortin-les-Berges».

Macamic est le principal pôle commercial et de services du secteur est du territoire de la MRC. On y retrouve environ 27 bâtiments à usage commercial ou de services qui procurent une offre diversifiée. Le périmètre d'urbanisation de Colombourg compte une école primaire.

En 2012, le périmètre d'urbanisation de Macamic compte plus de 430 résidences, dont 35 qui comprennent entre 3 et 23 logements. Celui de Colombourg compte 27 résidences, dont une de 10 logements, une autre de 3 et environ 10 terrains vacants.

Environ 64 % des périmètres d'urbanisations sont non construits.

Le périmètre d'urbanisation de Macamic est desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire et par des installations de traitement des eaux usées. Il n'y a ni aqueduc ni égout sanitaire à Colombourg.

Le secteur rural

Tout le milieu rural est dans la zone agricole permanente.

Des îlots déstructurés sont proposés, notamment en bordure de la route 393 dans le secteur Colombourg.

Quelques résidences au sud du périmètre d'urbanisation du secteur Macamic, en zone agricole permanente, sont desservies par l'aqueduc, qui se prolonge vers le sud en bordure de la route 101 sur environ 150 m au-delà de la dernière résidence.

Les secteurs de villégiature

La villégiature est présente dans cinq secteurs autour du lac Macamic, de même que sur trois îles de ce lac. On compte plusieurs dizaines de résidences et chalets, dont 17 ont été construits entre 1996 et 2014.

Potentiel et demande en terrains

Au cours des 15 prochaines années, une demande pourrait se manifester pour environ 66 terrains résidentiels, dont 39 dans le périmètre d'urbanisation du secteur Macamic, notamment dans le secteur de Fortin-les-Berges, où quelques terrains vacants étaient disponibles en 2015. Celui de Colombourg pourrait en accueillir environ 3, alors qu'il existe des possibilités pour environ 5 nouvelles résidences en bordure de rues existantes.

Ailleurs dans le secteur urbain, il existe peu de terrains vacants en bordure de rues déjà construites (secteur Macamic) et une partie de ceux qui sont disponibles présente peu d'intérêt pour la construction résidentielle.

La Ville dispose d'un plan pour rendre disponibles environ 5 terrains dans le secteur de la 2^e Avenue Est. Un secteur au sud-ouest présente un potentiel pour des dizaines de terrains. Aucun nouveau poste de pompage sanitaire ne semble être nécessaire.

En milieu rural, il existe plusieurs possibilités pour la construction de résidences sur des lots vacants en bordure de chemins de rang.

Plusieurs îlots déstructurés sont proposés et présentent des possibilités pour plusieurs nouvelles résidences, dans l'éventualité où un choix serait fait de créer de tels îlots.

Il reste 25 emplacements de disponibles dans les secteurs de *Villégiature consolidation*.

Quatre secteurs de l'affectation Villégiature Développement sont en bordure du lac Macamic et présentent un potentiel en terrains qui excède largement la demande prévisible en 15 ans.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation du secteur Macamic englobe maintenant le secteur de *Fortin-les-Berges*, (voir le plan ci-contre) considérant que la rue avec aqueduc et égout est déjà construite. Sur 54 terrains de ce secteur, 38 avaient été achetés en 2014, dont la plupart étaient alors construits.

Trois zones prioritaires d'aménagement sont identifiées dans le secteur Macamic, une dans le secteur de *Fortin-les-Berges*, le deuxième du côté de la 2^e Avenue Est et l'autre du côté sud-ouest, qui pourront être développées au fil de la demande sans ajout de poste de pompage sanitaire.

Aucune zone prioritaire d'aménagement n'est délimitée dans le secteur de Colombourg, considérant la disponibilité d'espaces constructibles en bordure de rues existantes.

En milieu rural, quelques nouvelles résidences peuvent être construites en bordure de chemins de rang avec l'autorisation de la CPTAQ et dans des îlots déstructurés, si le choix était fait d'en créer.

Trois secteurs de *Villégiature consolidation* offrent des possibilités pour quelques nouvelles résidences. Quatre secteurs de *Villégiature développement* sont délimités et présentent des possibilités pour des dizaines de nouvelles résidences.

2.12 NORMÉTAL

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 66. Nombre de constructions résidentielles à Normétal

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	3	1	0	1	5	0,26
Secteur rural	0	0	0	0	0	0
Secteur de villégiature	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	3	1	0	1	5	0,26

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Normétal a délivré des permis pour 4 nouvelles constructions résidentielles de 1996 à 2005 et un en 2011, mais aucun de 2006 à 2010. Aucune nouvelle résidence n'a été construite en secteur rural et Normétal n'a pas de secteur de villégiature.

La population est de 852 habitants en 2011, en baisse de 25 % par rapport à 1 140 habitants en 1996.

Normétal est identifiée comme une municipalité dévitalisée.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Normétal se localise à 33 km au nord de celui de La Sarre. Il est traversé par la route 111.

Il y a environ 325 résidences, incluant une résidence privée pour personnes âgées, 10 résidences de 4 à 7 logements.

Normétal compte plusieurs commerces et services de base qui desservent la population locale, celle de St-Lambert et celle de Valcanton et Villebois, plus au nord, hors du territoire de la MRC. Les commerces et services comprennent notamment les suivants : école primaire et secondaire, point de services du CLSC, service de garde, église, aréna, caserne de pompier, dépanneur et boucherie, station-service, services d'entretien automobiles, service postal. Il y a également une boulangerie.

Environ 78 % du périmètre d'urbanisation est non construit.

Le périmètre d'urbanisation est desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire. L'eau potable est non traitée, et la municipalité a terminé les études en vue d'aménager un système de traitement pour les eaux usées.

Le secteur rural

Tout le territoire à l'extérieur du périmètre d'urbanisation est dans les affectations *Forestière*, dans la zone agricole permanente (40 % du territoire municipal) et *Ressources naturelles* (hors de la zone agricole permanente).

Près de 30 résidences sont localisées en bordure de la route 111 ou à proximité, dans les affectations *Forestière* et *Ressources naturelles*.

Plus de la moitié du territoire de Normétal n'est pas habité et est constitué de terres du domaine de l'État dans les parties ouest et est du territoire.

Potentiel et demande en terrains

S'il n'y a pas de changement, la demande en terrains résidentiels peut être estimée à 4 en 15 ans.

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, il existe plus de 15 terrains vacants en bordure de rues existantes, particulièrement au sud et au nord-est (secteur de maisons mobiles), mais certains terrains ne présentent pas les caractéristiques recherchées.

En milieu rural, il existe peu de lots vacants en bordure de chemins existants.

Normétal ne compte aucun secteur de villégiature.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation de Normétal compte plusieurs terrains vacants en bordure de rues existantes. De plus, une zone prioritaire d'aménagement est identifiée.

Le milieu rural présente des possibilités pour l'implantation de quelques résidences en bordure de chemins de rang.

2.13 PALMAROLLE

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 67. Nombre de constructions résidentielles à Palmarolle

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	14	4	5	10	33	1,74
Secteur rural	4	3	2	1	10	0,53
Secteur de villégiature	7	10	8	5	30	1,58
Total	25	17	15	16	73	3,84

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

La construction résidentielle a été active entre 1996 et 2014, avec 73 nouvelles résidences et une moyenne de 3,84 par année. Les nouvelles constructions ont été un peu plus nombreuses dans les zones de villégiature en bordure du lac Abitibi (30), ainsi que dans le périmètre d'urbanisation (33) comparativement au secteur rural (10). La dynamique résidentielle s'est poursuivie entre 2011 et juin 2014, avec 16 nouvelles résidences, soit 10 dans le périmètre d'urbanisation, 1 en rural et 5 dans les secteurs de villégiature.

Les nouvelles résidences sont moins nombreuses en milieu rural (10) à cause de la présence d'une agriculture forte sur une bonne partie du territoire municipal.

La population est de 1 513 habitants en 2011, en baisse de 1.5 % par rapport à 1 535 habitants en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Palmarolle se localise à 16 km au sud de celui de La Sarre. Il est traversé par la route 111 et par la rivière Dagenais.

Palmarolle est le principal pôle commercial et de services du secteur sud du territoire de la MRC. On compte une douzaine de commerces et plusieurs services publics et privés, qui procurent une certaine diversité dans l'offre, incluant notamment une épicerie, une quincaillerie, un bureau de poste, un guichet, une église, un point de services CLSC, une école primaire et une école secondaire. Il existe une entreprise qui fabrique des murs et autres composantes.

Onze résidences de 3 logements ou plus se répartissent dans différents secteurs, dont une qui en compte 10 et deux de 6 logements

Environ 53 % du périmètre d'urbanisation est non construit.

Le périmètre d'urbanisation est desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire. L'eau potable est traitée, tout comme les eaux usées.

Le secteur rural

Tout le secteur rural est à l'intérieur de la zone agricole permanente, où il se trouve quelques rares lots vacants en bordure de chemins de rang.

Quelques îlots déstructurés sont proposés.

Les secteurs de villégiature

Les secteurs de villégiature en bordure du lac Abitibi comptent des dizaines de chalets et plus de 30 résidences. Environ 20 chalets ont été convertis en résidences de 1996 à 2011.

Dans la partie sud, plusieurs terrains en deuxième rangée sont utilisés par les riverains, considérant la petite superficie d'anciens terrains de villégiature. Dans la partie nord, peu de terrains sont utilisés en deuxième rangée et le potentiel est limité par la présence de zones humides.

Potentiel et demande en terrains

Il existe une demande en terrains résidentiels considérant la présence de plusieurs commerces et services, la proximité de La Sarre, la qualité du cadre bâti et la présence du lac Abitibi. Si la situation des années 1996 à 2014 se continue, la demande en terrains résidentiels pourrait être d'environ 58 en 15 ans, ou une moyenne de 3,84 par année.

Le périmètre d'urbanisation compte environ 15 terrains vacants dans des secteurs résidentiels, surtout du côté sud-est, et présente un potentiel pour plusieurs dizaines de terrains additionnels.

En milieu rural, il existe quelques lots vacants en bordure de chemins de rang et quelques emplacements vacants dans les îlots déstructurés proposés.

Les secteurs de villégiature comprennent quelques terrains vacants en bordure de chemins existants, mais plusieurs d'entre eux peuvent difficilement être construits. Il existe un potentiel limité de terrains en deuxième rangée. La municipalité souhaite compléter le développement de la villégiature en prolongeant le chemin des Linaigrettes vers le nord-est, sur trois lots en bordure de la rivière La Sarre, pour une possibilité d'environ 15 lots. Il devra tenir compte de la zone à risques d'inondation et des milieux humides dans le plan de développement.

Secteurs de développement

Trois zones prioritaires d'aménagement sont délimitées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation :

- Un secteur du côté est, au sud de la rivière Dagenais;
- Le secteur de la 13^e Avenue Ouest, à l'entrée nord du secteur urbain.

Le secteur de la 7^e et 8^e Avenue Ouest, au nord de la rivière Dagenais, avec toutefois la nécessité d'un poste de pompage sanitaire.

En milieu rural, il existe des possibilités pour la construction de quelques résidences en bordure de chemins de rang et sur quelques emplacements dans des îlots déstructurés, si le choix était fait de créer de tels îlots.

Une affectation *Villégiature consolidation* est donnée aux secteurs occupés ou dont la rue est déjà construite en bordure du lac Abitibi, à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Une affectation *Villégiature développement* est donnée à un secteur au sud de la rivière La Sarre, dans le prolongement du chemin des Linaigrettes, à l'intérieur de la zone agricole permanente, dont le potentiel pourrait atteindre 15 lots.

2.14 POULARIES

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 68. Nombre de constructions résidentielles à Poularies

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	2	2	1	1	6	0,32
Secteur rural	4	0	0	0	4	0,21
Secteur de villégiature	s.o.	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.
Total	6	2	1	1	10	0,53

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Six résidences ont été construites en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et quatre dans le secteur rural.

La population est de 690 habitants en 2011, en baisse de 17 % par rapport à 835 habitants en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Poularies se localise à 28 km au sud-est de celui de La Sarre. Il est traversé par la route nationale 101.

Quelques commerces et services sont présents, dont les suivants : station-service avec réparation d'automobiles, église, bibliothèque, service postal, casse-croute avec dépanneur, école primaire, patinoire extérieur, service de garde et vente d'équipements agricoles.

Le périmètre d'urbanisation est desservi par l'égout sanitaire, mais pas par l'aqueduc. Un projet de traitement des eaux usées est considéré.

Il y a plus de 80 résidences, dont 4 ont entre 3 et 11 logements. Des terrains et des espaces sont vacants à différents endroits.

Environ 67 % du périmètre d'urbanisation est non construit.

Le secteur rural

68 % du territoire municipal est dans la zone agricole permanente. Il s'y trouve un grand nombre de terrains vacants en bordure de chemins de rang. Des îlots déstructurés y sont proposés.

Le sud et l'est du territoire municipal sont à l'extérieur de la zone agricole permanente. Ce secteur comprend plusieurs lots privés en bordure de chemins de rang, qui sont presque tous inhabités et en milieu forestier.

Potentiel et demande en terrains

Si la situation de 1996 à 2014 se continue, il y aura une demande pour 5 terrains résidentiels en 15 ans dans le périmètre d'urbanisation et un peu moins (3) en milieu rural.

Le périmètre d'urbanisation dispose de suffisamment d'espace pour répondre à la demande prévisible. Plus de 10 terrains peuvent être construits en bordure de rues existantes, notamment des rues Drouin, des Coulées et Simon. La municipalité a identifié un secteur au nord du terrain de balle (au nord-est de la rivière) pour la construction d'une nouvelle rue.

Il existe quelques possibilités pour la construction de plusieurs résidences sur des lots vacants dans la zone agricole permanente avec l'autorisation de la CPTAQ et sur quelques emplacements dans les îlots déstructurés si le choix était fait de créer de tels îlots.

Poularies compte une zone de villégiature à développer au lac Poularies.

Secteurs de développement

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, quelques terrains vacants présentent des possibilités pour la construction résidentielle. Une zone prioritaire d'aménagement est identifiée au nord de l'avenue Croteau afin d'assurer une certaine diversité dans le choix des terrains à construire.

En milieu rural, des possibilités pour la construction de nouvelles résidences existent à quelques endroits en bordure de chemins de rang et sur quelques emplacements dans des îlots déstructurés, si le choix était fait de créer de tels îlots.

2.15 RAPIDE-DANSEUR

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 69. Nombre de constructions résidentielles à Rapide-Danseur

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	0	0	0	0	0	0
Secteur rural	0	5	4	10	19	1,00
Secteur de villégiature	10	2	5	7	24	1,26
Total	10	7	9	17	43	2,26

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Un total de 43 résidences ou chalets ont été construits en 19 ans, soit 24 dans des secteurs de villégiature et 19 en milieu rural, mais aucune à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. La construction résidentielle a été active entre 2011 et janvier 2014 avec l'émission de 17 permis, soit 10 en milieu rural et 7 dans des secteurs de villégiature.

La population est de 351 habitants en 2011, en hausse de 43 % par rapport aux 245 habitants en 1996. Rapide-Danseur est la seule municipalité de la MRCAO à avoir connu une forte croissance démographique au cours de cette période.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Rapide-Danseur se localise à 37 km au sud de celui de La Sarre. Il est à 3 km au nord de la route 388.

On y retrouve le bureau municipal et édifice communautaire, l'église (qui fait partie d'un site historique classé), une pourvoirie et un local de vente de vêtements et d'articles usagés.

On compte seulement 4 résidences unifamiliales et 4 terrains vacants.

Il n'y a ni aqueduc ni égout sanitaire, ni projet d'en installer.

Environ 65 % du périmètre d'urbanisation est non construit.

Le secteur rural

Le secteur rural correspond essentiellement à la zone agricole permanente, qui couvre 35,5 % du territoire municipal.

Dix-neuf résidences y ont été construites en 19 ans principalement dans le cadre de la mise en valeur des lots intramunicipaux épars pour lesquels la municipalité a obtenu une autorisation de la CPTAQ avant de les céder.

Une station- service est localisée à l'intersection des routes 393 et 388.

Les secteurs de villégiature

Les secteurs de villégiature comprennent des dizaines de résidences et chalets en bordure des lacs Hébecourt et Duparquet et de chaque côté de la rivière Duparquet. Quelques chalets et une résidence sont en bordure du lac Déguisier.

Potentiel et demande en terrains

La demande pour des terrains de villégiature et en milieu rural devrait continuer à se manifester au cours des 15 prochaines années. Si le rythme des années 1996 à 2014 se maintient, ce sont 34 nouvelles résidences qui seront construites.

Le périmètre d'urbanisation semble présenter peu d'intérêt pour la construction résidentielle malgré la présence d'espaces pouvant être construits. Il se peut que la demande en terrains résidentiels demeure très faible ou qu'elle soit nulle.

Plusieurs terrains vacants en bordure de chemins de rang à l'intérieur de la zone agricole permanente présentent des possibilités pour la construction de résidences avec l'autorisation de la CPTAQ.

Plusieurs terrains vacants se localisent dans le secteur de villégiature en bordure du lac et de la rivière Duparquet, ainsi qu'en bordure du lac Hébercourt. Quatre autres secteurs de développement de la villégiature sont envisagés en bordure de la rivière Duparquet.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation de Rapide-Danseur est réduit dans ses limites. Aucune zone prioritaire d'aménagement n'y est délimitée, considérant la très faible demande.

En milieu rural, des résidences peuvent être construites à quelques endroits en bordure de chemins de rang à l'intérieur de la zone agricole permanente.

En bordure du lac Hébercourt et de la rivière Duparquet, l'affectation de *Villégiature consolidation* pourrait disposer d'espace suffisant pour répondre à la demande prévisible des 15 prochaines années.

2.16 RIVIÈRE-OJIMA (TNO DE LANGUEDOC ET DE ST-EUGÈNE-DE-CHAZEL)

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 70. Nombre de constructions résidentielles au TNO de Rivière-Ojima

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	0	0	0	0	0	0
Secteur rural	0	0	0	0	0	0
Secteur de villégiature	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Aucune résidence n'a été construite en 19 ans dans les secteurs de St-Eugène-de-Chazel et de Languedoc.

La population est de 115 habitants en 2011, en baisse de 5 % par rapport à 121 en 1996.

Toutes les résidences de St-Eugène-de-Chazel sont en bordure du chemin des 6^e-et-7^e Rang. Celles de Languedoc sont réparties le long de quelques chemins de rang.

Les périmètres d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Languedoc se localise à 53 km à l'est de celui de La Sarre et à 16 km de celui de Taschereau. Le périmètre d'urbanisation de St-Eugène-de-Chazel est à 33 km au nord-est de celui de La Sarre.

Le périmètre d'urbanisation de Languedoc compte environ 14 résidences unifamiliales, incluant une maison mobile. Celui de St-Eugène-de-Chazel en compte environ 4.

Il n'y a aucun commerce et aucun service.

Languedoc bénéficie d'une salle communautaire. Il n'y a aucun autre commerce ou service.

Une affectation *Urbaine* est donnée à un secteur à l'ouest du périmètre d'urbanisation, à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Aucun service d'aqueduc ou d'égout sanitaire n'est en place.

Le secteur rural

La zone agricole permanente couvre 35 % du territoire de Languedoc et 29 % de celui de St-Eugène-de-Chazel. Elle est entièrement dans l'affectation *Forestière*. Toutes les résidences du secteur rural sont dans cette affectation, soit environ 10 résidences unifamiliales dispersées à Languedoc et 7 en bordure du chemin d'accès de St-Eugène-de-Chazel. Quelques terrains vacants en bordure de chemins de rang sont dans cette affectation.

Les secteurs de villégiature

À une dizaine de kilomètres au nord du périmètre d'urbanisation de Languedoc, sur l'esker de Launay, on compte environ 6 chalets et une résidence permanente en bordure du lac Disson, ainsi que 5 chalets et une résidence en bordure de 4 autres petits lacs.

Potentiel et demande en terrains

À moins d'un changement imprévu, la demande en terrains résidentiels ou pour d'autres fonctions sera faible ou nulle.

Si une demande en terrains se manifestait, elle pourrait facilement être comblée soit en bordure de rues à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, soit en bordure de chemins en milieu rural.

La capacité de support du lac Disson est atteinte. C'est le seul à avoir une affectation de villégiature.

Secteurs de développement

Des possibilités de construire des résidences existent en bordure de rues ou chemins existant à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, de l'affectation *Urbaine* et en bordure de chemins en milieu rural.

2.17 ROQUEMAURE

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 71. Nombre de constructions résidentielles à Roquemaure

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	1	1	1	2	5	0,26
Secteur rural	2	2	2	0	6	0,32
Secteur de villégiature	4	5	3	1	13	0,68
Total	7	8	6	3	24	1,26

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Sur 24 permis pour de nouvelles résidences entre 1996 et 2014, 13 ont porté sur des secteurs de villégiature en bordure du lac Abitibi, 5 ont été à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et 6 dans le secteur rural.

La population est de 403 habitants en 2011, en baisse de 12 % par rapport à 460 habitants en 1996.

Roquemaure est identifiée comme une municipalité dévitalisée.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Roquemaure se localise à 38 km au sud-ouest de celui de La Sarre et à 15 km à l'ouest de la route 393.

Les commerces et services comprennent notamment un dépanneur (avec service postal), l'école primaire, un service de garde, l'église et le centre communautaire.

Le périmètre d'urbanisation est desservi par un réseau d'égout sanitaire, mais il n'y a pas de système de traitement des eaux usées ni de réseau d'aqueduc.

Environ 47 % du périmètre d'urbanisation est non construit.

Il y a environ 75 résidences, dont une de 7 logements, 2 bifamiliales et 5 maisons unimodulaires. Une dynamique récente fait en sorte qu'il y a une demande pour des terrains résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Deux nouvelles résidences ont été construites en 1991-1992 et d'autres pourraient s'ajouter.

Le secteur rural

Les secteurs habités sont à l'intérieur de la zone agricole permanente, qui couvre 62 % du territoire municipal. Quelques lots y sont vacants en bordure de chemins de rang. Le sud du territoire municipal est inhabité et est en partie dans l'affectation *Ressources naturelles*.

Il existe une demande pour des terrains résidentiels en milieu rural (6 permis ont été émis en 19 ans).

Les secteurs de villégiature

Roquemaure compte plus de 50 chalets et résidences permanentes (surtout des chalets) dans 3 secteurs en bordure du lac Abitibi.

En 2012, plus de 40 terrains vacants se localisent dans des secteurs de villégiature existants, notamment dans les secteurs des plages Lepage, Fortin et Garneau, tous à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Potentiel et demande en terrains

Si la situation de 1996 à 2014 se continue, environ 4 nouvelles résidences pourraient être construites en 15 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Les terrains vacants en bordure des chemins de rang présentent des possibilités pour la construction de résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente.

Une demande pour environ 10 terrains de villégiature pourrait se manifester jusqu'en 2030.

La municipalité souhaite autoriser la villégiature à 2 endroits à l'extérieur de la zone agricole permanente, dont les caractéristiques intéressent des acheteurs potentiels.

Secteurs de développement

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, quelques résidences peuvent être construites en bordure de rues existantes, notamment de la route Centrale (partie nord de la 1^{re} Avenue Nord). Une zone prioritaire d'aménagement est identifiée dans la partie nord-ouest (rues Dionne et Mainville).

En milieu rural, plusieurs possibilités existent pour la construction de résidences en bordure de chemins de rang. De plus, sous réserve d'une autorisation de la CPTAQ.

En bordure du lac Abitibi, une affectation de *Villégiature consolidation* est donnée à deux secteurs habités et une affectation *Villégiature développement* à deux nouveaux secteurs pour les besoins à long terme. Ces secteurs se localisent à l'extérieur de la zone agricole permanente et présentent des possibilités pour une quarantaine de nouvelles résidences ainsi que pour l'agrandissement du camping.

2.18 SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 72. Nombre de constructions résidentielles à Sainte-Germaine-Boulé

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	5	0	2	11	18	0,95
Secteur rural	1	3	2	0	6	0,32
Secteur de villégiature	s.o.	s.o.	s.o.	0	s.o.	s.o.
Total	6	3	4	11	24	1,26

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Dix-huit résidences ont été construites en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et six dans le secteur rural. La période 2011-2014 (jusqu'en juin) a été plus active, avec 11 nouvelles résidences dans la partie ouest du périmètre d'urbanisation.

La population est de 919 habitants en 2011, en baisse de 15 % par rapport à 1 075 habitants en 1996.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Sainte-Germaine-Boulé se localise à 28 km au sud de celui de La Sarre et à 5 km à l'est de la route 393.

En 2012, le périmètre d'urbanisation compte environ 135 résidences, dont 6 ont entre 3 et 11 logements.

Seulement trois emplacements sont vacants en bordure d'une nouvelle rue construite en 2011 dans le secteur ouest. Ailleurs, il existe assez peu de terrains vacants présentant un intérêt pour la construction résidentielle.

Quelques services et commerces sont présents, dont les suivants : dépanneur, garage de réparation d'automobiles, poste d'essence, école primaire, service de garde, centre d'hébergement pour personne en perte d'autonomie, bibliothèque, aréna. On compte également un laboratoire d'analyse, un garage d'autobus et un atelier d'usinage.

Le périmètre d'urbanisation est desservi par l'égout sanitaire, mais pas par l'aqueduc. Il n'y a pas de traitement des eaux usées.

Environ 46% du périmètre d'urbanisation est non construit et est constitué en partie de collines abruptes (roc en surface) constituant des contraintes majeures pour le développement.

Le secteur rural

La majeure partie du territoire (92 %) est à dans la zone agricole permanente, dont seul un secteur de collines du côté est exclu. Quelques îlots déstructurés sont proposés.

Potentiel et demande en terrains

Si la situation de la période de 1996 à 2014 se continue, il y aura environ 19 nouvelles constructions résidentielles au cours des 15 prochaines années, dont 14 dans le périmètre d'urbanisation.

Il existe une demande pour des terrains résidentiels en milieu rural, mais les possibilités d'implantation de nouvelles constructions sont très rares en raison de l'omniprésence des activités agricoles.

Quelques emplacements pourraient être disponibles pour des constructions résidentielles dans des îlots déstructurés si le choix était fait d'en créer.

Ste-Germaine-Boulé ne compte aucun secteur de villégiature.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation de Sainte-Germaine-Boulé compte suffisamment de terrains vacants dans des secteurs résidentiels pour répondre à la demande pendant plusieurs années, particulièrement du côté ouest. Deux zones prioritaires d'aménagement sont délimitées, de manière à assurer une disponibilité jusqu'en 2030 et à permettre une certaine diversité dans l'offre de terrains.

Quelques possibilités existent dans les îlots déstructurés, si le choix était fait d'en créer.

2.19 SAINTE-HÉLÈNE-DE-MANCEBOURG

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 73. Nombre de constructions résidentielles à Sainte-Hélène-de-Mancebourg

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	0	0	0	1	1	0,05
Secteur rural	2	2	0	0	4	0,21
Secteur de villégiature	2	4	4	4	14	0,74
Total	4	6	4	5	19	1,00

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Quatre résidences ont été construites entre 1996 et 2014 dans le secteur rural, mais seulement une à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, tandis que 14 l'ont été dans des secteurs de villégiature.

La population est de 375 habitants en 2011, une hausse de 3 % par rapport à 365 habitants en 1996. Sainte-Hélène-de-Mancebourg est l'une des trois municipalités de la MRCAO à avoir connu une hausse au cours de cette période.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Sainte-Hélène-de-Mancebourg se localise à 12 km au sud-ouest de celui de La Sarre et à 6 km à l'ouest de la route 393.

Le périmètre d'urbanisation compte, en 2012, une école primaire, une église et un comptoir postal.

En 2012, il y a environ 50 résidences, dont une bifamiliale, une maison mobile, et 9 terrains vacants, dont au moins 3 ont une superficie suffisante pour être subdivisés.

Le périmètre d'urbanisation est desservi par l'égout sanitaire, mais pas par l'aqueduc. Il n'y a pas de traitement des eaux usées. La municipalité étudie la possibilité de se doter d'un système de traitement des eaux usées pour le réseau actuel. Les nouveaux secteurs de développement ne seront pas desservis et les nouvelles constructions devront posséder leurs installations individuelles de traitement des eaux usées et de captage d'eau potable.

Environ 79 % du périmètre d'urbanisation est non construit et est constitué d'anciens champs et de boisés.

Le secteur rural

Tout le secteur rural se localise à l'intérieur de la zone agricole permanente, qui couvre 79 % du territoire municipal. Plusieurs lots vacants y sont présents en bordure de chemins de rang.

Quelques îlots déstructurés sont proposés.

Les secteurs de villégiature

Le secteur de la plage Perreault, au sud-est du territoire municipal, est densément construit des deux côtés des chemins et compte plus de 30 chalets et plus de 18 résidences près du lac Abitibi. Plusieurs lots sont en bordure de trois parties de chemins à l'intérieur des terres.

Le nombre de résidences permanentes est passé de 2 en 2006 à 18 en 2011; plusieurs résultant de la conversion de chalets en résidences. Du côté sud-ouest, on retrouve un chalet, une résidence et 5 terrains vacants.

Potentiel et demande en terrains

La demande en terrains résidentiels cible essentiellement les secteurs de villégiature et les secteurs ruraux. Si la situation de la période de 1996 à 2014 se continue à l'avenir, il faudra 15 nouveaux terrains résidentiels au cours des 15 prochaines années.

Si une demande se manifestait pour des terrains résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, elle pourrait facilement être satisfaite par des terrains actuellement vacants ou pouvant être subdivisés en bordure de rues existantes.

Il existe quelques possibilités pour la construction de résidences sur des terrains vacants en bordure de chemins de rang avec l'autorisation de la CPTAQ, ainsi qu'un petit nombre d'emplacements dans les îlots déstructurés si le choix était fait de créer de tels îlots.

À l'intérieur de l'affectation *Villégiature consolidation*, plusieurs terrains peuvent être construits du côté sud-ouest et dans le secteur de la plage Perreault.

L'affectation *Villégiature développement*, en bordure du lac Abitibi à l'intérieur de la zone agricole permanente, couvre une bande de terrain à l'ouest de la plage Perreault et une bande de six petits lots du 9^e Rang du côté sud-ouest. Cela ajoute des possibilités pour environ 30 nouveaux lots de villégiature.

Secteurs de développement

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation de Sainte-Hélène-de-Mancebourg, il existe suffisamment de terrains vacants ou pouvant être subdivisés pour répondre à la demande prévisible en terrains résidentiels en bordure de rues existantes. Une zone prioritaire d'aménagement a été délimitée pour diversifier l'offre et pour maintenir une concurrence.

Il existe des possibilités de construire des résidences à quelques endroits en bordure de chemins de rang et sur un petit nombre d'emplacements dans les îlots déstructurés si le choix était fait de créer de tels îlots.

Dans l'affectation *Villégiature consolidation*, plusieurs terrains peuvent être construits. Le secteur située dans l'affectation *Villégiature développement* et dans la zone agricole permanente, représente un bon potentiel pour un développement futur et constitue des espaces de réserve.

2.20 SAINT-LAMBERT

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 74. Nombre de constructions résidentielles à Saint-Lambert

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	0	0	0	1	1	0,05
Secteur rural	0	0	0	0	0	0
Secteur de villégiature	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	0	0	0	1	1	0,05

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Une seule résidence a été construite en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ou dans le secteur rural.

La population est de 220 habitants en 2011, en baisse de 23 % par rapport à 285 habitants en 1996.

St-Lambert est identifiée comme une municipalité dévitalisée.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Saint-Lambert se localise à 35 km au nord-ouest de celui de La Sarre et à 7 km à l'ouest de la route 393.

Le périmètre d'urbanisation compte un service postal, le bureau municipal et des locaux communautaires, dont l'un sert également pour les cérémonies religieuses. L'église a dû être fermée et est utilisée à des fins industrielles.

Le périmètre d'urbanisation est desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire. Des installations de traitement des eaux usées ont été construites en 2012 au sud du secteur urbain.

Il y a environ 55 résidences unifamiliales, incluant 2 maisons unimodulaires. Quelques terrains sont vacants et quelques terrains peuvent être subdivisés pour créer de nouveaux lots.

Environ 77% du périmètre d'urbanisation est non construit et constitué en partie d'anciens champs et de boisés.

Le secteur rural

Toutes les résidences du secteur rural sont dans la zone agricole permanente, qui couvre 85 % du territoire municipal. Ces résidences sont en bordure de la route des 6^e-et-7^e Rang (qui traverse aussi le secteur urbain), sauf 2 qui sont en bordure de la route des 8^e-et-9^e Rang.

Plusieurs lots vacants sont en bordure des chemins de rang.

Les terres du domaine de l'État couvrent une part importante du territoire municipal et sont partiellement imbriquées entre des lots privés.

Potentiel et demande en terrains

Si la situation de la période 1996-2010 se continue à l'avenir, il n'y aura pas de demande pour des terrains résidentiels à St-Lambert. Toutefois, à la suite de la mise en place de l'égout sanitaire dans le périmètre d'urbanisation au début des années 2010, une nouvelle résidence a été érigée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Si une demande en terrains se manifestait, elle pourrait être satisfaite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Il y a des possibilités en milieu rural avec l'autorisation de la CPTAQ.

St-Lambert ne compte aucune zone de villégiature.

Secteurs de développement

Une zone prioritaire d'aménagement est identifiée à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, puisque le village est maintenant desservi par l'égout sanitaire et que les installations de traitement des eaux usées sont en opération depuis 2012. Cela pourrait entraîner une nouvelle demande pour des terrains résidentiels.

En milieu rural, il existe une possibilité de construction de résidences à différents endroits en bordure de chemins existants.

2.21 TASCHEREAU

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 75. Nombre de constructions résidentielles à Taschereau

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	3	1	3	7	14	0,74
Secteur rural	6	9	2	4	21	1,11
Secteur de villégiature	3	4	5	10	22	1,16
Total	12	14	10	21	57	3,00

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Quatorze résidences ont été construites de 1996 à 2014 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 21 l'ont été dans le secteur rural et 22 dans des secteurs de villégiature. Cela donne une moyenne de 3,0 par année.

La population est de 1 004 habitants en 2011, en baisse de 8,7 % par rapport à 1 100 habitants en 1996. Taschereau est identifiée comme une municipalité dévitalisée.

Les périmètres d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Taschereau se localise à 48 km à l'est de celui de La Sarre et à la même distance à l'ouest de celui d'Amos. Il est traversé par la route 111. Il marque l'extrémité est de la route 390. Il est traversé par la voie ferrée du CN. Il constitue l'extrémité nord du parc linéaire Rouyn-Noranda - Taschereau.

Plusieurs commerces et services sont présents, notamment les suivants : épicerie, caisse Desjardins, restaurant, bar, une boutique cadeau, garage de réparation pour véhicules hors route, école primaire, une église, service de garde, point de services du CLSC, H.L.M., gîte du passant. Le terrain d'une usine de sciage, fermée en 2009, occupe un vaste secteur du côté ouest.

Environ 55 % des périmètres d'urbanisations sont non construits.

Il y a environ 213 résidences en 2012, dont une de 4 logements et 4 ont 3 logements, de même que 12 maisons unimodulaires réparties à différents endroits.

Le périmètre d'urbanisation est desservi par l'aqueduc, dont l'eau est traitée, et par l'égout sanitaire, avec installations de traitement des eaux usées.

Au nord et au sud, le périmètre d'urbanisation est constitué en majorité de boisés et des abords des lacs Taschereau et Robertson.

Le périmètre d'urbanisation du secteur Laferté est à 17 km au sud-ouest de celui de Taschereau. Il compte environ 16 résidences. Aucune résidence n'a été construite entre 1996 et 2014. L'ancienne église a été transformée en musée. Plus de 70 % du périmètre d'urbanisation est constitué de boisés. Il n'y a pas de réseau d'aqueduc ni d'égout sanitaire à Laferté.

Le secteur rural

Le secteur rural compte près de 100 résidences réparties à différents endroits sur le territoire municipal, notamment à l'ouest du secteur urbain, dont la plupart sont à l'intérieur de la zone agricole permanente. Cette zone couvre 44 % du territoire municipal et plus des deux tiers est dans l'affectation

Forestière. Du côté sud-ouest, une vingtaine de résidences se localisent en bordure du chemin des 1^{er}-et-2^e Rang à 5 km à l'ouest du périmètre d'urbanisation de Laferté, dont quelques-unes sont à l'extérieur de la zone agricole permanente.

Plusieurs dizaines de terrains vacants se répartissent sur le territoire municipal, très majoritairement dans la zone agricole permanente.

Les secteurs de villégiature

Un secteur de villégiature se localise en bordure du lac Loïs. Il compte environ 15 chalets, 8 maisons unimodulaires et 7 résidences. On y dénombre également quelques chalets en bordure des lacs Bazin et Taschereau. Un terrain de camping à l'est du lac Taschereau, près du secteur urbain, compte 91 emplacements.

Une affectation *Villégiature développement* est donnée à des secteurs en bordure des lacs Chavigny, Duchat, Genest, Robertson et Taschereau.

Potentiel et demande en terrains

Pour l'avenir, une demande en terrains résidentiels devrait continuer à se manifester malgré la fermeture de l'usine de sciage, considérant la présence de commerces et services et considérant la proximité de l'important projet de mine de nickel dans la municipalité voisine de Launay.

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, plusieurs terrains vacants se trouvent en bordure de rues existantes, notamment de l'avenue Kirouak. Il se peut cependant que ces terrains ne rencontrent pas les caractéristiques recherchées par ceux qui envisagent de construire une résidence. En vue d'adapter l'offre à la demande, la municipalité a amorcé le développement de rues avec services près du lac Taschereau; le potentiel est de quelques dizaines de terrains, dont quelques-uns en bordure du lac.

Considérant le grand nombre de terrains vacants en bordure de chemins de rang, il existe plusieurs possibilités pour la construction de résidences, de même que quelques emplacements dans les îlots déstructurés, si le choix était fait de créer de tels îlots. Nous devons cependant obtenir les autorisations auprès de la CPTAQ.

Quelques terrains vacants présentent des possibilités pour de nouvelles résidences en bordure des lacs Loïs, Taschereau et Bazin dans l'affectation *Villégiature consolidation*.

Il existe des possibilités pour plusieurs terrains dans l'affectation *Villégiature développement* en bordure des lacs Chavigny, Duchat, Genest, Robertson et Taschereau.

Secteurs de développement

Dans le périmètre d'urbanisation du secteur Taschereau, deux zones prioritaires d'aménagement sont identifiées. Dans le périmètre d'urbanisation de Laferté, la construction de résidences est autorisée uniquement en bordure des chemins existants.

En milieu rural, il existe des possibilités, avec l'autorisation de la CPTAQ, pour la construction de résidences à de nombreux endroits en bordure de chemins de rang et sur quelques emplacements dans les îlots déstructurés, si le choix était fait de créer de tels îlots.

Il existe des possibilités pour des nouvelles résidences dans les secteurs de *Villégiature consolidation*.

2.22 VAL-SAINT-GILLES

Contexte de développement

Faits saillants

Tableau 76. Nombre de constructions résidentielles à Val-Saint-Gilles

Secteur	1996 à 2000	2001 à 2005	2006 à 2010	2011 à 2014	Total	Moyenne annuelle
Périmètre d'urbanisation	1	1	0	0	2	0,11
Secteur rural	2	0	1	0	3	0,16
Secteur de villégiature	0	1	0	0	1	0,05
Total	3	2	1	0	6	0,40

Source : Rôle d'évaluation, compilation par la MRC.

Deux résidences ont été construites en 19 ans à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 3 dans le secteur rural et une en secteur de villégiature.

La population est de 176 habitants en 2011, en baisse de 16 % par rapport à 210 habitants en 1996.

Val-St-Gilles est identifiée comme une municipalité dévitalisée.

Le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation de Val-Saint-Gilles se localise à 24 km au nord de La Sarre. Il est à 3 km à l'est de la route 393. Il constitue en quelque sorte une destination parce qu'il ne sert de transit que pour un petit nombre de résidences.

Environ 79% du périmètre d'urbanisation est non construit.

Le périmètre d'urbanisation compte 15 résidences unifamiliales, incluant une maison mobile. Environ la moitié du périmètre d'urbanisation est non construit et est constitué de boisés ou d'anciens champs.

Il y a une église, un bâtiment communautaire et un service postal.

Le périmètre d'urbanisation n'est desservi ni par l'aqueduc ni par l'égout sanitaire.

Le secteur rural

En milieu rural, la majorité des résidences (environ 46) sont en bordure du chemin du 8^e-et-9^e Rang, les autres étant en bordure du 10^e Rang (4) et du 6^e-et-7^e Rang (5). Elles sont toutes à l'intérieur de la zone agricole permanente, sauf 2. Plusieurs lots en bordure de chemins de rang sont vacants.

Les secteurs de villégiature

Un secteur de villégiature en bordure du lac du Canard compte 8 résidences et 2 chalets. Un autre secteur se trouve en bordure du lac Perron, dont l'accès se fait à partir du territoire de Clermont, et compte 2 résidences et 1 chalet.

Potentiel et demande en terrains

Si la tendance de la période 1996 à 2014 se continue à l'avenir, la demande en terrains résidentiels sera de 6 au cours des 15 prochaines années.

Le périmètre d'urbanisation compte plusieurs terrains vacants et des terrains pouvant être subdivisés.

L'existence de plusieurs terrains vacants en bordure de chemins de rang en milieu rural constitue une opportunité pour l'implantation de résidences.

Les lacs de villégiature ont atteint leur saturation et aucun développement n'y est envisagé.

Secteurs de développement

Le périmètre d'urbanisation de Val-Saint-Gilles dispose de suffisamment de possibilités pour la construction résidentielle en bordure de rues existantes. En conséquence, aucune zone prioritaire d'aménagement n'est prévue.

En milieu rural, il existe une possibilité d'implanter des résidences à plusieurs endroits en bordure de chemins de rang avec l'autorisation de la CPTAQ.

3 Concept d'organisation spatiale

L'organisation spatiale actuelle du territoire de la MRC est le résultat de l'évolution de plusieurs décennies. La colonisation et le peuplement se sont faits à partir des années 1910 jusqu'aux années 1940. Ont alors été mises en place les villes de La Sarre et Macamic le long du chemin de fer Transcontinental, de même que 21 communautés rurales, dont plusieurs étaient alors organisées autour des paroisses catholiques. Se sont également implantés les villages miniers de Duparquet au sud et de Normétal au nord. Il en est résulté un total de 25 communautés, ayant chacune un centre ou village avec son église et des commerces et services. Depuis les années 1950, l'évolution a été très différente selon les communautés, certaines connaissant un développement important, d'autres un déclin. Tous les noyaux villageois existent encore aujourd'hui. Ils sont organisés en 21 municipalités et un territoire non organisé, pour un total de 25 périmètres d'urbanisation. Les lignes et la carte qui suivent présentent la situation actuelle et l'évolution anticipée.

La Sarre, le noyau central

La Sarre est le noyau central. C'est la ville la plus peuplée. Sa position est centrale. Tous les villages de la MRCAO sont à moins de 50 km de ce centre. La plupart des commerces et services publics et privés s'adressant à l'ensemble du territoire de la MRC y sont localisés, de même que la majeure partie de l'industrie lourde. Son territoire est traversé par les routes 111 et 393. Il est desservi par la voie ferrée. La Sarre compte une population de 7 273 habitants (2011) ou 35 % de celle de la MRCAO.

Pour l'avenir, il devrait s'établir à La Sarre de nouveaux commerces, services et industries. À moins d'un changement important, il continuera à y avoir une demande assez importante pour des terrains résidentiels.

Macamic, Palmarolle et Dupuy : trois noyaux de secteur

Macamic, Palmarolle et Dupuy se démarquent comme noyaux de secteur. Chacun regroupe plusieurs commerces et services publics et privés qui desservent l'un des secteurs administratifs de la MRCAO, par exemple les suivants : quincaillerie, services financiers, aréna, école primaire. De plus, Macamic et Palmarolle comptent une école secondaire et un centre d'hébergement et de soin de longue durée. Leur population respective est de 2 723, 1 503 et 1 011 habitants (2011) ce qui en fait les seules municipalités, avec La Sarre et Taschereau, dont la population dépasse 1 000 habitants. Ces trois noyaux de secteur sont localisés relativement près du centre du territoire de la MRC. Leur périmètre d'urbanisation est à environ 15 km de celui de La Sarre.

Pour l'avenir, il est probable que de nouveaux commerces et services s'implanteront dans ces noyaux de secteur. Il devrait continuer à y avoir une bonne demande en terrains résidentiels.

Quatre noyaux locaux

Duparquet, Ste-Germaine-Boulé, Normétal et Taschereau se démarquent par une certaine diversité des commerces et services publics et privés : école primaire, point de service du CLSC, épicerie, station de services et autres. Les zones d'influence respectives sont cependant d'une étendue limitée, considérant que peu de résidents des municipalités voisines fréquentent leurs commerces, sauf pour Normétal. Leur population varie entre 650 et 1 000 habitants. Duparquet et Normétal ont à l'origine été créées comme villes minières, tandis qu'une scierie a contribué à l'emploi local de Taschereau jusqu'à la fin des années 2000.

Pour l'avenir, certains de ces noyaux devraient se maintenir ou croître et d'autres pourraient décroître, selon une dynamique propre à chacun.

Une quinzaine de noyaux communautaires

Une quinzaine de noyaux villageois se répartissent dans toutes les parties du territoire de la MRC. Outre la fonction résidentielle, certains noyaux villageois, mais pas tous, regroupent quelques commerces et services de proximité, s'adressant à la population locale, comme le bureau municipal, l'église, une école primaire, un comptoir des caisses Desjardins, une épicerie ou un dépanneur, un comptoir postal, un restaurant, un poste d'essence. Certains de ces noyaux villageois comptent également des activités à caractère industriel ou para-industriel.

Pour l'avenir, ces noyaux villageois devraient maintenir leur fonction résidentielle et certains vont accueillir de nouvelles résidences. Les commerces, les services et les activités industrielles et para-industrielles pourraient se maintenir, se renouveler ou se développer à certains endroits, mais pas partout. Quelques noyaux villageois n'ont pratiquement plus de commerces et services ou risquent de perdre le peu qu'il leur reste.

Importance des secteurs de villégiature

Plus de 1 000 résidences sont implantées en bordure de lacs et de cours d'eau, dont plus de 40 % sont des résidences permanentes, avec des concentrations importantes en bordure des lacs Abitibi, Duparquet, Hébecourt, Macamic et Loïs.

Pour l'avenir, la demande en terrains résidentiels en bordure de plans d'eau devrait se poursuivre, tout comme la conversion de chalets en résidences permanentes.

Des terres en culture sur des sols de qualité

Les terrains agricoles occupent une superficie de plus de 500 km², représentant 14 % de la MRCAO. La mise en valeur agricole constitue l'une des bases de l'occupation du territoire. Les vastes étendues défrichées présentent des paysages attrayants à de multiples endroits. Par ailleurs, une nette majorité des résidences à l'intérieur de la zone agricole permanente ne sont pas rattachées à des entreprises agricoles.

Pour l'avenir, il est probable que de petites superficies actuellement non cultivées seront remises en production agricole, mais aussi que des superficies actuellement cultivées retourneront à la friche ou seront reboisées. Le nombre d'entreprises agricoles, de 162 en 2011, pourrait continuer à diminuer, sans toutefois qu'il y ait une réduction significative des superficies consacrées à l'agriculture. Par ailleurs, le nombre de résidents en milieu rural pourrait augmenter si certaines restrictions à l'implantation de résidences sont levées.

Une forte proportion du territoire sous couvert forestier

La forêt couvre près des trois quarts de la MRCAO et occupe une part importante du sol à l'intérieur de la zone agricole permanente, même dans les secteurs où l'agriculture est la plus active. La mise en valeur des forêts et la transformation du bois sont au cœur des activités dans plusieurs communautés. Le nombre d'emplois liés à l'exploitation forestière et à la transformation du bois a beaucoup diminué depuis le début des années 2000.

Pour l'avenir, il pourrait y avoir une intensification de l'aménagement forestier à certains endroits, tandis que des mesures de conservation pourraient s'appliquer à de nouvelles étendues forestières. Des changements pourraient aussi venir de la mise en place d'une ou de plus d'une forêt de proximité et de la mise en œuvre du nouveau régime forestier.

Un potentiel minéral élevé

Malgré l'absence de mines en exploitation en 2012, le territoire de la MRC recèle un potentiel minéral élevé à plusieurs endroits, tandis que plusieurs entreprises et travailleurs sont actifs dans le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière hors de la MRCAO.

Pour l'avenir, il y a une probabilité élevée que de nouvelles mines d'or et de cuivre-zinc soient mises en exploitation.

Un riche patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier est riche. Il comprend notamment l'École du Rang-II-d'Authier, le site patrimonial de Rapide-Danseur, six ponts couverts et l'ancienne gare de Macamic. La Ville de La Sarre a identifié plus de 40 immeubles d'intérêt patrimonial sur son territoire. Aucun inventaire systématique de tels immeubles n'a été réalisé dans les autres municipalités. L'archéologie occupe une place importante dans la MRCAO par le grand nombre de sites connus, le potentiel de découverte de nouveaux sites et l'intérêt manifesté dans la population.

Des liens étroits avec les territoires voisins

La population, les entreprises et les organismes du territoire de la MRC entretiennent des relations particulières avec chacun des territoires voisins, notamment par des déplacements quotidiens ou d'une autre fréquence.

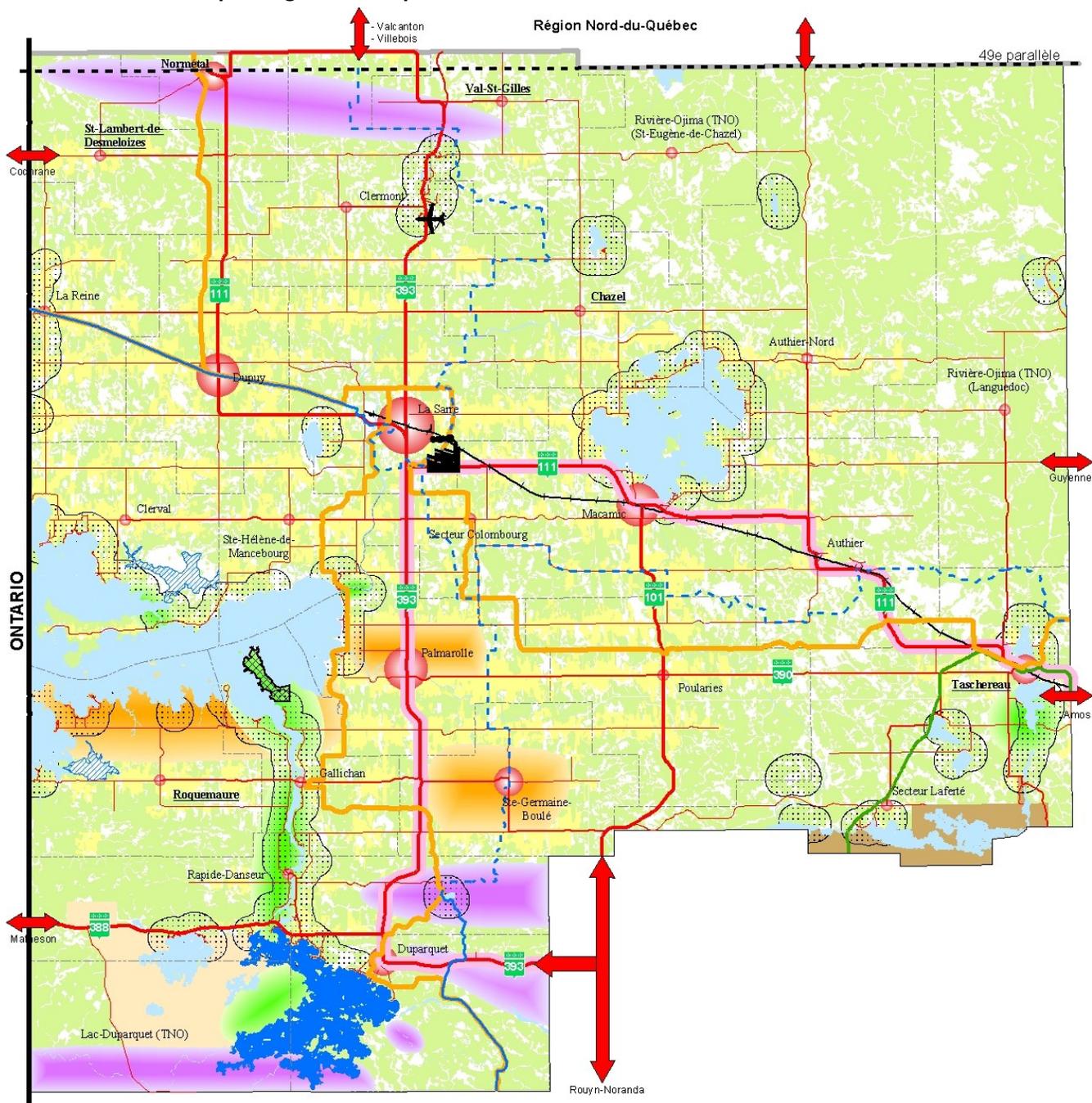
Du côté de l'Ontario, à l'ouest, plusieurs liens touchent l'emploi de travailleurs du territoire de la MRC, de même que des activités associées à la mise en valeur minière et forestière dans la province voisine.

Du côté nord, la population des localités de Valcanton et Villebois, qui fait partie du territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, fréquente les commerces et services de la MRCAO, tandis que des travailleurs et des entreprises de la MRCAO interviennent dans la mise en valeur de la forêt et des ressources minérales au nord du 49^e parallèle.

Du côté est, une partie de la population de l'est du territoire de la MRC utilise des services de la ville d'Amos et des travailleurs occupent leur emploi sur le territoire de la MRC d'Abitibi, notamment dans la mise en valeur minière et forestière.

Du côté sud, un assez grand nombre de travailleurs de la partie sud de la MRCAO occupe des emplois à Rouyn-Noranda et la population s'y procure certains biens et services. À l'inverse, des travailleurs de Rouyn-Noranda occupent leur emploi dans la MRCAO. Des entreprises de l'un et l'autre de ces territoires vendent des biens ou offrent des services dans l'autre territoire.

Carte 7. Concept d'organisation spatiale



	Pôle principal		Potential minéral élevé		Marais		Route verte
	Pôle secondaire		Sites archéologiques		Parc national d'Aigubelle		Sentier de motoneige important
	Centre local		Potential éolien		Pointe Aptipik		Sentier de quad aménagé
	Noyau communautaire		Villégiature		Tracé touristique		Sentier de quad projeté
	Aéroport		Forêt		Limite interprovinciale		Lien externe
	Parc industriel		Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet		Limite interrégionale		Lien externe
			Lac à caractère faunique		Limite municipale		

Sources :

- Gouvernement du Québec
- MRC d'Abitibi-Ouest